

# L'ASIE FRANÇAISE

BULLETIN MENSUEL

DU

## COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Publié sous la direction de M. Robert de Caix de Saint-Aymour

avec la collaboration de MM. Jean-Louis Deloncle; Henri de Peyerimhoff de Fontenelle; Charles Mourey  
Edouard Payen; Paul Labbé; J.-H. Franklin, etc.Adresser toutes les communications relatives à la rédaction au Bulletin du Comité de l'Asie Française,  
Paris, 19-21, rue Cassette. — Téléph. 732.84. Adresse télégr. : COMASIE PARIS.

### SOMMAIRE

Le Comité.....	453
L'affaire de l'emprunt et les relations franco-turques, par ROBERT DE CAIX.....	454
La langue française et les Écoles israélites en Turquie, par M. R. C.....	458
La mort du roi de Siam, par M. KÉLIAN.....	460
La Perse et les puissances, par M. M. S.....	462
La Session du Conseil de perfectionnement et l'enseignement indigène en Indochine.....	464
Un Etat himalayen : le Bhoutan et son développement historique, par M. CHARLES-EUDES BONIN..	468
Indochine. — La session du Conseil supérieur de l'Indochine. — Ouverture de la session du Conseil colonial. — La composition du Conseil du protectorat du Tonkin. — Une commission permanente coloniale en Cochinchine. — La réglementation du commerce asiatique. — La circulation des indigènes. — La situation économique de l'Annam pendant le deuxième trimestre 1910. — La prohibition de l'importation des feuilles et fleurs de chanvre indien.....	481
Levant. — Les pèlerins de la Mecque. — La situation dans le Yémen. — La situation commerciale et politique de Bagdad. — Les troubles du Hauran. — Un incident italo-turc. — L'irrigation de la Mésopotamie.....	484
Extrême-Orient. — Chine : Deux votes de la nouvelle assemblée. Convocation du Parlement en 1913. — La question des emprunts. — La crise de Changhaï. — Opinions anglaises favorables à la Chine.....	487
Perse : Remaniements ministériels. La situation intérieure. — La politique anglaise dans le Sud. Déclaration de M. Asquith. — La politique russo-allemande et turco-persane. — Projet de chemin de fer russo-anglais. — La question de l'emprunt. — La pension et les déplacements de Mohammed Ali.....	491
Asie russe : La crise agricole en Sibérie. — Nouveaux charbonnages sibériens. — La situation économique en Sibérie, d'après le journal <i>Sibir</i> . — Le pilotage dans les ports de la Caspienne et des mers de la Sibérie orientale.....	496
Asie anglaise : L'affaire Savarkar. — Le commerce de l'Inde 1909-1910.....	499
Nominations officielles.....	500
<b>ILLUSTRATION</b>	
Portrait de sir Ugyen Wang-Chouk.....	470

### LE COMITÉ

A la suite d'une Note de la Rédaction publiée en tête du dernier Bulletin, M. Farjenel nous adresse la lettre suivante. M. Farjenel ne nous accusera pas de porter atteinte à son droit de réponse, puisque nous insérons même les passages dans lesquels il l'outrepasse évidemment en mettant en cause des tiers. Mais il ne déplaît nullement à ceux-ci, consultés par nous, d'être ainsi pris à partie, pleinement rassurés qu'ils sont sur tous les jugements qui peuvent leur importer : cette philosophie nous paraît répondre parfaitement à ce que comportent les circonstances.

L'incident est clos.

N. D. L. R.

Paris, le 26 novembre 1910.

Monsieur le Gérant,

En tête de votre dernier numéro et sous le titre « le Comité » figure une note anonyme me concernant et dans laquelle je reconnais le style de M. Senart, président.

M. Senart insinue, contre toute vérité et toute vraisemblance, que j'aurais attaqué le Comité de l'Asie Française où je compte des amis, alors qu'en réalité j'ai protesté par deux lettres à la *Presse Coloniale* contre les attaques dont il était l'objet.

J'ai publié, à Changhaï, dans l'*Echo de Chine*, à Paris, dans le *Journal asiatique*, à Londres, dans le journal de la *Royal Asiatic Society*, une série d'études scientifiques où se trouve exposé l'état lamentable de notre haute sinologie officielle, tant à Paris qu'à l'Ecole française d'Extrême-Orient.

Les faits s'étaient d'ailleurs chargés de le démontrer avant moi. Tout le monde sait, en effet, que pendant deux ans, en Indochine, des indigènes traités à la France avaient pu étaler leurs appels au massacre de nos compatriotes, dans un journal officiel écrit en caractères chinois, sans que nos sinologues patentés s'en soient aperçus. A ce scandale, il faut ajouter celui de la traduction du discours de M. Klobukowski

au peuple annamite, changée traitreusement dans ses parties essentielles (1).

Divers publicistes, dont M. Ajalbert, dans la *Dépêche de Toulouse*, ont fait état de mes travaux scientifiques susvisés et ont posé d'embarrassantes questions à MM. Pelliot et Senart.

Ne pouvant répondre, M. Pelliot, dans la *Dépêche*, m'a injurié ainsi que le savant éminent, chargé, à la Bibliothèque nationale, de la garde des manuscrits orientaux et qui est un témoin gênant. Nous avons tous deux répliqué comme il convenait.

Dans ma réponse du 10 octobre, je disais :

D'ailleurs vos lecteurs apprendront peut-être avec un certain intérêt que « l'ignorant qui ignore son ignorance, le pince-sans-rire du coq-à-l'âne, l'homme qu'on a assez vu », c'est-à-dire moi, est le seul qui, depuis des années, ait publié dans l'organe du Comité de l'Asie française, auquel M. Senart consacre la plus grande part de son activité et qu'il soutient de ses subsides, des traductions de la presse chinoise, dont les événements journaliers se sont toujours chargés de démontrer l'exactitude.

Ouvrez le numéro de l'*Asie française* qui vient de paraître et vous y trouverez la traduction du « projet de remboursement des indemnités chinoises » que j'y publie justement.

Ailleurs, j'ajoutais :

Jusqu'ici, ce que l'on sait de bien certain, c'est la façon dont M. Pelliot a examiné les 20 000 manuscrits.

— « Malgré que j'aie fait diligence, dit-il, ce départ m'a pris plus de trois semaines. Les dix premiers jours j'abattais près de mille rouleaux par jour ; ce qui doit être un record ; le 100 à l'heure, accroupi dans une niche, allure d'automobile à l'usage des philologues. »

Il est à supposer que l'honorable M. Senart, à qui s'adressait ce singulier compte rendu, a dû tancer vertement ce jeune *farceur* qui se moquait ainsi, et de lui, et de nous.

Il est visible par ces lignes que, bien loin d'attaquer le Comité, je m'efforçais au contraire de désolidariser son président de M. Pelliot, dont le contact est aujourd'hui des plus compromettants, puisque sa mission menace de finir en un scandale qui rappelle l'affaire Cook et la tiare de Saitapharnès.

Puisque M. Senart, glissant sur une pente où ses errements de jugement l'ont entraîné, veut s'engager dans une voie où il peut trouver le ridicule et la déconsidération scientifique, libre à lui.

Quant à moi, si pour défendre librement les intérêts de mon pays et la vérité, je dois renoncer à écrire dans le Bulletin, j'accepte allègrement cette situation.

En vous priant d'insérer la précédente rectification à la même place que la note parue, je vous prie, monsieur le Gérant, de croire à ma parfaite considération.

FARJENEL.

(1) Cf. le *Rapport de M. Messimy sur le budget des Colonies de 1910*, n° 2762, p. 47 et 412.

Afin d'éviter des frais d'encaissement élevés, nous prions les adhérents du Comité de bien vouloir nous envoyer directement leur souscription pour 1911. Nous adressons la même prière à ceux de nos souscripteurs pour 1910 qui n'ont pas encore réglé leur cotisation échue.

Les envois de souscriptions peuvent être faits, 19 rue Cassette, sous forme de chèque ou de mandat-poste au trésorier.

## L'affaire de l'emprunt

ET LES

### RELATIONS FRANCO-TURQUES

Constantinople, 21 novembre 1910.

La question de l'emprunt est close... du moins pour quelques mois. Chacun sait bien, en effet, ici comme ailleurs, que la Turquie devra recourir de nouveau au marché français si elle veut obtenir fréquemment et en grandes quantités l'argent nécessaire à son « risorgimento » ou seulement à sa vie courante pendant la période nécessairement assez longue qui la sépare encore de l'équilibre budgétaire, même si elle s'efforce sincèrement de l'atteindre. Cette conviction de la nécessité de nouveaux emprunts français m'a été exprimée dans les termes suivants par un Turc qui résumait son opinion sur le prêt austro-allemand : « Nous avons fait une excursion dans une impasse, il faudra bien que nous en sortions. » L'attitude de la presse, tenue ici en lisière par la perspective de la cour martiale, a bien montré ce que le gouvernement jeune-turc pense de l'avenir. Avant l'échec des négociations elle repoussait de très haut nos conditions : elle nous accablait d'injures. On aurait dit que les gouvernants de Constantinople s'imaginaient que cette campagne excessive ferait pression sur les nôtres — les hommes très nouveaux qui dirigent la Jeune-Turquie peuvent avoir les idées les plus inattendues. — Depuis la rupture on se tait parce que, sans aucun doute, on pense ici que jamais il n'aura été plus vrai que le silence est d'or.

\* \* \*

Dans un temps peu éloigné on aura donc à reparler emprunt avec les Turcs. Nous dirons un peu plus loin quelles réflexions cet avenir prochain doit nous inspirer. Mais il n'est pas mauvais, auparavant, de revenir un peu en arrière et de montrer comment les négociations qui ont échoué apparaissaient, vues de Constantinople.

Les Turcs n'y ont rien compris. Ils sont tombés trop vite, de l'enthousiasme excessif que presque tous les Français avaient manifesté à l'avènement de leur nouveau régime, aux réserves et même aux critiques que notre presse a formulées, souvent avec un excès qui n'était pas moins grand. C'est en vain qu'on essaie de leur expliquer ce changement dans lequel plusieurs de nos journalistes ont si peu ménagé ces transitions. Ils ne comprennent pas que les prêts sans conditions de 1908 et de 1909 étaient, pour ainsi dire, de la finance de lune de miel. Le nouveau régime aurait dû consolider cette affectueuse confiance par une gestion financière excellente : il ne l'a pas fait, les réserves devaient donc venir, mais cela les Turcs ne le comprennent guère. On dirait que pour eux les précisions financières entre gens liés d'affection sont quelque chose d'insolite et

presque d'injuste, et ce n'est pas ici qu'on pense que les bons comptes font les bons amis.

Une saine appréciation de la manière dont leur affaire a été engagée à Paris aurait aidé les Turcs à revenir sur leur surprise et à s'expliquer des réserves que leur désinvolture traditionnelle en matière financière rendent si étrangères à leur propre esprit. Mais des négociations de Paris ils ne savent rien, et on a eu les meilleures raisons de ne rien leur laisser apprendre par une presse tenue dans la dépendance du pouvoir. Ils ignorent que le gouvernement français, mis brusquement en présence d'un contrat d'emprunt dont rien ne lui avait été dit à l'avance, sollicité de prononcer l'admission à la cote, devait se montrer d'autant moins accommodant que l'on disait partout avec l'assurance la plus désinvoltée que des financiers et une presse bien « cuisinée » sauraient bien lui forcer la main. Les Turcs qui ne parlent que de leur dignité nationale menacée par nos conditions ne savent pas que la nôtre était gravement engagée dans cette affaire. Ils ne comprennent pas qu'il s'agissait pour nous de savoir si le gouvernement de la République devrait se borner à une sorte d'enregistrement, en admettant obligatoirement à la cote tous les emprunts qu'il conviendrait à la finance de lui présenter, ou s'il conserverait son droit de contrôler, dans l'intérêt national, financier et politique, l'emploi d'une des principales forces dont notre pays dispose. Le précédent tout récent de l'emprunt hongrois aurait dû aider les Turcs à bien se rendre compte de ce qui s'est passé. Mais ils ne voient pas et ne veulent plus voir.

Leur siège est fait. Si l'emprunt a été refusé par Paris, c'est qu'un groupe financier plus fort que celui qui l'avait souscrit a exercé une pression décisive sur le gouvernement français et sur la presse. L'échec de leur emprunt est le résultat d'une conspiration de la Banque Ottomane, qui a entraîné dans sa résistance tous ses partenaires de la haute finance française. Quelques-uns seraient presque disposés à dire que tout cela n'a été qu'une différence dans les moyens de séduction dont disposaient les deux groupes.

Pour les Turcs qui ne s'attardent pas à cette explication malhonnête de leur échec, une pression politique sinon financière s'est exercée sur notre gouvernement. La Russie qui est leur bête noire nous a dicté notre attitude. Pourquoi aurions-nous voulu contrôler le budget turc sinon pour surveiller et au besoin entraver les développements de cette armée en qui se résument toutes les affections et jusqu'ici presque tous les efforts de la Jeune-Turquie? La Russie voulait faire de nous, par le moyen de la finance, un obstacle aux développements de la puissance militaire de l'Empire ottoman. Les Turcs s'en convainquent d'autant plus facilement qu'ils ne précisent guère à leur esprit nos conditions : ils ne voient pas que nous prétendions imposer un contrôle non pas à l'élaboration du budget ottoman, mais à son exécution dans les termes mêmes où le Parlement de Constantinople l'aurait voté. Il faut dire que

la presse d'ici n'a rien fait pour les aider à débrouiller une affaire qui n'appartient pas à l'ordre des idées dans lesquelles leur esprit a l'habitude de se mouvoir. Elle a souvent présenté nos conditions avec une imprécision dont des commentaires indignés n'atténuaient pas l'effet. On semble avoir voulu enfoncer l'opinion dans la voie où ses instincts devaient naturellement l'engager : il était si commode à certaines maladresses, à certaines présomptions, de se cacher derrière la fumée d'une explosion de ce nationalisme dans lequel se résume de plus en plus tout l'esprit du mouvement jeune-turc !

Mais du côté français a-t-on fait tout ce qu'il fallait pour empêcher l'erreur et la mauvaise foi d'entraîner ainsi, d'éloigner de nous l'opinion de nos amis de Turquie? Avons-nous tenu assez compte de la nécessité de ménager les transitions entre les facilités financières de la veille et les prudences que l'état des finances ottomanes commandait évidemment? L'homme qui vient à Constantinople avec le souci de considérer les choses de bonne foi ne saurait trouver que notre politique a eu dans cette affaire toute l'adresse désirable et un sentiment suffisant des passions de l'autre partie. Qu'est-ce qui importait après tout? D'abord d'affirmer le droit et le devoir de notre gouvernement, de contrôler la portée politique et la valeur financière des emprunts étrangers dont on sollicite de lui l'admission à la cote, et ensuite de s'assurer que le nouvel emprunt turc ne léserait les intérêts des anciens ni des nouveaux porteurs français de fonds ottomans. Il est permis de se demander si ce double objet n'aurait pas pu être plus avantageusement poursuivi par d'autres moyens que ceux qui ont été mis en œuvre.

Lorsque le projet d'emprunt a été connu, il a paru qu'il était mal gagé, ou plus exactement que le gage affecté aux paiements ne devait pas être effectivement remis aux représentants des porteurs. Cette impression a été confirmée par le prix auquel le gouvernement ottoman aurait vendu son papier : 86 0/0 net, alors qu'à la même époque les titres d'un emprunt antérieur, sérieusement gagé sur des revenus analogues ou même moins bons, étaient cotés aux environs de 99. Notre gouvernement pouvait commencer par exiger que le gage fût constitué d'une manière effective.

Sans doute cela n'assurait pas nos créances antérieures contre les effets d'une mauvaise gestion prolongée des finances ottomanes. La Turquie peut faire une série d'emprunts plus sérieusement gagés les uns que les autres et cependant, en aliénant ainsi successivement toutes ses ressources, mettre au bout de quelques années ses créanciers dans l'impossibilité de lui refuser quelque concordat de faillite. Mais les 150 millions demandés en 1910, et du reste obtenus ailleurs, n'auraient pas sensiblement avancé cet accident. Si nous les avions accordés en exigeant un gage et en faisant savoir au gouvernement de Constantinople qu'au cas où l'équilibre de ses budgets ne s'améliorerait pas, nous nous verrions obligés de

subordonner l'émission de son prochain emprunt à Paris à des garanties de gestion, les Turcs n'auraient pas été surpris par notre changement d'attitude. Ils auraient donné un gage sérieux pour l'emprunt 1910, et sans doute aussi certains avantages économiques en reconnaissance du service rendu, et se seraient trouvés dûment avertis de nos conditions pour l'avenir. Il semble que notre gouvernement aurait pu éviter ainsi une secousse inattendue à nos relations avec la Turquie, sauvegarder l'avenir et affirmer son droit de contrôler les émissions étrangères, au besoin même en se faisant demander par le Parlement une déclaration sur les principes de son action dans l'affaire de l'emprunt turc.

Au lieu d'agir ainsi par étapes, nous avons demandé du premier coup des garanties de gestion. Comme je viens de l'écrire, les Turcs n'y ont rien compris, ils ont cru que nous leur manifestions une malveillance subite. La presse à la dévotion de nos adversaires a naturellement flatté les passions et travaillé à accentuer le malentendu. Poser aux Turcs des conditions que leur sentiment national, si exalté actuellement, devait leur faire considérer comme inacceptables, c'était montrer une sorte de pédagogie, de pédanterie financière plutôt que faire preuve de diplomatie c'était considérer la question dans l'ambiance de Paris et non dans celle de Constantinople. Ce que nous proposons était sans doute excellent en soi, même pour l'Empire Ottoman mais avait le tort redhibitoire d'être radicalement incompatible avec les passions et les attitudes de la Jeune-Turquie. Aussi la plupart des Turcs n'ont-ils cru qu'une chose c'est que, possédés par d'autres, nous voulions les ligotter par notre contrôle ou les étrangler en leur refusant l'argent. Ils ont cru que, de parti pris, nous voulions faire échouer les négociations de l'emprunt, en mettant à sa conclusion des conditions impossibles. Il est fort regrettable qu'une pareille idée, si absurde qu'elle soit, existe maintenant entre eux et nous.

Cela veut-il dire qu'il faille chercher un replâtrage comme d'aucuns l'insinuent, comme le désireraient surtout les prêteurs austro-allemands qui comptent toujours que l'intervention de l'épargne française les dispensera de transformer en titres définitifs les bons du trésor turc qu'ils ont pris en portefeuille... pour le moins longtemps possible? Rien ne serait pis que de faire maintenant machine en arrière. Des erreurs de manœuvre, le fait d'avoir froissé le sentiment national turc, doivent bien moins nous inquiéter qu'il ne nous importe d'affirmer le droit de notre gouvernement de refuser, lorsqu'il le juge bon, les admissions à la cote. On prenait trop l'habitude à l'étranger de considérer notre régime comme une ploutocratie déguisée en démocratie, où tout le monde peut être acheté indirectement ou directement. N'ai-je pas entendu un Jeune-Turc, déplorant le manque de tact de ses négociateurs, le comprendre comme une simple insuffisance dans l'art de faire certaines dépenses de propagande qui eussent assuré le succès de l'emprunt

turc auprès du gouvernement français! L'essentiel était de détromper ces illusions grossières à tant d'égards, et de démontrer qu'on peut refuser par souci de l'intérêt national des affaires poussées par des intérêts financiers. Cette démonstration a été faite par l'affaire de l'emprunt turc comme par celle de l'emprunt hongrois : c'est ce qui doit tout dominer pour nous dans des circonstances de ce genre.

\* \* \*

C'est le même souci qui doit continuer à nous dominer à l'avenir. Comme je l'ai dit en commençant, la question des emprunts turcs se reposera avant longtemps : tout le monde en convient ici. Il est probable qu'elle se posera dès que le moment sera venu de transformer en un prêt à long terme les avances consenties par le consortium austro-allemand. Alors on verra sans doute lancer l'idée que pour ne pas laisser complètement prendre notre place en Turquie par l'Allemagne, nous ferions bien d'entrer dans l'affaire des banques austro-allemandes. C'est sans doute la perspective que veulent ouvrir aux Français d'ici les Allemands lorsqu'ils leur disent combien ils trouveraient désirable une collaboration franco-allemande en Turquie. On ne saurait mettre en doute ce désir : nous avancerions à l'empire ottoman l'argent destiné à payer des commandes et peut-être des travaux publics qui donneraient de la besogne aux industriels et techniciens germaniques. La bienveillance de l'Allemagne pour notre rôle de prêteurs à l'Empire Ottoman se conçoit sans efforts. Nous devons d'autant moins douter de la sincérité de la bonne volonté des Allemands à ne pas nous disputer ici notre situation de prêteurs, qu'ils se préparent même à tirer tout le bénéfice moral de nos prêts futurs en se donnant aux yeux des Turcs le mérite de nous avoir obligés à les faire.

Déjà on raconte que M. Helferich, représentant du groupe austro-allemand, a promis à Djavid bey que l'emprunt dont il venait signer le contrat serait coté sur toutes les Bourses. Les organes dont la politique allemande dispose à Constantinople laissent entendre que la concurrence des marchés de Berlin et de Vienne nous obligera bien à marcher. On publie la liste des trente-cinq banques austro-allemandes qui se sont liguées pour faire le prêt et on donne le chiffre total de leur capital nominal, trois milliards et demi de francs, comme s'il s'agissait d'une force financière entièrement disponible et offerte à la Turquie et dont la menace est bien faite pour nous rendre moins intransigeants à l'avenir.

Les Turcs, dont les idées en matière de finances ne sont en général pas très formées, se trouvent tout prêts à le croire et à s'imaginer que c'est sous la pression allemande que nous redeviendrons les prêteurs d'antan. Certains de leurs propres hommes ne les détournent pas de cette idée : Djavid bey a déjà laissé entendre, en présentant le budget de 1910, que sir Ernest Cassel,

par son intervention, avait amené le marché français à prendre l'emprunt de 1909. On est trop porté ici à nous attribuer une position subalterne pour que nous consentions à entrer le moins du monde dans l'opération que viennent de faire les Allemands.

Il faut que les Turcs se convainquent bien que nous ne considérons pas l'émission d'un emprunt ottoman sur d'autres marchés comme une calamité nationale. Ils seraient cependant tout prêts à nous en croire atterrés, témoin ce racontar ridicule, qui a trouvé ici du crédit jusqu'après des plus hauts personnages et d'après lequel M. Cochery avait été « débarqué », lors de notre dernier remaniement ministériel, comme victime expiatoire pour l'échec de l'emprunt turc.

Maintenant surtout que la question est posée, il ne nous faut prêter à la Turquie que lorsqu'elle nous le demandera de nouveau directement et nous aura donné des garanties, soit en améliorant spontanément sa situation financière, soit en acceptant nos conseils. En attendant que le fruit mûrisse, laissons les Austro-Allemands liquider à eux seuls l'emprunt qu'ils ont pris, espérant sans doute nous le repasser en cours de route. Ils sont intervenus à contre-cœur, en grande partie parce que nombre de nos journaux ont eu la sottise de défier l'Allemagne de trouver une somme même modeste comme celle dont avait besoin la Turquie. Leur dignité était engagée, mais la nôtre ne l'est pas moins maintenant... Question de face. Nous perdrons toute autorité aux yeux des Turcs si nous entrons dans l'affaire conclue sous la pression de leurs gouvernements par les banques austro-allemandes. Qu'importe ce que l'on racontera des concessions obtenues par nos rivaux grâce à leur complaisance : si les Allemands demandent trop, ils se heurteront à leur tour au nationalisme turc. Et, à tout hasard, il n'est pas mauvais que d'autres que nous augmentent les intérêts et les responsabilités qui incombent aux gouvernements de pays porteurs de fonds ottomans.

\* \* \*

La question posée dépasse en effet le dernier accident ; il s'agit maintenant pour nous de bien examiner où vont les finances de la Jeune-Turquie et d'arrêter dès à présent la politique que nous suivrons lors de ses prochaines demandes. Il est même très heureux, à cet égard, que l'intervention financière austro-allemande nous donne un court répit et la possibilité de nous recueillir.

Ce sont toutes les tendances de la Jeune-Turquie que nous avons maintenant à considérer. Il ne saurait être question de les exposer à la fin d'une lettre déjà longue et dans des pages écrites rapidement au cours d'un voyage : nous aurons d'ailleurs à y revenir. Mais du moins est-il possible de résumer brièvement les impressions qui résultent d'un séjour dans ce pays. Elles sont très nettes sur un point : il n'y a pas à s'effrayer du déficit budgétaire en lui-même. Certes 6 millions et demi de livres turques de déficit prévu pour le budget de

1911, c'est un chiffre : quelque cent cinquante millions de francs ! A cet égard le progrès est nul sur l'exercice précédent. On assure d'ailleurs que le déficit réel risque d'être fort supérieur et que nombre de dépenses extraordinaires auxquelles on n'échappera pas ne sont pas prévues. En outre le gouvernement traîne derrière lui une grosse dette flottante, legs fâcheux de l'ancien régime, qu'il faudra bien régler en grande partie : on dit qu'il s'agit de 10 à 20 millions de livres. Il faut néanmoins répéter que tout ce désordre financier n'a rien de trop inquiétant par lui-même. Les plus exigeants ne sauraient attendre que le nouveau régime, deux ans après son avènement, dix-huit mois seulement après la crise d'avril 1909, ait nettoyé et aménagé à nouveau les écuries d'Augias.

Toute la question est de savoir si la Jeune-Turquie voudra et saura procéder à ce nettoyage et à cette réorganisation : c'est-à-dire que le problème est beaucoup plus psychologique que proprement financier. Que l'empire ottoman ait les richesses latentes nécessaires pour couvrir à l'avenir toutes ses charges, cela n'est pas douteux. On le constate chaque fois qu'un chemin de fer permet d'exporter les produits d'une région jusque-là privée de débouchés et y stimule ainsi l'activité économique : un seul exemple, les dîmes du vilayet de Koniah ont triplé depuis que le rail dessert cette partie du plateau d'Anatolie. A mesure que l'on étendra les chemins de fer, que l'on fera des irrigations, que l'on ouvrira des mines, la richesse publique augmentera et avec elle les revenus du budget.

Mais la Jeune-Turquie saura-t-elle adopter et exécuter un programme de travaux publics qui se développera pendant un certain nombre d'années, de manière à se préparer les revenus qui lui permettront de vivre sans déficit sur le pied sur lequel elle s'est mise ? Aura-t-elle la constance de consacrer à ces travaux publics les emprunts qu'elle fera dans cet intervalle, assurant autant que possible la marche de ses autres services sur ses revenus ordinaires ? C'est une question à laquelle on ne saurait encore répondre. Malheureusement même les tendances dominantes de l'esprit jeune-turc inspirent de grandes réserves. La Turquie ne se soucie pas beaucoup de savoir exactement ce que sont ses dépenses, elle ne songe qu'aux armements. Sa pensée comme toute sa politique sont dominées par cette armée qui a fait la révolution de 1908 et où les gouvernants s'ingénient à avoir des intelligences, car elle tient toujours le gouvernement à sa merci.

Certes la politique militaire n'est pas sans justifications. La Jeune-Turquie est née du désir de voir cesser un insupportable régime d'espionnage, de voir des traitements régulièrement payés, mais encore plus peut-être de l'irritation causée par les humiliations nationales et la crainte de nouveaux démembrements. Ce patriotisme de ses origines a été exalté encore depuis par l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine à la monarchie des Habsbourg, la proclamation du

royaume bulgare et l'éternelle irritation de l'affaire crétoise. La Jeune-Turquie devait armer pour sa sécurité et on ne saurait dire qu'elle ait encore dépassé ce que cette sécurité exige.

Mais sa pensée ne va-t-elle pas bien au delà ? Nous ne savons ce qui s'est passé au dernier Congrès du parti Union et Progrès à Salonique : les communications faites à la presse nous ont seulement représenté le Comité comme une organisation de progrès intellectuel. Mais lorsque l'on cause avec les Jeunes-Turcs ou qu'on lit leurs journaux, on découvre souvent la trace de tout autre chose. L'arrière-pensée semble être que l'on résoudra par la force une foule de problèmes intérieurs et extérieurs. La question des nationalités non turques, des immunités des patriarcats, sera réglée par l'augmentation de l'armée — voilà du moins ce que semblent indiquer certaines conversations bien étrangères à ce libéralisme de 1908 qui annonçait l'avènement d'un régime de tolérance et de liberté pour toutes les nationalités dans un ottomanisme commun à toutes. On trouve des Turcs, et non des plus médiocres, qui montrent clairement que dans leur esprit l'abrogation des capitulations doit résulter bien moins d'une réforme judiciaire que du développement des forces militaires de l'empire. Enfin une opinion étrange s'est fait jour et a même trouvé une expression formelle dans les colonnes du journal *Tanine*, qui estime que la question des emprunts sera résolue et que la Turquie aura tous les prêteurs du monde à ses pieds le jour où elle disposera de un million et demi de baïonnettes.

C'est une conception financière un peu sommaire et bien des indices révèlent, en outre, chez la Jeune-Turquie, une idée singulière des moyens à employer pour se libérer des engagements de toute espèce pris par l'Etat ottoman. Il faut ajouter une évidente mégalomanie dans la manière de considérer le rôle international de l'Empire. Pour beaucoup, la Turquie doit prendre la direction des musulmans du monde entier, même de ceux qui relèvent des puissances auxquelles elle aspire à emprunter de l'argent pour assurer sa consolidation puis les développements de sa politique.

Sans doute, toutes ces intentions ne sont exposées dans aucun programme qui ait été publié, mais on les devine partout. Raisonnablement, elles supposeraient d'abord un long effort d'organisation, de concentration sur soi-même et de développement intérieur, mais nombre des jeunes qui mènent la Jeune-Turquie paraissent assez portés à vouloir faire le second pas avant le premier. Aussi leurs tendances sont-elles moins inquiétantes pour ceux qui auraient à subir les effets de la politique systématique hostile d'une Turquie réorganisée que pour les gens qui ont intérêt à cette réorganisation, à cette consolidation de l'Empire ottoman. Tout cela a comme un parfum d'aventures, de mépris désinvolte des engagements pris par l'ancien régime, dont aucun des legs ne mérite d'être sincèrement respecté. C'est pourquoi malgré quelques progrès réels dans l'hon-

nêteté et dans l'énergie de l'administration, est-il bon que nous ayons le temps de voir venir, avant d'augmenter notre mise comme créanciers de l'Empire ottoman et n'est-il pas regrettable que d'autres augmentent la leur à côté de la nôtre. Peut-être le spectacle donné par les développements de la Jeune-Turquie pendant quelques mois encore confirmera-t-il l'idée qui commence à poindre et d'après laquelle il sera sage d'inviter l'Empire ottoman à assurer entièrement ses services courants sur ses recettes ordinaires, c'est-à-dire de ne lui faire des prêts que sérieusement affectés à tels travaux capables de développer la richesse publique.

Nous devons, en effet, observer les développements de la Jeune-Turquie avec sympathie, nous rappeler la longue amitié qui nous a unis à l'Empire ottoman, ne pas lui refuser nos conseils, si elle consent à les solliciter, nous efforcer par tous les moyens de maintenir nos bonnes relations avec elle, mais aussi nous demander très sérieusement où elle va, car ses deux premières années de vie ne prouvent pas encore d'une manière évidente qu'elle fasse la bonne politique qui seule permet de faire de bonnes finances.

ROBERT DE CAIX.

---

## LA LANGUE FRANÇAISE ET LES ÉCOLES ISRAÉLITES EN TURQUIE

Constantinople, 19 novembre.

L'*Asie Française* a déjà signalé dans son numéro d'octobre l'information du *Temps* relative à la création à Salonique d'écoles par la *Hilfsverein*, société juive allemande. Vous avez fait les observations que cette nouvelle appelait et montré le rôle utile à la diffusion de la langue française que jouent les écoles de l'Alliance Israélite Universelle.

Ce rôle est évident pour qui se donne la peine de visiter les écoles de l'Alliance Israélite Universelle à Constantinople : ces établissements, moins connus comme instruments de diffusion de notre langue que les écoles congréganistes et même les écoles laïques françaises, prennent l'enfant tout petit, dans des classes maternelles, et le mènent jusqu'à ce qui correspond à la fin de notre enseignement primaire supérieur. Dans les classes élémentaires, les bambins des deux sexes apprennent la langue française par les moyens les plus pratiques : désignation d'objets, phrases apprises par cœur et répondues d'ensemble aux questions du maître. J'ai constaté qu'ils sont à même de dire en français ce que l'on peut demander à des gamins de cet âge. Les enfants ainsi « débrouillés » sont mis en état de suivre ensuite

en français le cours de leurs études qui les préparent à entrer dans les écoles du gouvernement turc, au lycée de Galata Séraï ou dans les écoles secondaires françaises.

Mais j'ai pu constater qu'avant de quitter les bancs des écoles de l'Alliance, garçons et jeunes filles possédaient bien le français et étaient capables de répondre dans notre langue à un interrogatoire assez « poussé » sur les matières de leurs cours d'histoire, de géographie et de littérature. Il n'est pas certain que nos écoles primaires supérieures fassent beaucoup mieux. Certaines jeunes filles, surtout, sont très bien préparées à aller chercher leurs brevets dans les examens qui ont lieu chaque année à l'ambassade de France.

L'usage de la langue française s'est si bien répandu dans la clientèle des écoles de l'Alliance Israélite que, dans certaines familles, on parle habituellement français, alors que la plupart des Israélites de Turquie parlent à leur foyer le judéo-espagnol. Il y a là un phénomène analogue à celui qui se produit dans les familles arméniennes catholiques, lesquelles adoptent souvent le français comme langue de la maison.

C'est sans doute ce qui explique que l'on rencontre dans les plus petites classes un nombre assez grand d'enfants qui parlent français avec une facilité évidente et comme s'ils avaient commencé à penser dans notre langue. Si ce travail continue pendant un certain nombre d'années, il est probable que la langue française aura en Turquie une clientèle analogue à celle qu'elle a trouvée parmi les juifs de Tunisie.

La Hilfsverein menace-t-elle sérieusement ces écoles où l'enseignement se donne en français? On ne s'en aperçoit pas, du moins à Constantinople. On dit bien qu'en Palestine elle a une clientèle naturelle et assez nombreuse parmi les israélites qui parlent l'allemand ou le judéo-allemand et dont le Sionisme a ramené quelques milliers vers la Terre-Promise. Il convient, du reste, d'observer en passant, qu'il y a des liens, au moins personnels, entre la Hilfsverein et le Sionisme. Cette association comme ce mouvement ont leur siège en Allemagne et, si les écoles de la Hilfsverein ne sont pas directement des foyers de propagande sioniste, leurs professeurs ont, paraît-il, tous un penchant pour l'idée du retour à la terre des Hébreux.

Les conversations avec les professeurs de l'Alliance Israélite Universelle ne révèlent rien de semblable. Ils trouvent l'idée à la fois petite et utopique. Leur opinion évidente est que les juifs ont autre chose à faire que de penser à coloniser un pays minuscule, aride, qui n'est même pas inoccupé et qui serait incapable de nourrir les millions d'Israélites de la seule Russie. S'ils manifestent un certain nationalisme hébraïque, ce sentiment ne prend pas une forme aussi étroite et pour ainsi dire territoriale. Ils ont un peu du Sionisme l'opinion que M. de Rothschild formulait, dit-on, ironiquement ainsi : « Fondez un Etat juif, très bien, mais nommez-moi ambassadeur à Paris! » L'Alliance israélite représenterait

plutôt l'aile libérale, et la Hilfsverein l'aile droite du judaïsme que les « extrémistes » du Sionisme voudraient identifier plus ou moins avec la revendication d'une terre abandonnée depuis près de deux mille ans aux infidèles chrétiens et musulmans.

Mais il n'appartient pas à l'Asie Française de rechercher et de définir les tendances qui se partagent actuellement le judaïsme. Notre rôle est seulement de signaler et de soutenir autant qu'il dépend de nous les forces qui travaillent à l'expansion de notre influence et particulièrement à la diffusion de notre langue : parmi elles, les écoles de l'Alliance Israélite Universelle doivent être spécialement mentionnées. Sans doute elles n'ont pas joué le rôle décisif des écoles françaises des congrégations qui se sont installées dans ce pays à une époque où le français n'y était pas, comme aujourd'hui, universellement répandu et où l'italien était la langue « franque » la plus parlée en Turquie. Mais aujourd'hui, il convient de mentionner l'action des écoles de l'Alliance à côté de celle des écoles des Lazaristes, des Frères, des Sœurs de Charité et des Dames de Sion, et aussi d'excellents établissements laïques français comme le lycée de garçons de M. Faure et le lycée de filles de M<sup>me</sup> Devaux.

Quelle est, maintenant, l'importance respective des écoles de l'Alliance Israélite et de celle des écoles de la Hilfsverein à Constantinople? Les premières ont 3.771 élèves et les secondes 320. C'est-à-dire que les écoles de l'Alliance donnent l'enseignement français à dix fois plus d'élèves que la Hilfsverein n'a d'écoliers instruits en allemand. Notons en passant que ces élèves ne sont pas tous de religion israélite — les écoles de l'Alliance, pas plus que celles de nos congrégations d'ailleurs, ne sont confessionnelles par leur enseignement ni leur clientèle — et il ne faut pas oublier que les élèves des écoles de l'Alliance sont pour notre langue des clients bien plus solides que ceux des écoles des patriarchats grecs ou arméniens où l'on enseigne le français sans doute, mais où le français n'est pas la langue de l'enseignement. Pour ce qui est de la diffusion de notre langue, les écoles de l'Alliance se classent donc à côté de nos écoles congréganistes et laïques françaises, avec cette différence toutefois, qu'elles ne poussent pas leurs études jusqu'à l'enseignement secondaire.

Il est clair que la Hilfsverein essaiera d'étendre son action, mais il n'y a aucune raison pour que l'Alliance Israélite ne garde pas son avance. Tout dépend du prestige intellectuel et moral que nous conserverons dans le monde. Là comme ailleurs nous maintiendrons et élargirons nos positions si la France conserve sa réputation de grand centre de culture libérale, et si sa langue est considérée comme le meilleur véhicule du progrès intellectuel. Sans doute, nos rivaux nous battent en brèche : on ferait volontiers croire ici que le français n'exprime plus que des idées décadentes et qu'il sert particulièrement à la pornographie. Des librairies, qui ne sont d'ailleurs

pas françaises, mettent bien en évidence des publications qui ont le double avantage de nous discréditer et de trouver une clientèle parmi les Levantins. La nécessité de faire la police de notre littérature, et surtout de nos périodiques illustrés, éclate ici pour le voyageur de même que pour le passant qui s'arrête devant certains étalages de nos boulevards. Mais les gens informés savent mieux, ici comme ailleurs, et une visite aux professeurs comme aux élèves des écoles de l'Alliance Israélite Universelle montre que ces écoles ne sont pas près de renoncer au français comme langue de l'enseignement, ni leur clientèle de les abandonner parce qu'ils donnent à notre langue ce rôle prépondérant. La Hilfsverein elle-même est amenée à donner une large part au français dans ses cours de langues. Nous avons dans le Levant, dans le domaine intellectuel surtout, une avance singulièrement forte et qu'il ne dépend que de nous de maintenir.

R. C.

---

## LA MORT DU ROI DE SIAM

---

Maha Chulalongkorn, roi de Siam, est décédé à Bangkok, le 23 octobre, à l'âge de cinquante-sept ans, ainsi que l'a mentionné le dernier Bulletin.

Les télégrammes ont dit qu'il avait été emporté par une crise d'urémie.

Sa mort a surpris. Ceux qui avaient pu l'approcher à son dernier séjour à Paris, en 1907, avaient conservé le souvenir d'un homme alerte, jeune encore et loin de la tombe.

Cependant à Bangkok, depuis plus d'un an, sa santé donnait des inquiétudes. Il paraissait souffrir beaucoup d'une luxation de la hanche, occasionnée, disaient les médecins, par une chute dans son palais. Il ne marchait plus qu'appuyé sur une canne, avec une grande difficulté, et dès qu'il avait à parcourir plus de quelques mètres, se faisait transporter par une petite voiture électrique qui l'accompagnait partout.

Les médecins essayaient de le détourner de l'existence de continuelle représentation à laquelle il s'astreignait de plus en plus et qu'il estimait un de ses devoirs de roi.

Plusieurs fois déjà, sans qu'on y attachât d'ailleurs grande créance, le bruit de sa mort avait couru à Bangkok. Les télégrammes arrivés à Paris ne permettent pas de savoir si la fin du souverain siamois était prévue.

Maha Chulalongkorn naquit le 20 septembre 1853. Il était fils du roi Mongkout, cinquième souverain de la dynastie des Chakkri, fondée en 1782, par un général victorieux. Il succéda, le 1<sup>er</sup> octobre 1868, âgé de quinze ans, à son père.

N'ayant jamais quitté le Siam, élevé au palais par une institutrice et, plus tard, par des profes-

seurs anglais, il ne connaissait l'Europe que par les livres et la pittoresque société européenne du Bangkok de l'époque, à qui le roi son père fut toujours très accessible. Il donnait l'impression d'un prince maladif, peu enclin à l'action, et assez effacé. Jusqu'en 1872, il ne prit à peu près aucune part au gouvernement que dirigeait un régent désigné par le roi Mongkout, le Somdet Chao Phya Surivongse.

En 1871, le roi visita Java, puis les Indes, où il fut reçu par le vice-roi. C'est au retour de ce voyage qu'il assumait la direction effective des affaires, et qu'il inaugura la politique de modernisation qu'il devait accentuer jusqu'à sa mort.

Son père, intelligent et très ouvert aux idées européennes, avait conclu avec les principales puissances une série de traités, notamment avec l'Angleterre en 1855 et la France en 1856, qui assuraient au Siam des relations diplomatiques suivies et honorables. En revanche il avait peu touché à l'organisation intérieure qui était restée purement féodale. Le second roi, institution encombrante et mal définie, existait encore (1); les ministres avaient pour fiefs les diverses provinces du royaume dont ils gardaient les revenus, à charge de faire fonctionner leurs services et de verser au roi certaines redevances. Au Nord, au Sud et à l'Est, des princes laotiens, malais ou cambodgiens ne payaient que le maigre tribut de l'arbre d'or ou d'argent, et gouvernaient à leur fantaisie.

Il n'y avait ni routes, ni chemins de fer, ni télégraphes, et Bangkok, où toutes les communications se faisaient par eau, n'avait pas une rue en état de donner passage à une voiture.

Les échanges se faisaient au moyen de lingots d'argent sphériques que l'on pesait.

L'armée était une foule sans cohésion, et le corps le plus brillant, et peut être le seul permanent, paraît avoir été celui des amazones, aujourd'hui disparu, dont Mouhot, en 1864, donnait une amusante description.

De cet état pittoresque, mais anachronique, le roi Chulalongkorn, entouré de conseillers nationaux et étrangers qu'il sut choisir et faire travailler, a tiré un état moderne, mais qui, cependant, a gardé son caractère national.

De 1872 à 1892 c'est, d'abord timidement, l'organisation des postes et télégraphes qui fait entrer le Siam dans l'Union postale (1885), l'ouverture du chemin de fer de Bangkok à la mer (1891), les expéditions militaires dans le Nord pour protéger les états laotiens contre les invasions de brigands chinois, et faire acte d'autorité, les missions géodésiques et topographiques destinées à établir les frontières du Siam. A partir de 1892, le roi, assisté par un homme d'Etat belge, Rollin Jaquemyns, qu'il s'attache comme conseiller général, accentue sa politique de réorganisation et surtout de centralisation. Les anciens départements siamois sont supprimés et remplacés par des ministères à l'européenne : Affaires

(1) Le second roi est mort en 1887. Ses titres furent donnés au prince héritier Maha Vajirunhis décédé en 1895.



étrangères, Guerre, Intérieur, Finances, Maison Royale, Justice, Police, Travaux publics, Agriculture, Instruction publique, à la tête desquels sont placés des hommes nouveaux, pour la plupart frères ou parents du roi. La réorganisation judiciaire, si bien continuée depuis par des conseillers français et anglais, est entreprise avec des jurisconsultes belges.

Le chemin de fer de Korat qui doit, dix ans plus tard, mettre à portée de Bangkok les provinces mi-cambodgiennes, mi-laotiennes du bassin de la Sé-moun, jusque-là fort difficiles à atteindre, est commencé.

Partout des troupes siamoises, accompagnées de commissaires royaux, vont jusqu'au delà du Mékong, jusqu'aux montagnes d'Annam, porter les ordres de Bangkok.

C'est l'époque du « plus grand Siam », où le roi rêve de réunir sous son autorité tout le Laos, les frères Thaïs du Nord et de l'Est — c'est le réveil pénible de 1893 : la France inquiète de cette activité, les imprudences d'une diplomatie trop pénétrée d'esprit juridique et manquant du sens des réalités, les canonniers françaises qui franchissent la barre, les coups de canons et les terreurs d'une cour et d'un harem qui songent au suicide. Incidents dont le roi sort un peu amoindri dans ses espérances, mais plus réfléchi et plus tenace.

En 1896, la France et l'Angleterre conviennent de respecter, dans tous les cas, la vallée du Mé-Nam et de laisser subsister cette partie du Siam en qualité d'état tampon. En revanche, elles paraissent bien vouloir se partager le reste.

C'est un an après cette convention que S. M. Chulalongkorn entreprend son premier voyage en Europe. Il visite l'Italie, la Suisse, l'Autriche-Hongrie, la Russie, la Suède, le Danemark, l'Angleterre, l'Allemagne, la Hollande, la Belgique, la France, l'Espagne, le Portugal et l'Égypte. Reçu par tous les chefs d'États, il revient plus confiant, ayant inspiré des sympathies, trouvé des encouragements, et plus conscient des directions à donner à sa politique.

Pendant dix ans, il s'attache à obtenir de ses deux puissants et dangereux voisins la solution des conflits qui tiennent suspendues sur sa tête les affres de l'intervention armée : négociant lorsque l'heure paraît favorable, temporisant lorsque les réclamations sont trop pressantes et les revendications trop âpres, et cependant poussant son chemin de fer vers Korat, installant ses commissaires royaux, sa gendarmerie, ses receveurs de l'impôt, s'arrêtant en apparence quand les légations s'inquiètent, reprenant lorsqu'elles s'endorment son mouvement en avant.

Enfin, en 1904 et 1907 avec la France et en 1908 avec l'Angleterre, aidé par le conseiller remarquable et trop vite disparu que fut Edouard Strobel, il parvenait, en jetant quelque lest, à faire reconnaître définitivement ses droits souverains, avec des restrictions sans danger, sur un pays grand presque comme la France et peuplé de 7 millions d'habitants qui ne demandent qu'à multiplier.

En 1907, alors que le traité français venait d'être signé et que les négociations du traité anglais suivaient leur cours, le roi recommençait son tour d'Europe, reçu partout, sauf peut-être à Londres, avec une cordialité et des honneurs dont il conservait et aimait à rappeler le souvenir et qui lui donnaient confiance dans l'avenir de sa dynastie et son peuple.

Aujourd'hui, l'administration et la justice royales rayonnent sur tout le pays; tous les points en sont reliés à Bangkok par le télégraphe ou le téléphone; le Siam possède plus de 1.000 kilomètres de chemins de fer et il y en a autant en construction. Nombre de canaux ont été réparés, de nouveaux creusés, les anciennes villes se relèvent de leurs ruines.

L'armée, forte seulement encore de 30.000 hommes, est très convenablement équipée et manœuvre déjà avec une correction qui étonne ceux qui connaissent la date récente de sa création.

Les finances sont bien administrées. Depuis 1901, le gouvernement publie son budget; la conduite des deniers de l'État a inspiré suffisamment confiance aux marchés européens pour que le Siam ait pu emprunter, sans garantie spéciale, 100 millions de francs à 5 et 4 1/2 0/0.

L'état économique du pays, malgré la crise qu'entraînent des récoltes moins abondantes et peut-être l'institution récente de l'étalon d'or, est satisfaisant. La monnaie et les billets de banque royaux circulent dans les régions les plus reculées du royaume.

L'instruction publique a fait des progrès considérables; les livres littéraires et scientifiques, les journaux quotidiens, les revues en langue siamoise imprimés à Bangkok, répandent partout les idées nouvelles, et en même temps, l'esprit national et le patriotisme siamois.

Bangkok, peuplée de 650.000 habitants (recensement de 1909) est une ville moderne, sillonnée de tramways électriques, éclairée à l'électricité, pourvue du téléphone et dont l'état sanitaire fait, en ce moment, des progrès remarquables.

Les monuments publics, les palais du roi et des princes, les nouvelles avenues, le parc royal, les ponts sont dignes d'une capitale.

Peut-être pourrait-on reprocher à S. M. Chulalongkorn d'avoir un peu trop, dans les dernières années de sa vie, sacrifié aux dépenses somptuaires. C'est le péché des grands rois, et aux yeux des Siamois, Maha Chulalongkorn, dont la statue équestre se dresse depuis deux ans en face du palais neuf, est et restera un grand roi.

Il fut aussi un roi aimé de ses sujets. Simple d'allure, il avait supprimé, dans ses sorties, l'ancien usage siamois qui obligeait la foule à se prosterner sur son passage. Il avait renoncé au costume royal magnifique, mais compliqué et lourd, et, dans les cérémonies officielles, portait, d'ordinaire, l'uniforme gris de général. Souvent il parcourait les quartiers neufs de Bangkok en automobile, accompagné d'enfants de sa famille, et parfois suivi d'une file interminable d'autos rouges qu'emplissaient les femmes du palais.

Il aimait à voyager incognito dans la campagne, entrant chez les paysans, vêtu en bon bourgeois et surprenant leurs confidences.

Les Européens appréciaient sa noblesse souriante, le tact avec lequel il savait adresser à chacun, dans un anglais un peu lent mais correct, et à voix très haute, les paroles qui accompagnent les présentations officielles, et qui échappent si difficilement à la banalité. Sa cour avait gardé tout le faste d'une cour indienne, en empruntant, à peu de choses près, leur protocole aux cours européennes.

Le plus important vestige du passé qu'il emportera sans doute avec lui est l'institution du harem.

Le nouveau roi Maha Vajiravouhd (1), fils de la reine Suwabphongsi, quoique âgé de vingt-neuf ans, n'est pas encore marié et paraît vouloir renoncer à l'usage qui obligeait les rois de Siam à épouser, comme premières femmes, leurs sœurs consanguines. Il est probable qu'avec lui l'usage de la polygamie, qui, même parmi les Siamois, compte déjà beaucoup d'adversaires, disparaîtra définitivement.

Comme son père, qui consacrait chaque jour plusieurs heures à la lecture des rapports officiels et présidait le conseil des ministres, le nouveau roi dirigera certainement lui-même les affaires du royaume.

Elevé en Angleterre, et très instruit de toutes les choses d'Europe, il est, en même temps, passionné pour la littérature et les traditions de son pays. Il a traduit ou adapté en siamois Shakespeare, Sheridan et Molière, mais en même temps, il a ressuscité les vieux drames hindous et écrit, sur l'histoire ancienne du Siam, un livre intéressant.

D'aspect un peu lourd, il est moins à l'aise que son père dans les représentations officielles, et peu communicatif, mais ceux qui le connaissent estiment son esprit critique et réfléchi. La régence dont il fut investi pendant le dernier voyage de son père fait espérer une volonté apte à gouverner.

Il n'y a pas de doute que S. M. Vajiravouhd saura tirer parti des moyens de gouvernement que lui a légués S. M. Chulalongkorn, et que le nouveau règne continuera la tradition progressiste qui a permis au Siam de prendre rang parmi les nations civilisées.

Il sera aidé dans cette œuvre par les hommes éminents, siamois et européens, dont le roi défunt avait su s'entourer.

KÉLIAN.

(1) Maha Vajiravouhd est, comme l'était son père, grand croix de la Légion d'honneur.

## La Perse et les Puissances.

Ces derniers temps les affaires de Perse ont particulièrement occupé les chancelleries européennes et la presse de tous les pays. La note anglaise du 18 octobre et l'entrevue de Potsdam du 4 novembre ont fait passer le problème persan au premier rang des préoccupations internationales et en ont éventuellement modifié la solution.

Suivant l'expression même du *Standard*, le Foreign Office « a parlé avec une fermeté inaccoutumée » Las d'adresser à Téhéran d'inefficaces protestations sur la situation de jour en jour plus mauvaise des provinces de la Perse méridionale soumises à son influence depuis l'accord de 1907, il a fait remettre au gouvernement persan une note lui donnant un délai de trois mois pour y rétablir l'ordre. Passé ce délai, l'Angleterre se réserve le droit d'organiser des forces de police indigènes, commandées par des officiers de l'armée de l'Inde, forces nécessaires à la protection de ses nationaux et de ses intérêts. Cette décision, prise d'un commun accord avec la Russie, et que semblait justifier pleinement l'état anarchique des provinces du Farsistan, du Kirman et du Mekran, a suscité une émotion disproportionnée. Des bords de la Sprée à ceux du Danube, pour gagner, par delà les Balkans, les rives du Bosphore, le bruit a couru d'un partage de la Perse entre l'Angleterre et la Russie. « Tous les pays protégés par des nations étrangères, écrivait la *Gazette de Voss*, qui leur garantissent solennellement leur indépendance ou leur intégrité, se trouvent en grand danger de perdre l'une et l'autre. » « Le gouverneur anglais, disait la *Gazette de la Croix*, a jeté bas le masque et annonce dans un vif langage au gouvernement de Téhéran que le partage de la Perse est proche. »

Après le Maroc et la Mandchourie, la Perse doit être, selon la *Nouvelle Presse Libre*, « le troisième grand territoire qui se trouve soustrait, en pratique, à la libre concurrence de toutes les nations ». La feuille viennoise faisait chorus avec les organes pangermanistes pour protester immédiatement, au nom du principe de la « porte ouverte », contre la mainmise anglo-russe sur l'empire des chahs. La *Nouvelle Presse Libre*, en parlant du Maroc, oubliait d'ailleurs les garanties données par la France en ce qui concerne le maintien du régime de la « porte ouverte ». Mais toute cette campagne austro-allemande était bien moins soucieuse d'exposer la question que d'exciter les passions de la Jeune-Turquie. Toute cette littérature avait avant tout pour but de pousser l'empire ottoman dans les bras de l'Autriche et de l'Allemagne. Elle ne tenait d'ailleurs aucun compte de l'esprit ni de la lettre même de l'accord de 1907 au sujet duquel le ministre d'Angleterre à Téhéran écrivait six jours après sa signature au gouvernement persan : « L'arrangement ne menace ni les intérêts de la Perse elle-même, ni

**Pour être membre adhérent au Comité de l'Asie Française, il suffit de verser une cotisation annuelle d'au moins 25 francs.**

Les adhérents reçoivent toutes les publications du Comité, sont convoqués aux réunions que ce dernier donne et participent à son action.

ceux d'aucune autre nation étrangère... Les deux puissances (Angleterre et Russie) n'ont aucune espèce d'intention d'attaquer l'indépendance de la Perse : en signant leur accord elles ont eu pour but d'assurer cette indépendance pour toujours. »

C'était mal se souvenir aussi des assurances formelles et réitérées données tant à la Douma qu'au Parlement anglais par M. Isvolski et sir Edward Grey. Le *Times* avait d'ailleurs prévenu cette tactique de la presse austro-allemande. Au lendemain de la publication de la note anglaise il disait : « Nous ne cherchons à prendre aucun territoire en Perse, ni ne rêvons de partage. Les charges militaires de notre empire indien sont déjà assez lourdes pour que nous voulions les étendre. » Plus récemment encore, le chef du gouvernement britannique a exposé la véritable portée de la note dans une partie de son discours au banquet du lord-maire qu'on pourra lire plus loin en entier. « Les rumeurs alarmistes, a déclaré M. Asquith, d'après lesquelles nous allons inaugurer une politique d'intervention active dans l'intérieur de la Perse sont aussi sensationnelles que sans fondement. » La campagne menée contre le soi-disant « partage » ne pouvait tenir devant un examen impartial. Les journaux officiels allemands ont été obligés de le reconnaître. La *Gazette de l'Allemagne du Nord* a dit : « L'émotion s'est calmée depuis que l'on sait que l'Angleterre ne projette aucune atteinte à l'intégrité de la Perse. » La *Gazette de Cologne* pensait qu'une intervention allemande en Perse « dépasserait les limites de la politique allemande ».

Sans aller d'ailleurs jusqu'à une intervention n'y avait-il pas un moyen détourné de gêner l'action de l'Angleterre et de la Russie ? L'Allemagne qui, selon le mot de M. Bérard, joue en Perse le « troisième larron » allait se servir du « troisième voisin », comme le *Novoie Vremia* appelle la Turquie. Flanquée du « brillant second », elle a cherché une fois de plus à se poser en défenseur de l'indépendance de tous les pays musulmans. Les organes de la politique allemande ont poussé les Turcs à s'insurger contre les tendances de la politique anglo-russe dans l'Iran. La *Nouvelle Presse Libre* entre autres a parlé non seulement de la malveillance de l'Angleterre et de la Russie à l'égard des musulmans, mais encore de la profonde impression produite en Allemagne et en Turquie par l'ultimatum anglais : en Allemagne, à cause de l'avenir des relations commerciales germano-persanes, en Turquie « parce que le mouvement mahométan est plus fort maintenant que jamais et parce que l'apparition de soldats russes et anglais à la frontière orientale de l'empire et la transformation du golfe Persique en eaux britanniques exerceraient une influence défavorable sur la situation de l'empire ottoman ». Et la feuille viennoise ajoutait qu'il faudrait voir dans quelles conditions les circonstances présentes permettraient aux troupes turques de rester dans les environs d'Ourmiah. La Porte a répondu à ces invites si peu dissimulées. Le *Rousskoe Slovo* a publié le texte d'une

note dont l'authenticité serait prouvée, envoyée par Hakki pacha à Mahmoud Chekhet pacha à la fin de septembre. « Les événements de Perse, disait le grand vizir, entraîneront probablement des complications avec la Russie et l'Angleterre — complications que nous devons suivre pas à pas afin d'être prêts, en cas de besoin, à défendre nos droits en comptant sur notre force armée. Comme le succès de notre diplomatie dépend surtout de la force de nos troupes sur la frontière persane, je vous prie de prendre sur-le-champ les mesures propres à augmenter nos contingents le plus possible. Je vous communique ceci après une conversation avec l'ambassadeur d'une puissance étrangère. »

Cet ambassadeur ne pouvait être que le représentant de l'Allemagne. Sous prétexte de protéger ses nationaux et de renforcer la garde de ses consulats, la Turquie envoya donc à la frontière turco-persane de forts détachements du 6<sup>e</sup> corps, ce qui occasionna même par la suite d'assez vives protestations du gouvernement persan. Les journaux jeunes-turcs mirent en bonne place et en gros caractères les dépêches parlant des protestations allemandes contre la note anglaise et la probabilité de graves difficultés. De son côté, la presse nationaliste persane appela de tous ses vœux des relations étroites entre la Turquie et l'Allemagne et glorifia son empereur.

A la poussée du pangermanisme correspondit une crise du panislamisme qui s'est manifestée d'abord par un « grandiose » meeting tenu le 23 octobre à Constantinople, dans lequel il y avait quelques Persans mais aussi beaucoup de Turcs, et où fut voté l'envoi d'un télégramme à Sa Majesté Impériale Guillaume II, qui allant visiter la tombe de Saladin avait réjoui « les cœurs de trois cent cinquante millions de musulmans » réclamant « sa précieuse intervention pour écarter le danger dont la Perse est menacée ». Plus récemment encore, le 17 novembre, la Perse a fait directement appel cette fois à l'empereur allemand. Une grande réunion de protestation s'est tenue à Téhéran sur la place des Canons, pour protester contre les menées des Russes et des Anglais et demander à l'opinion de s'appuyer sur la Turquie et de rechercher l'aide de l'Allemagne. Ce second appel sera-t-il mieux entendu que le premier ? Il est permis d'en douter. La diplomatie prussienne courtise volontiers l'islamisme, mais elle ne voudrait pas que ce flirt devint dangereux. S'associer — ouvertement au moins — à ces bruyantes démonstrations musulmanes répondait peu aux calculs plus pondérés de M. de Kiderlen-Waechter et à la politique plus prudente de M. de Bethmann-Hollweg et aurait risqué « de fermer au nez des Allemands », selon l'expression de la *Freisinnige Zeitung* de Berlin, cette « porte ouverte » à leur influence et à leurs intérêts, qu'ils réclamaient si instamment. Les dirigeants de la Wilhemstrasse allaient s'en assurer le maintien au moment de l'entrevue de Potsdam entre Guillaume II et Nicolas II. Les Turcs et les Persans feront bien de méditer cette

entrevue ; l'honnête courtier est toujours fertile en combinaisons dont ses clients risquent de faire les frais, et du reste, si la Russie et l'Angleterre agissaient vigoureusement en Perse, ce pourrait être pour y détruire un point d'appui des intrigues allemandes.

Les deux empereurs avaient emmené avec eux à Potsdam leurs ministres des Affaires étrangères, dans l'intention bien évidente de discuter quelques questions de politique extérieure. La présence aux côtés de M. Sazonov de M. Klemm, chef de la section centre-orientale au Pont-aux-Chantres, témoignait particulièrement du commun désir de parler du problème persan. Les déclarations de M. Sazonov aux journaux allemands et le communiqué officieux de la *Rossia*, publiés ci-après, qui ont suivi l'impériale rencontre et les entretiens ministériels, ont laissé clairement entrevoir la possibilité d'une entente russo-allemande en Perse sur le terrain économique. L'Allemagne est toute disposée à reconnaître les intérêts moscovites au Nord de l'empire iranien, mais elle désire, dans le cas où la Russie y construirait un chemin de fer, que la ligne de Bagdad soit prise en considération par les Russes. De longue date, l'Allemagne caresse le projet d'une voie ferrée Khanikin-Kermanschah-Hamadane-Téhéran qui, par sa position au cœur du royaume persan, serait la plus avantageuse continuation du chemin de fer de Bagdad.

Le *Novoie Vremia* estime que c'est, pour le gouvernement du tsar, acheter bien cher la paix en Perse. « Le rétablissement des rapports d'amitié entre Pétersbourg et Berlin, écrit-il, est également avantageux pour les deux côtés, mais prochainement il aura pour résultat d'enrichir l'Allemagne et de créer à la Russie une terrible concurrence sur les marchés persans... Nous saluons cordialement le premier résultat, mais nous désapprouvons et nous redoutons le deuxième. » Il est d'ailleurs probable que la Russie ne concédera aucun chemin de fer à l'Allemagne en Perse : tout ce qu'on peut espérer à Berlin, c'est de voir le futur réseau russo-persan avantageusement relié au chemin de fer de Bagdad. Ce sera déjà un beau résultat pour l'Allemagne que de voir disparaître la malveillance de la Russie contre le chemin de fer de Bagdad. Il semble, du reste, que l'on songe à Berlin à en finir avec la difficulté du Bagdad en s'entendant avec Pétersbourg et peut-être avec Londres. Comme on le verra plus loin, il est question d'un projet de construction de ligne russo-anglaise de Recht à la frontière du Belouchistan par Téhéran et Kirman, projet que M. Sazonov et sir E. Grey regarderaient favorablement. Or le *Times* semble admettre que le projet entraînera des négociations et une entente avec les Anglais. « La coopération des capitaux anglais et russes, écrit le journal anglais, sous les communs auspices des gouvernements anglais et russe, constitue en même temps qu'une preuve tangible de bon vouloir envers la Perse une garantie nouvelle pour la sécurité et la prospérité de l'empire des chahs.

Tôt ou tard également, la ligne devra être rattachée à travers la Perse occidentale au chemin de fer de Bagdad, et là encore pourront être trouvées l'occasion et la base d'un arrangement amical avec l'Allemagne. » Dans la bouche du *Times*, cet aperçu d'une entente éventuelle anglo-allemande venant après l'entrevue de Potsdam, méritait d'être soulignée. Il ne faut pas oublier qu'une telle entente nous intéresserait et qu'une bonne partie de son intérêt pour les Allemands serait de faire disparaître les résistances de notre marché qui n'a pas voulu jusqu'à présent « financer » le Bagdad. Il serait inadmissible qu'une entente anglo-russe-allemande suffît à modifier ces dispositions en dehors de tout arrangement — portant peut-être sur les chemins de fer de Syrie — et rendant l'entreprise du Bagdad plus sympathique aux intérêts français.

Quelle que soit d'ailleurs la suite donnée à ces projets avant-coureurs de nouveaux arrangements asiatiques, les puissances intéressées en Perse, comme l'Angleterre et la Russie, ne devront jamais abandonner la situation prépondérante que leur ont donnée leurs positions géographiques et leurs accords antérieurs. Postées au Nord et au Sud, elles doivent surveiller la frontière ouest, par où la Turquie, forte de l'appui moral et financier de l'Allemagne, les menace, et ne pas sacrifier pour des avantages qu'elles obtiendraient par d'autres moyens leurs intérêts primordiaux, non plus que ceux auxquels peuvent prétendre leurs alliés et amis, au nom, eux aussi, du principe de la « porte ouverte ».

M. S.

---

## LA SESSION DU CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT

DE

### L'Enseignement Indigène en Indochine

Dans notre dernier Bulletin nous avons donné le texte du discours que M. Simoni, résident supérieur du Tonkin, a prononcé le 26 août, au nom du gouverneur général, à la séance d'ouverture de la troisième session du Conseil de perfectionnement de l'enseignement indigène, dans la grande salle de la mairie d'Hanoï (1). On a vu que M. Klobukowski a appelé l'attention du Conseil sur trois points principaux : enseignement secondaire, enseignement professionnel, enseignement des filles. Nous nous contenterons aujourd'hui d'exposer, d'après le compte rendu analytique des séances du Conseil, dont nous recevons les bonnes feuilles, les vœux et propositions qui ont été for-

(1) Le Conseil était présidé par M. Ch. Prêtre, administrateur de 1<sup>re</sup> classe des services civils, professeur à l'Ecole coloniale en mission et chargé de l'inspection de l'enseignement indigène en Indochine ; il était assisté de MM. Couzineau, administrateur de 1<sup>re</sup> classe des services civils ; Péralle, chef du service de l'enseignement du Tonkin, vice-présidents et de M. Ch. Maybon, secrétaire de l'Ecole française d'Extrême-Orient, secrétaire-archiviste. Parmi les membres : les ministres des Finances, de l'Instruction

mulés sur ces trois questions au cours de la session ouverte le 26 août et close le 7 septembre (1).

\* \* \*

A la séance plénière du 26 août, le Conseil se divisa en trois Commissions. Chacune d'elles avait à examiner dans les rapports des Comités du Tonkin, de l'Annam, de la Cochinchine, du Cambodge et du Laos la partie qui la concernait. La première de ces Commissions, celle de l'enseignement secondaire, se réunit les 27, 29 et 30 août. Elle étudia les propositions des différents comités locaux dont les délibérations avaient été inspirées par deux « notes » de M. Ch. Prêtre relatives à l'organisation de l'enseignement secondaire et approuvées par le gouverneur général. Ces « notes » indiquaient que cet enseignement devait comporter quatre divisions : enseignement des lettres, enseignement agricole, enseignement industriel, enseignement commercial, et elles ajoutaient que, l'opinion indigène considérant avec autant de faveur l'enseignement occidental que l'enseignement traditionnel, les dispositions nécessaires devaient être proposées en vue de l'admission des élèves de cet enseignement secondaire (section des lettres) aux examens triennaux. Les membres du Comité du Tonkin virent que l'objectif de M. Prêtre était de faire de l'enseignement secondaire le couronnement de l'enseignement franco-annamite ; ils discutèrent passionnément sur ce point, et, finalement, repoussèrent le projet ; les élèves des deux enseignements, dirent-ils, ne pourront pas se rejoindre après le *khaokhoa* (examen provincial du 2<sup>e</sup> degré) d'une part, et après la deuxième ou troisième année d'études, d'autre part, parce que jamais ni les uns, ni les autres ne parviendront à avoir des connaissances assez équivalentes en caractères et en français pour être à même de suivre côte à côte des cours d'enseignement secondaire. Mais fallait-il renoncer à voir les élèves de l'enseignement traditionnel bénéficier de l'instruction scientifique ? Les mandarins ne le pensaient pas, et les membres du comité, tenant compte des aspirations de ceux-ci, recherchèrent par quels moyens on ouvrirait les études secondaires aux jeunes gens faisant leurs humanités chinoises. Après avoir posé que l'ensei-

de l'empereur d'Annam ; les ministres du Palais et de la Guerre de l'empereur du Cambodge ; MM. Henri Prêtre, chef par intérim du service de l'enseignement en Cochinchine ; Flament, chef par intérim du service de l'enseignement au Cambodge ; Tafforin, chef du service de l'enseignement au Laos ; Simonin, directeur du collège Paul-Bert ; Donnadiou, directeur de l'École normale de Giadinh ; D<sup>r</sup> Degorge, professeur à l'école de médecine d'Hanoï, etc.

(1) On se rappelle que la première session du Conseil de perfectionnement, institué par un arrêté de M. Beau, en date du 8 mars 1906, eut lieu à Hanoï du 11 au 25 avril 1906 et que la deuxième se tint à Saïgon du 3 au 9 décembre 1907. Ainsi, bien que l'article 3 de l'arrêté organique ait stipulé que « le Conseil se réunit en assemblée plénière au moins une fois par an », près de trois ans se sont écoulés depuis la dernière convocation. Mais, durant ce laps de temps, l'administration ne semble pas avoir porté un moindre intérêt aux choses scolaires, et, notamment, en ces quatre dernières années, la réforme de l'enseignement traditionnel, telle qu'elle a été élaborée par le Conseil de 1903 et consacrée par l'ordonnance royale du 31 mai et l'arrêté du résident supérieur du Tonkin, du 16 novembre 1906, a été progressivement, méthodiquement mise en pratique. Nous aurons bientôt l'occasion d'examiner ce qui a été fait jusqu'ici.

gnement secondaire technique, avec ses trois sections — agricole, commerciale, industrielle — devait être le couronnement naturel de l'enseignement franco-annamite, ils demandèrent que l'on organisât la quatrième section, celle des lettres dans un établissement nouveau qui serait un lycée indigène payant. La culture serait nettement occidentale, donnée autant que possible par des professeurs français ; les caractères seraient réduits au rôle qu'ont conservé le latin et le grec dans notre baccalauréat classique ; et les élèves seraient ainsi conduits jusqu'au grand concours triennal.

Le Comité de l'Annam a admis sans difficultés les idées directrices contenues dans les notes de M. Ch. Prêtre. Et sur cette base, il a dressé un projet hardi. L'enseignement secondaire comporterait trois années et serait précédé de deux années d'études primaires supérieures sanctionnées par un brevet ; il se diviserait en deux cycles ; 1<sup>o</sup> a) préparation à la section des lettres ; b) préparation aux sections agricoles, industrielles, commerciales ; 2<sup>o</sup> quatre sections correspondant aux divisions ci-dessus. Le premier cycle durerait deux ans et serait sanctionné par un certificat spécial ; le deuxième, trois ans et serait sanctionné par un brevet de l'enseignement secondaire indigène portant mention des études spéciales du candidat. Le français a été considéré comme le véhicule des sciences occidentales ; il devrait donc être enseigné de très bonne heure. Le Comité de l'Annam ne s'en est pas tenu là. Il a condamné le programme d'études classiques modifié par l'ordonnance de 1906 ; à partir de 1913, il entrerait en concurrence avec le nouveau programme d'enseignement secondaire, qui préparerait aux concours triennaux, et disparaîtrait en 1924 pour ne laisser subsister que ce dernier. Désormais, il n'y aurait plus qu'un enseignement indigène. Pour permettre la réalisation de ces réformes, le comité, a établi une organisation nouvelle du régime scolaire existant.

A la séance du Conseil du 27 août, M. Sestier, inspecteur des services civils, membre du Comité local du Tonkin, précisa les différences qui distinguaient le projet de l'Annam de celui du Tonkin. « Le projet de l'Annam, a-t-il dit, d'après le compte rendu analytique, modifie complètement l'organisation actuelle de l'enseignement traditionnel et prévoit sa disparition pour une date prochaine hypothétiquement fixée à 1924. Il risque par là de mécontenter fortement la classe des lettrés actuels. D'autre part, les examens placés à chacun des échelons du système scolaire élimineront, à chaque degré de l'enseignement, une foule d'étudiants qui deviendront des déclassés dangereux. Enfin, la réorganisation des écoles existantes et la création des écoles nouvelles entraîneraient des dépenses hors de proportion avec les ressources budgétaires actuelles. Pour ces diverses raisons, il demande à la Commission de se rallier au projet du Tonkin. Celui-ci ne touche pas à l'organisation actuelle de l'enseignement. Il prévoit seulement, à titre d'essai, la création à Hanoï d'un établissement nouveau, destiné à don-

ner l'enseignement secondaire à un petit nombre d'élèves. Si l'essai réussit et si les Annamites se rendent compte de la supériorité de l'enseignement occidental sur leur enseignement traditionnel, ils abandonneront spontanément celui-ci et la réforme se fera toute seule et sans danger. » M. Delamarre, administrateur des services civils, qui avait soutenu le projet du Comité de l'Annam, répliqua « que l'enseignement traditionnel actuel, qui mène aux examens triennaux de l'Annam 10.000 candidats pour 150 lauréats, produit des déclassés bien plus nombreux que ne pourrait en donner l'organisation nouvelle, et surtout, bien plus dangereux. D'ailleurs, ajouta-t-il, le projet de l'Annam ne supprime pas l'enseignement organisé en 1906. Il place seulement à côté un enseignement nouveau et prépare, avec une période transitoire qui pourra être aussi longue qu'on voudra, l'unification de l'enseignement indigène aujourd'hui divisé en deux branches. » M. Eberhardt, précepteur de Sa Majesté l'empereur d'Annam, fit remarquer « que l'essai préconisé pour le Tonkin n'aura d'autre résultat sans doute que de faire perdre un temps précieux aux élèves, car, si une fois l'essai terminé, il n'a pas satisfait ceux auxquels il s'adressait, ceux-ci ne pourront plus recommencer de nouvelles études, d'où des déclassés et des mécontents ». Le président demanda alors aux ministres de l'Annam s'ils estimaient « qu'il vaut mieux décider et annoncer dès maintenant la suppression de l'enseignement traditionnel après une période transitoire à déterminer, ou s'il est préférable de le conserver et d'organiser, à côté, un enseignement secondaire qui vraisemblablement se substituera à lui un jour, mais sans annoncer cette substitution ». Les ministres répondirent « qu'il faut tendre vers un enseignement unique, mais lentement ; il serait impolitique d'annoncer la fin de l'enseignement traditionnel pour une date déterminée ».

Au début de cette même séance, une discussion s'était engagée au sujet de la langue qu'il y a lieu de choisir comme véhicule de l'enseignement occidental. Selon M. Eberhardt « le Tonkin avait tort de vouloir ajourner au deuxième cycle l'emploi de la langue française. Il est impossible de donner une éducation scientifique en *quoc-ngu* ». Pour M. Delamarre, il ne faut pas espérer donner en annamite « un enseignement scientifique sérieux ». M. Eberhardt, à l'appui de cette thèse, expose que « la langue annamite n'est pas faite pour le raisonnement » ; et M. Prêtre ajoute que « de l'avis des meilleurs interprètes de Cochinchine, l'annamite ne peut servir que pour l'enseignement primaire ». Cette opinion fut partagée par les mandarins présents à la Commission. Il est intéressant de remarquer qu'à la session de 1906 on admit que l'enseignement scientifique devait être donné exclusivement au moyen de la langue annamite transcrite alphabétiquement ; et il ne sera peut-être pas inopportun de rappeler qu'un professeur — aujourd'hui directeur — de l'Ecole d'Extrême-Orient, M. Maître, qui prit une part active aux délibérations de cette époque,

fit beaucoup pour créer une opinion favorable à la langue annamite (1).

Pour faire cesser la dissidence qui séparait les comités de l'Annam et du Tonkin, représentés au sein de la Commission de l'enseignement secondaire, M. Sestier fit, à la séance du 30 août, une proposition transactionnelle : « Ne serait-il pas possible de nous faire des concessions réciproques ? L'Annam ne renoncerait pas à ses programmes d'ensemble, mais à la réforme générale de l'enseignement, qui en serait la conséquence forcée. Le Tonkin ajouterait à son lycée d'essai des écoles modèles des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degrés qui seraient installées uniquement dans les chefs-lieux de province pour l'enseignement intensif du français, concurremment avec les matières du *khao-khoa*. Le *tuyen* — examen de fin d'études du 1<sup>er</sup> degré de l'enseignement traditionnel (réforme de 1906) — resterait commun à tous... Nous répondrions ainsi au désir du chef de la colonie en donnant, à tous ceux qui en seraient dignes, un enseignement secondaire ; seulement au lieu de programmes destinés à la masse, qui pourrait les croire obligatoires, nous aurions des programmes pour ceux-là seuls qui voudraient recevoir l'enseignement secondaire. Nos efforts doivent être mesurés à nos ressources : 15 écoles préparant à l'enseignement secondaire au Tonkin ; 15 en Annam et 2 établissements d'enseignement secondaire à Hanoi et à Hué, ce serait un beau résultat proportionné à nos forces budgétaires, exempt de dangers politiques. Je n'ai rien de particulier à dire en ce qui concerne la possibilité de délivrer aux élèves sortant de l'enseignement secondaire les titres de *cu-nhan* et de *tu-tai* (licencié et bachelier) encore uniquement réservés aux étudiants de l'enseignement traditionnel, car nous sommes d'accord pour faire aboutir les deux enseignements aux mêmes diplômes. »

En résumé, des propositions de la Commission il résulte que l'enseignement indigène se divise en : 1<sup>o</sup> enseignement traditionnel ; 2<sup>o</sup> enseignement franco-annamite. Le premier est maintenu tel qu'il a été organisé par l'ordonnance et l'arrêté de 1906. Le deuxième se divise en primaire et secondaire.

A. L'enseignement primaire est à trois degrés : 1<sup>er</sup> Il est donné en *quoc-ngu* et en caractères chinois ; il dure deux ans et est sanctionné par un examen qui est le même que celui de l'enseignement primaire traditionnel ;

(1) Durant cette dernière session c'est également un membre de l'Ecole française d'Extrême-Orient, qui invité par le Conseil à exposer les grandes lignes de la réorganisation scolaire en Chine et au Japon, fit remarquer, entre autres utiles indications, qu'« il ne semble pas qu'il y ait impossibilité de se servir de l'annamite en y joignant le sino-annamite pour l'enseignement scientifique, au moins jusqu'à un degré assez élevé. » Mais il ajouta ceci : « Y a-t-il intérêt à le faire ?... L'Annam s'instruira, se développera, se reformera ou par nous et avec nous, ou par d'autres et contre nous. Le sens de ce développement dépendra de l'outil qui y aura servi, et cet outil sera celui qu'il aura le mieux en main, chinois ou français. Il sera ce que nous voudrons, chinois, si nous laissons faire, français si nous savons agir avec décision et sans retard. Et toute autre considération mise à part, ce serait un bien pour l'Annam qu'il fût français, et que fût arrêté l'invasion du chinois. Le chinois l'absorbera dans son ombre ; le français lui constituera une personnalité en Extrême-Orient. »

2° Il comprend l'étude du *quoc-ngu*, des caractères chinois et les premières notions de français; il dure trois ans au chef-lieu des provinces et est sanctionné par un certificat d'études primaires franco-annamite;

3° Il comprend l'étude approfondie du français, celle des matières d'enseignement occidental et celle du *quoc-ngu* et des caractères chinois. Il dure trois ans au chef-lieu des provinces et est sanctionné par un certificat de fin d'études de l'enseignement primaire franco annamite qui donne le droit d'entrer dans l'enseignement secondaire.

B. Celui-ci embrasse cinq années d'études réparties en deux cycles :

1<sup>er</sup>, a) Section scientifique; b) section littéraire. Deux années d'études;

2<sup>e</sup>, a) Section agricole; b) section industrielle; c) section commerciale; d) section littéraire. Trois années d'études au collège du Protectorat pour le Tonkin; au collège Chasseloup-Laubat pour la Cochinchine, à Hué « dès que les circonstances le permettront. »

Les programmes seront établis par le Comité permanent de l'enseignement indigène « sur le modèle des programmes métropolitains correspondants et sous réserve de toutes les modifications et adaptations nécessitées par les conditions locales. Les études du premier cycle ont pour sanction un certificat d'études secondaires et les études du second cycle un diplôme de fin d'études secondaires avec mentions spéciales.

Le Comité local de Cochinchine, n'ayant pas à se préoccuper du problème du traditionalisme scolaire put aisément délibérer sur les réformes proposées. Il fit remarquer que l'enseignement complémentaire du collège Chasseloup-Laubat se rapproche singulièrement de la conception d'un enseignement secondaire indigène, et, reprenant les vœux exprimés à la session de 1907, il ne fit que les préciser et les développer dans le sens de la nouvelle politique scolaire. L'enseignement cochinchinois doit se composer, dit-il, d'un enseignement primaire de trois degrés suivi d'un enseignement secondaire à deux cycles; un cycle de deux années d'études générales, un cycle de trois années de spécialisation : lettres, agriculture, commerce, industrie.

Le Comité local du Cambodge a émis le vœu de conserver l'organisation actuelle de l'enseignement : pagodes, écoles provinciales; mais un enseignement secondaire qui remplacerait en le complétant l'enseignement primaire supérieur lui a paru désirable; cependant il conviendrait pour l'instant de n'organiser que le premier cycle, celui des études générales. L'enseignement primaire comprendrait au 1<sup>er</sup> degré, la pagode; au 2<sup>e</sup>, l'école régionale; au 3<sup>e</sup>, l'école résidentielle. L'enseignement secondaire du premier cycle se donnerait au collège de Pnom-Penh; pour le deuxième cycle on enverrait les élèves au collège Chasseloup-Laubat à Saïgon, où serait créé un cours de cambodgien et de pâli.

Quant au Laos la Commission a estimé qu'il

importait d'organiser d'abord l'enseignement primaire; les « sujets d'élite » seraient envoyés comme boursiers dans les écoles secondaires de la Cochinchine ou du Tonkin.

En ce qui concerne l'Annam et le Tonkin, l'ensemble des propositions de la Commission fut adopté à la séance plénière du 7 septembre, en même temps que celles relatives à la Cochinchine, au Cambodge et au Laos qui étaient le décalque des propositions des Comités locaux.

\*  
\*  
\*

La Commission de l'enseignement professionnel se réunit les 26 et 29 août. Elle se trouvait également en face des rapports des Comités locaux. M. Péralle exposa la situation de cet enseignement et résuma les efforts tentés dans les différents pays de l'Union pour son développement progressif.

Au Tonkin, il existe à Hanoi une école professionnelle fonctionnant depuis 1904 et ayant compté jusqu'à 180 élèves. De l'avis du comité local, cette école n'a pas donné les résultats qu'on en attendait; peu de ses élèves, à la fin des études, ont été placés. Elle doit cependant être maintenue avec les écoles d'apprentissage de Namdinh et de Cao-bang, mais on dirigera particulièrement les élèves vers la fabrication des objets pour lesquels les Annamites sont tributaires de l'étranger. Quant aux écoles à créer, le Comité a souhaité qu'on les ouvre aux ouvriers déjà en possession d'un métier plutôt qu'à des enfants sortant de l'école primaire; à côté il y aurait des écoles d'apprentissage.

En Annam, une école fonctionne à Hué avec 90 élèves.

La Cochinchine a deux écoles à Saïgon, l'école professionnelle proprement dite comptant 85 élèves et celle des mécaniciens asiatiques. En outre, dans les chefs-lieux des différentes provinces il existe des écoles entretenues sur les fonds spéciaux, et spécialement destinés au développement des industries locales. Le Comité a estimé que l'enseignement professionnel n'existera réellement que lorsqu'il aura sa base dans les écoles primaires et son couronnement dans les cours spéciaux de l'école complémentaire.

Au Cambodge le travail manuel répugne trop aux indigènes pour qu'il soit possible de créer de nombreuses écoles; celle de Pnom-Penh avec ses 40 élèves est suffisante.

Au Laos, l'école de Vien-Tian, fondée depuis deux ans, comprend 30 élèves répartis dans 4 ateliers : menuiserie-ébénisterie; forge et ajustage; ferblanterie; poterie; briqueterie.

Après discussion des rapports des Comités locaux, les propositions de la commission furent formulées. En voici les grandes lignes :

Il sera créé ou maintenu au moins une école professionnelle dans chacun des pays de l'Union indochinoise, subventionnée par des contributions du budget local, des commerçants ou des industriels; elles seront autonomes. Des ateliers

d'apprentissage seront placés sous l'autorité des chefs de province ou des Chambres de commerce qui les auront institués, leur but sera de contribuer au développement des petits métiers et des industries familiales. Le but des écoles professionnelles sera de donner un enseignement pratique et utilitaire, formant des ouvriers et non des artistes, de manière à faciliter aux chefs d'industrie le recrutement de leur main-d'œuvre et à préparer l'établissement de patrons indigènes. L'enseignement sera donné en langue indigène; on y joindra quelques notions de langue française. La direction des écoles sera confiée à d'anciens élèves des écoles techniques de France. Le Conseil d'administration facilitera l'établissement des élèves. Les élèves les plus remarquables seront envoyés dans des écoles professionnelles de France.

\* \* \*

La Commission de l'enseignement des filles tint une seule séance. Elle examina ce qui avait été fait jusqu'ici et dans quelle mesure on avait tenu compte des vœux formulés en faveur de cet enseignement par le Conseil de perfectionnement de 1907.

Au Tonkin fonctionnent trois écoles : celles de Hanoi, de Nam-dinh et de Haï-phong ; les deux premières sont dirigées par des institutrices françaises. Le Comité local jugeant qu'il faut assurer à la femme annamite une éducation pratique plutôt qu'une instruction étendue, approuva un programme complet de l'enseignement pour les jeunes filles indigènes élaboré par M. Péralle et comprenant une instruction élémentaire en *quoc-ngu* et l'étude facultative des caractères chinois et du français ; un enseignement manuel ; un enseignement ménager.

En Cochinchine, les écoles fondées en 1902 n'ont d'abord pas réussi ; aucune idée directrice n'avait présidé à leur organisation ; elles n'étaient pas rattachées au service de l'enseignement. Le budget local n'entretient qu'une école de filles (à Saïgon). En 1908 fut fondée l'école de Mytho aux frais de la ville ; l'enseignement y est professionnel et ménager. Le Comité local l'a proposée comme l'école type.

Au Laos, il existe trois écoles de filles ; à Vientian, à Luang-Prabang et à Paksé. L'enseignement est donné par des maîtresses françaises. Le comité local a demandé la création d'écoles mixtes au chef-lieu de chaque province.

La Commission a repris les desiderata des comités locaux et, en outre, a émis le vœu qu'une école indigène de filles soit créée le plus tôt possible à Pnom-penh. En séance plénière le Conseil a adopté ces différentes propositions.

Tels sont les plans ébauchés par le Conseil de perfectionnement dans sa session de 1910. Après avoir modernisé — en 1906 — l'enseignement traditionnel, on a pensé qu'il importait d'organiser définitivement l'enseignement franco-annamite qui, suivant la tendance d'une partie du Conseil, devra se développer au détriment du premier con-

damné à disparaître. Nous examinerons cette doctrine et les suggestions, les programmes du Conseil le jour où l'administration réalisera les vœux exprimés, si elle en a le désir et les moyens pécuniaires.

## UN ÉTAT HIMALAYEN

# LE BHOUTAN

## ET SON DÉVELOPPEMENT HISTORIQUE

Les derniers événements du Tibet, qui ont été notés à mesure qu'ils se déroulaient dans le Bulletin du Comité, ont eu leur contre-coup sur les territoires voisins, plus ou moins placés sous l'influence du gouvernement de Lha-sa. Parmi ceux-ci, le Bhoutan a vu son statut international particulièrement modifié, si l'on en juge par un communiqué, d'ailleurs fort réservé, fait en mars 1910 par la presse anglaise : il nous a appris que depuis le premier janvier de l'année cet Etat, en échange d'une subvention annuelle de 100.000 roupies, avait consenti à ce que « tout ce qui a trait à ses relations extérieures fût confié aux Anglais », ceux-ci s'interdisant d'intervenir dans les affaires intérieures du pays, mais devant servir d'arbitres dans les différends qui pourraient s'élever entre lui, le Sikhim et le Koutch-Bihar.

Certaines de ces dispositions, comme on le verra, ne sont que la confirmation ou l'extension d'arrangements antérieurs, mais la clause toute nouvelle qui confère aux seuls Anglais le privilège de représenter à l'extérieur les Bhoutanais place ceux-ci sur le même pied que les princes vassaux de l'Inde, le maharadja du Népal et l'émir afghan, qui ont consenti à la Grande-Bretagne le même avantage en acceptant aussi d'être *contrôlés* par elle, — ce qui rompt le lien séculaire rattachant jusqu'ici le Bhoutan au Tibet et, par le Tibet, à la Chine et annexe en quelque sorte aux Indes le dernier Etat qui, au Sud de l'Himalaya, pouvait encore se réclamer de Lha-sa et de Pékin. Aussi, dès le 8 août suivant, voit-on sir Edouard Grey télégraphier au ministre britannique en cette dernière capitale l'ordre d'exiger de la Chine le respect de l'intégrité du Népal, du Sikhim et du Bhoutan, en ajoutant que le gouvernement anglais était prêt « s'il était nécessaire, à protéger les intérêts et les droits de ces Etats ».

Comme je l'ai exposé en détail dans un autre travail paru dans la *Revue de Paris* (1), un effort politique poursuivi pendant près de cent quarante ans, depuis les premiers rapports établis en 1772 entre l'Inde anglaise et le Bhoutan, a amené ce résultat et permis enfin à la première d'arriver cette année à *contrôler* le second. A travers

(1) 1<sup>er</sup> décembre 1910 : *Le Bouthan et l'Inde anglaise*.



maintes vicissitudes d'ordre diplomatique ou militaire, — revers plutôt que succès coupés de longs repos, — le plan s'est développé jusqu'à sa réalisation actuelle, aidée par un concours de circonstances physiques et politiques qui valent la peine d'être étudié avec quelque détail.

Aucune région asiatique, en effet, n'est dans son ensemble plus ignorée encore aujourd'hui que le petit Etat himalayen du Bhoutan : sa bibliographie (1), comme on en peut juger, est courte et son exploration à peine ébauchée par les fonctionnaires ou les officiers qui n'y ont jamais passé que quelques semaines : le nombre de ces missions, toutes anglaises d'ailleurs, se peut compter sur les doigts, et en France même il n'existe aucune étude qui lui soit consacrée, en dehors des maigres et souvent inexacts notices des géographies et des encyclopédies. Le plus récent de ces explorateurs britanniques du pays, sir Claude White, qui a joué le rôle le plus direct et le plus important dans les événements contemporains, a résumé dans son livre le peu qu'on en savait jusqu'ici, bien qu'il n'ait cherché à exercer aucune critique sur les renseignements mis en œuvre et que, avec une réserve commandée par ses fonctions de « political officer » au Sikkim et les missions dont il fut chargé, il n'ait guère parlé de celles-ci qu'au point de vue géographique et pittoresque, et pas toujours aussi explicitement qu'on le pourrait souhaiter (2).

(1) BIBLIOGRAPHIE DU BHOUTAN :

- 1° AITCHESON, *Treaties*.
- 2° H. BERGHAUS, *Asia*, n° IX, Gotha, 1834.
- 3° BOSE, *Some account of the country of Bhutan*, in *Asiatic researches*, fasc. 15, 1825.
- 4° E. DAVIS, *Remarks on the Religions and Social Institutions of the Bouleas*, in *Trans. Royal Asiatic Society*, II, 496.
- 5° GRIFFITH, *Journal of the mission which visited Bhutan*, in 1837-1838, in *J. of Asiatic Society of Bengal*, fasc. 8, 1848.
- 6° GRIFFITH, *Journal of travels in Assam, Burma, Bhutan, Afghanistan, etc.* Calcutta, 1847.
- 7° C. R. MARKHAM, *Narrative of the mission of George Bogle to Tibet and of the journey of Thomas Manning to Lhasa. etc.*, 2° édit., London, 1879.
- 8° D'OCHOA, *Ambassade au Bhoutan*, in *Nouvelles annales des voyages*, fasc. 2, 1840.
- 9° *Papers relating to Bootan* (Blue book), London, 1865.
- 10° D<sup>r</sup> RENNIE, *The Bhotan and the story of the Doogar War*. London, 1866.
- 11° *Report of missions to Bhotan*. London, 1865.
- 12° SANDBERG, *Bhutan, the unknown Indian state*, Calcutta, 1898.
- 13° SANDBERG, *Manual of the Sikkim Bhutia language*, Calcutta, 1888.
- 14° *Sikkim Gazetteer*.
- 15° G. STRAHAM, *Reports on Exploration in Sikkim, Bhutan and Tibet*, Dehra-Dud, 1889.
- 16° S. TURNER, *An account of an Embassy to the Court of the Teshoo Lama in Tibet containing a narrative of a journey through Bootan and part of Tibet*, 2° édit., London, 1806.
- 17° S. TURNER, *Ambassade au Thibet et au Boutan*, traduit par J. Castéra, Paris, 1800.
- 18° J. C. WHITE, *Journeys in Bhutan*, in *Geographical Journal*, janvier 1910.
- 19° J. C. WHITE, *Sikkim and Bhutan, twenty-one years on the north-east frontier, 1887-1908*, London, 1909.
- 20° L. A. WADDELL, *The Buddhism of Tibet or Lamaism*, London, 1895.

(2) C'est ainsi que, parlant des passes qui conduisent du Sikkim au Bhoutan, il en énumère six par leur nom et « une autre » qu'il dit avoir traversée également : il serait intéressant de mieux connaître cette passe non dénommée, qui n'est pas marquée non plus sur la carte de ses itinéraires, quand on sait les difficultés que le corps expéditionnaire anglais en 1904 eut à faire passer ses hommes et ses approvisionnements par le Jelep-la d'abord, puis, quand il fut fermé le 11 juin, par le Natou-la ; n'y aurait-il pas là une meilleure voie d'accès au Tibet ?

\*  
\*  
\*  
\*  
\*

Collé au flanc méridional de la barrière himalayenne, le royaume du Bhoutan, qui mesure environ 22.000 milles carrés et s'étend sur 3 degrés de longitude et 1 et demi de latitude en moyenne, affecte sur la carte la forme d'un triangle isocèle, dont la base est contiguë aux plaines de l'Inde et les deux autres côtés au Grand Tibet, le sommet de l'angle étant formé par le massif que traverse le Wangye-la (1). Telle est du moins la limite septentrionale que lui assigne M. White et qu'il dit résulter de ses explorations, alors que les géographes considéreraient jusqu'ici cette limite comme formée par une ligne imaginaire tirée à vol d'oiseau du Chomalhari au Koulou-kangri, ce qui réduisait à un trapèze la figure cartographique du Bhoutan : on conçoit l'intérêt qu'ont aujourd'hui les Anglais à lui attribuer cette pointe vers le Nord qui fait coin dans le Tibet central et permettrait au besoin un mouvement tournant pour couper la route des Indes à Lha-sa par le Sikkim. De ce dernier territoire, en effet, le Bhoutan est presque entièrement séparé par la vallée de Chambi, récemment évacuée par les soldats anglo-indiens qui l'occupaient depuis l'expédition de 1904 et rendue aux Tibétains, en sorte que le Sikkim et le Bhoutan n'ont plus de limites communes que sur une vingtaine de milles du Jelep-la au parallèle de Phedong.

Ce territoire ainsi délimité a été, par la nature, divisé en trois zones dans le sens des parallèles, en deux dans le sens des méridiens. Les trois premières zones comprennent :

1° La ceinture de hauteurs qui des plaines de l'Inde s'élèvent brusquement à des cotes de 400 mètres, séparées par des combes recouvertes par la forêt et la jungle, pluvieuses, brumeuses et fiévreuses : c'est le rebord du plateau, contigu et analogue au Terai indien.

2° La région des plateaux, fonds d'anciens lacs glaciaires s'étendant au-dessus de ce rebord, entre 4.200 et 3.500 mètres en moyenne. C'est la partie saine, fertile et habitée du pays : tous les centres importants y sont placés, reliés entre eux par la seule bonne route du Bhoutan qui le traverse entièrement de l'Ouest à l'Est : les deux capitales, Panakha à 4.222 mètres, Tachicho-djong (Tassissoudon des cartes) à 2.225, puis Paro à 2.361, Tongsa à 2.050 ;

3° Les hautes vallées au pied des monts aux neiges éternelles, entre 4.000 et 6.000 mètres d'al-

(1) Certains ont admis que sur la frontière orientale il existerait quelques districts à peu près indépendants : domaines de grands monastères locaux dont les chefs porteraient le titre de prêtres-rois (*lama-radja*). M. White, qui a traversé cette région, n'a signalé rien de semblable et l'a trouvée entièrement sous la juridiction d'un même chef laïque, le gouverneur de Tongsa. Il n'y a eu d'autres lamas-radjas au Bhoutan que les deux souverains : le Dharma-radja et le Deb-radja, et il semble bien qu'il faille rayer de sa géographie les « Bhots abbataux » comme les appelle Reclus ; c'est plus à l'Est, sur la frontière sino-tibétaine, qu'on trouve de semblables organisations, tel ce royaume des lamas jaunes (en chinois *Hoang Lama*) que j'ai visité et traversé pour la première fois en 1895, sur la route de Tali à Tatsienlou et qui a la lamaserie de Meli pour capitale et le supérieur de celle-ci pour roi.

titude, avec des pics atteignant 5.000 mètres : c'est uniquement un terrain de pâturages, dont les alpages ne sont fréquentés que pendant l'été par les pasteurs et leurs troupeaux.

Il faut mettre à part la bande de territoire, tout à l'Est du pays, traversée par le grand sillon de la rivière Kourou ou Lhobrak, qui prend sa source, non comme les autres en deçà de la barrière himalayenne formant la frontière septentrionale du Bhoutan, mais au Nord, dans le système trans-himalayen qui serait peut-être plus élevé que l'Himalaya lui-même. Ce sillon, correspondant à celui qui traverse à l'Ouest le Sikhim et creuse le lit de la Tista, permet à la mousson du Sud de pénétrer plus profondément dans l'intérieur du Bhoutan et a offert aussi, comme nous le verrons, une route d'invasion aux populations des plaines.

Les autres rivières du pays sont, en continuant vers l'Ouest, le Poum-thang et le Madhou, qui se joignent au Kourou à la frontière de l'Inde pour former le Manas et se jeter dans le Brahmapoutra à Goalpara. Ce système des affluents du Manas, disposé en éventail, couvre toute la partie orientale du Bhoutan et constitue l'une des deux zones disposées dans le sens des méridiens.

L'autre, celle de l'Ouest, est arrosée au contraire par des rivières parallèles, coulant du Nord au Sud, pour confluer aussi au Brahmapoutra : ce sont, de l'Est à l'Ouest, le Mo-chou (1) ou Sankos, qui plus au Sud, arrivé dans l'Inde, s'appelle le Gadadhar, puis le Wang-chou ou Raydak, dont le cours supérieur est formé par la réunion du Thimbouk-chou, du Pa-chou et du Ha-chou, enfin l'Amo-chou ou Torsa qui traverse la vallée tibétaine de Chambi avant d'arroser l'angle nord-occidental du Bhoutan.

Des lignes de contreforts, descendant de l'Himalaya vers le Sud et par suite perpendiculaires à son axe, enclavent et déterminent ces différents bassins fluviaux : on en connaît sept principales, désignées par les noms des cols qui permettent de passer d'un compartiment à l'autre et jouent par là un rôle capital dans la vie économique et politique du pays.

En effet la population du Bhoutan (2) est nettement différente dans les deux zones, orientale et occidentale, que nous venons d'indiquer. Celle qui habite la région des affluents du Manas, à l'Est du Pele-la, n'est tibétaine ni par le type ni par le langage : on la croit apparentée aux gens de l'Assam et aux tribus aborigènes qui habitent les hauteurs à l'Est du Bhoutan (Waddell); elle apparaît plus petite de taille, plus noire de peau, plus fine de traits que celle de la région occidentale qui, nous l'avons vu, est en communication moins directe avec les plaines de l'Inde. Là, la population, qui paraît en nombre égal à celle de la zone orientale, est nettement d'origine tibétaine et, grâce aux bonnes conditions physiques du plateau qu'elle habite, s'est développée en une magnifique

race humaine, bien supérieure à celle des Bhoutias du Sikhim et du Népal (Sherpa Bhoutia) qui sont cependant de la même souche. On trouve aussi, tout à l'Ouest du Bhoutan, des familles de Lepchas venus du Sikhim voisin, où ils forment à côté des Bhoutias une partie de la population, la plus ancienne sans doute, tranchant fortement sur eux par ses traits sémitiques et son caractère paisible; toute la région inférieure du Bhoutan a dû être peuplée à l'origine par ces Lepchas, si l'on en juge par les noms de lieux, jusqu'à l'invasion



SIR UGYEN WANG-CHOUK,  
MAHARADJA DU BHOUTAN

(d'après *Sikhim and Bhutan*, de J.-C. WHITE, E. Arno'd, édit.)

tibétaine. C'est du Sikhim également que viennent les Paharias, établis tout au long du Bhoutan méridional, au pied des collines qui touchent aux plaines; ces agriculteurs, originaires du Népal, hindouisés et répartis en castes, professent le brahmanisme, tandis que tous les autres habitants du Bhoutan, y compris les Lepchas, c'est-à-dire la grande majorité, sont des adeptes du bouddhisme lamaïque.

Le nom même du Bhoutan indique sa dépendance du Tibet, auquel il a été d'ailleurs souvent appliqué par les premiers voyageurs européens (1).

(1) La première mention du Bhoutan et de ses habitants par les Européens me paraît due aux voyageurs anglais Ralph Fitch,

(1) *Chou* : rivière; *la* = passe en tibétain.

(2) Pemberton, en 1838, n'accordait au Bhoutan que 40.000 à 50.000 familles, alors que White lui donne aujourd'hui 400.000 habitants. L'encyclopédie de Brockhaus indique 250.000, soit 7 par kilomètre carré.

Schlagintweit le fait dériver en effet du sanscrit *Bhot-anta* : l'extrémité du Bhot ou Tibet (littéralement l'allemand *Bhot-ende*, l'anglais *Bhot-end*). D'après le général Cunningham, ces mots de Bhot et de Bhot-anta ne remonteraient pas à une haute antiquité : lorsqu'à la fin du XI<sup>e</sup> siècle de notre ère le bouddhisme fut balayé de l'Inde par l'invasion des musulmans afghans, ses adeptes cherchèrent un refuge au delà des montagnes, où leur religion avait été prêchée dès le VII<sup>e</sup> siècle et où les fanatiques soldats de Mahmoud de Ghasni ne les pouvaient atteindre; et c'est eux qui auraient donné le nom même du père de la doctrine au pays devenu en tibétain Bod-youl, la terre du Bouddha. Cette explication ne rend pas compte de l'aspiration qui suit le B initial des mots Bhot et Bhoutan, et il semble bien que le nom même des Bhoutias, par lequel les Hindous désignent également les habitants lamaïques du Tibet, du Népal et du Sikhim, remonte beaucoup plus haut que l'apparition du bouddhisme.

On le trouve en effet sous la forme *Bhodja* dans les livres sacrés de l'Inde brahmanique : ces Bhodjas sont, il est vrai, rangés parmi les tribus védiques, mais la comparaison des textes montre qu'ils n'étaient tenus pour Aryas que par l'adoption religieuse, non par le sang. On les voit figurer d'abord dans le Sapta-Sindhou (le pays des sept rivières, le Pandjab actuel), puis à l'Ouest de la Yamouna (Djamma) entre le Satadrou (Satledj) et les monts Vindhya. Leur nom reparait au moyen âge comme nom de race, de tribu ou même de lignée royale; le moine tibétain que le roi Srong Tsan Gampo envoya au VIII<sup>e</sup> siècle aux Indes, d'où il rapporta les livres bouddhiques et l'alphabet *devanâgari*, est appelé Thon-mi Sambhota, et ce dernier nom signifiant en sanscrit : le bon Tibétain, montre que l'usage du mot Bhot est bien antérieur à l'exode du bouddhisme fuyant devant l'Islam (1).

Les Bhoutias, ou Bbôtyas, s'ils sont dénommés ainsi par les Hindous, ne portent pas eux-mêmes ce nom : les Tibétains les désignent sous celui, géographiquement exact, de Lho-pa ou Lho-rig, « les gens du Sud », les Lepchas sous celui de Prou, qu'on suppose venir du tibétain Broug-Droug « le dragon du tonnerre » ou de Paro, l'une de leurs capitales. Eux-mêmes se nomment Droug-pa, d'après la secte lamaïque à laquelle ils appartiennent et qui porte ce nom où se retrouve le Droug précité : ils seraient donc « les hommes du dragon du tonnerre » ce que M. Waddell interprète en rappelant que le Bhoutan est la région la plus orageuse de l'Himalaya.

Les Droug-pa se divisent en clans désignés par des titres ou des noms de lieux, clans entre lesquels l'exogamie est de rigueur; à côté d'eux d'autres tribus (Ha-pa, Metchi, Dimal, etc...), bien que comprises dans les mêmes limites, ne contracteraient pas mariage avec eux.

qui visita l'Inde en 1583 et cite à propos du commerce de ce pays avec le Tibet les noms de *Boontanter* et de *Booteah*.

(1) On le trouve aussi, sous la forme Bhotia, dans une inscription du roi népalais Civadéva datée du commencement du VIII<sup>e</sup> siècle de notre ère (Sylvain Lévi, le *Népal*, t. II, p. 168).

\*  
\*  
\*

L'histoire du Bhoutan est entièrement à faire; l'éloignement où ce pays a vécu jusqu'ici fait qu'on ne trouve à peu près aucun renseignement sur lui dans les chroniques des nations voisines, et les siennes mêmes ont disparu par la perte des manuscrits et des bibliothèques des couvents détruits par le feu, les tremblements de terre et les inondations; c'est ainsi notamment qu'ont péri les collections de la capitale : Panakha, en 1832 et en 1897, ainsi que la grande imprimerie indigène de Sonagarchi en 1889.

En dehors des biographies (*namta*) des dix derniers hiérarques du pays, on connaît un manuscrit, le Lhocho-ping, qui contient quelques notes sur l'histoire du lamaïsme au Bhoutan. Déjà signalé par Waddell, il a été consulté par M. White qui a résumé le peu qu'on sait du passé du pays : jusqu'à la conquête tibétaine, à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, ce ne sont guère d'ailleurs que des fables, dont ce dernier auteur n'a pas même entrepris la critique. Nous devons nous montrer plus exigeants.

Les plus anciennes légendes, qui remonteraient au VII<sup>e</sup> siècle avant notre ère, parlent d'un conquérant, Sangaldip, qui, venu du Koutch-Bihar, aurait soumis le Bengale, l'Assam et le Bhoutan, avant d'être défait par Piran Visah, général du roi mythique du Touran, Afrasiab. Il n'y a rien à tirer de ce conte (1) venu probablement de Perse à une époque bien postérieure, comme l'indiquent les noms d'Afrasiab et de Sangaldip qui sous la forme Sangal se retrouvent dans le « Livre des Rois » de Firdousi; mais il est certain que le petit Etat de Koutch-Bihar, placé au Sud du Bhoutan, a eu avec celui-ci des relations plus étroites que toute autre partie de l'Inde, et il lui aurait même fourni sa population primitive, les Tephous, antérieurs aux Bhoutias et sans doute de race lepcha.

C'est, comme presque toujours, à la Chine qu'est due la première notion historique précise sur le Bhoutan : vers 640 le célèbre pèlerin chinois Hiouan Tsang visita le royaume de Kamaroupa, qui semble avoir compris l'Assam et une partie du Bhoutan, mais il y séjourna trop peu pour convertir au bouddhisme, comme il l'avait espéré en entreprenant ce voyage, les habitants qui, dit-il, adoraient les Dêvâs.

La religion du pays était en effet celle des Bôns, dérivée du vieux chamanisme turk, qui a précédé au Tibet le lamaïsme et y subsiste encore à côté de lui, étant professé par la secte des *lamas noirs*. La conversion des Bôns à la loi du Bouddha est due en grande partie à la prédication de Padma Sambhava, le célèbre missionnaire hindou qui franchit les Himalayas au VIII<sup>e</sup> siècle pour y porter sa foi; le Bhoutan lui fait hommage aussi de sa conversion, mais il semble bien que, s'il est venu à Lha-sa par le Népal et s'il est retourné aux Indes par le Zanskar (Ladakh méridional) d'après son hagiographie, déjà fortement teintée de romanes-

(1) Peut-être cependant s'y mêle-t-il un vague écho des conquêtes du roi tibétain Srong Tsan Gampo, qui à cette époque étendit son empire au Sud sur l'Assam et le Népal.

que, il ne soit jamais passé par le Bhoutan (Waddell, *Lamaism*, p. 380-384).

D'ailleurs, ce qu'on rapporte du séjour qu'il y aurait fait a un caractère fortement légendaire : le pays, dit ce récit, appartenait alors aux rois de Sindhou et de Kempaloung : le premier, ayant perdu un de ses fils dans un combat contre le rajah de Naboudara, qui régnait dans la plaine indienne, tomba dans un désespoir qui le menait à la mort quand Padma Sambhava apparut à sa cour. Dans un combat contre les démons qui dura sept jours, le *gourou* réussit à les chasser et à rendre la santé au roi ; les marques de son corps restèrent visibles sur le rocher, et le bâton planté par lui devant la grotte où il s'était retiré se couvrit de feuilles comme celui de Tannhauser et devint un cyprès, que M. White a vu près de Byagha dans la vallée du Poum-thang. A la suite de ce prodige, Naboudara se convertit aussi au bouddhisme et fit la paix avec le roi de Sindhou, qui, toujours d'après la légende, aurait eu cent femmes, tant hindoues que tibétaines.

Le royaume de Sindhou ne dura qu'un siècle et fut détruit à la fin du ix<sup>e</sup> siècle, sous le règne du fameux roi apostat Lan-dharma, par une première invasion tibétaine. Deux cents ans plus tard le Bhoutan aurait été de nouveau envahi par les soldats du roi Tiral-chan (?) qui, d'après la seconde partie de son nom (khan), pourrait bien être un Mongol : ce serait dans ce cas un souvenir, légèrement antidaté, de la conquête du Tibet par Gengis Khan, qui s'en empara en 1206.

Mieux qu'à Padma Sambhava la conversion définitive du Bhoutan au bouddhisme peut être attribuée à Pagsam-Wangpo, né en 1160, qui fonda la secte lamaïque des Droug-pa au monastère de Raloung, près de Gyangtse, sur la route qui conduit de Lha-sa au Sikkim. Il se reconnaissait comme disciple de Milaraspa, le saint le plus populaire de la secte Kargyoupa établie en 1142, en sorte que les Droug-pa sont considérés comme une branche de cette dernière. Ils se séparèrent bientôt en trois ramifications, et celle des Droug-pa « moyens » ou « méridionaux » est aujourd'hui dominante au Bhoutan, depuis l'invasion tibétaine de la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, les envahisseurs étant des adeptes de cette branche (1).

En 1491, le roi du Népal, Ratna Malla, qui avait usurpé le trône sur son fils aîné, fut attaqué par les Tibétains, unis aux gens du Dévâ Dharma, c'est-à-dire du Bhoutan ; il les battit à Koukousyanajor.

En 1534 était né au Tibet, d'une famille noble, Dougoun Dordjre « la foudre qui dompte

les démons », qui devait se rendre plus célèbre sous le nom de Shabdoung (Zab-droun) Nag-wang Nam-gyal. Remarquable dès l'enfance par son intelligence et sa beauté, il fut placé au monastère de Raloung, où il étudia sous la direction du chef de la secte droug-pa Padma Karpo (le *lotus blanc*), dont la succession devait lui être réservée ; mais un rival l'emporta, et Shabdoung, humilié, s'exila au Bhoutan, où il pénétra en 1557, suivi d'une bande d'aventuriers tibétains qu'on évalue à 300 et qui devait être recrutée en majeure partie parmi ses anciens condisciples.

Entré par la passe de Ling-chi, au Nord-Ouest du pays, il s'établit dans la haute vallée du Thimbouk et, pendant les trente-cinq ans qu'il vécut encore, il fut continuellement occupé, à l'aide de ses partisans, à consolider et à étendre son pouvoir spirituel et temporel sur la région. C'est là qu'il fonda la secte des Droug-pa « moyens » ou « méridionaux » pour se dégager de l'influence de Raloung où gouvernait son rival ; celui-ci ne cessa d'ailleurs de lui susciter des obstacles, et à cinq ou six reprises des bandes tibétaines vinrent l'attaquer, mais furent chaque fois battues et repoussées ou capturées en masse.

La renommée de l'aventurier, grâce au succès de ses armes et de son prosélytisme, s'était répandue tout au long des Himalayas : les princes du Ladakh recherchèrent son patronage (1), ceux du Koutch-Bihar et du Népal son amitié, de même que les Européens, qui commençaient à apparaître aux Indes ; les textes indigènes parlent en effet des envoyés du Pardoukou (Portugal) qui lui auraient offert, avec des présents, leurs services, qui furent d'ailleurs déclinés.

Shabdoung, qui s'était attribué le titre hindou de *Dharma radja* (seigneur de la loi) et celui, tibétain, de *Rimpotche* (joyau), à l'imitation des Grands Lamas de Lha-sa et de Trachilumpo (2), fit bâtir la plupart des monastères et des forteresses qui forment encore, dans la partie occidentale, les seuls centres habités du pays : Simtoka, Paro, Panakha, Angdoughodang, Tachicho-djong, et à l'Est le premier fort de Tongsa pour défendre de ce côté sa frontière.

Deux lamas, qui étaient venus avec lui de Raloung, furent délégués à la tête de l'administration spirituelle et temporelle qu'il avait fondée sur ses nouveaux domaines. Le premier eut le titre de chef « khampo » ou abbé et fut chargé de la surveillance des études et de la conduite du clergé, ainsi que de la présidence des cérémonies religieuses ; l'autre, qui prit par la suite le nom de Deb radja, eut autorité sur l'administration, les finances, l'entretien des lamas et des fonctionnaires et les relations avec les étrangers. Quant à Shabdoung lui-même, tant qu'il vécut, il garda la direction suprême, avec la conduite des expéditions militaires, et, pour citer les chroniques locales :

(1) M. White a intercalé ici, d'après les chroniques locales, l'histoire d'un jeune lama venu de Chine pour se mettre à l'école de Raloung, où il reçut le nom de Fago Doug-gom Shig-po. Envoyé au Bhoutan où sa renommée s'étendit rapidement, il excita la jalousie d'un autre lama du pays, Lha-pha, qui essaya en vain de s'emparer du village de Cheri où résidait son rival, puis se réfugia dans la vallée de l'Ammo-chou, qu'il vendit aux Tibétains après en être devenu le chef. Doug-gom, délivré de cet adversaire, convertit le pays à sa secte, assisté de quatre autres lamas. Cette histoire semble bien un doublet de celle de Dougoun Dordjre, qui va être rapportée plus bas, les noms et les faits étant presque les mêmes.

(1) J'en ai donné un exemple dans la *Revue du monde musulman* de juin 1910 (*La Conquête du Petit-Tibet*).

(2) Aussi les Tibétains, pour le différencier de ceux-ci, le nomment-ils *Jigten Gampo* (le seigneur du monde).

« Dans les intervalles de paix, le Dharma radja se consacra avec toute son énergie à ses différentes charges, fondant un corps de prêtres, organisant leur subsistance et leur contrôle, donnant des directions à ceux qui se proposaient sérieusement de chercher la vérité; en un mot, il se montra à la fois pasteur, abbé, psalmiste, recteur, directeur d'imprimerie (pour la publication des livres sacrés), architecte des bâtiments d'Etat et des couvents, surveillant des ateliers de reliure (des livres religieux) et des autres ornements de la collection du Kah-gyour (Kandjour, l'encyclopédie théologique du lamaïsme), agent de colonisation, commandant en chef de l'armée contre les agressions étrangères, protecteur et législateur de son parti, champion et vengeur du bouddhisme et de la paix publique. Il était tout cela en une seule personne et remplissait tous ces devoirs exactement et efficacement. Il introduisit le règne de la loi dans le Bhoutan sans loi. Son orgueil était de n'avoir jamais dépensé une heure dans la paresse ou le plaisir personnel. »

A sa mort survenue en 1592, suivant la doctrine des survivances qui venait d'être appliquée aux Grands Lamas du Tibet, son corps se réincarna à Lha-sa dans un enfant, qui fut envoyé au Bhoutan et qui devint le second Dharma radja sous le nom de Nagwan Jigmed rtag-pa, tandis que son « verbe » passait dans le Chole Toulkou et sa pensée dans le Thi Rimpotche : ce n'était pas trop de ces trois avatars pour faire revivre la forte personnalité du véritable fondateur religieux, civil et militaire, de l'Etat bhoutanais.

\* \* \*

On possède la liste des successeurs du premier Dharma radja, qui devaient étendre peu à peu leur pouvoir jusqu'aux limites actuelles du pays; pour suivre cette politique, les Bhouthanais firent en 1695 une descente sur le Koutch-Bihar et s'y emparèrent du gouvernement jusqu'à leur expulsion, après une longue campagne, par le Nazir-deo Santa Narayan aidé par le vice-roi mahométan qui gouvernait le Bengale pour le compte du Grand Mogol.

De son côté, l'empereur Khien Loung ayant définitivement rattaché le Tibet à la Chine et imposé des résidents mandchous à Lha-sa, ceux-ci ne tardèrent pas à réclamer un droit de contrôle sur le Bhoutan lamaïque, droit qui fut attesté à partir de 1736 par la remise régulière d'une lettre d'investiture et d'un sceau spécial au Dharma radja, à l'exemple de ce qui se pratiquait à Lha-sa lors du choix d'un Dalai lama. De plus, une lettre officielle était envoyée par eux chaque année au souverain du Bhoutan et à ses agents, leur recommandant d'être exacts à remplir leurs devoirs, à réprimer promptement toute tentative de désordre et à avertir immédiatement en cas d'invasion étrangère, sous peine d'une amende qui fut, en un cas, fixée et payée au taux de 10.000 roupies. Des présents étaient échangés à l'occasion de ce message : vingt pièces d'or envoyées du côté chi-

nois, 33 charges de riz, de pièces de soie et de coton, le tout d'une valeur de 3.000 roupies, du côté du Bhoutan; la Chine, en retour, offrait un présent supplémentaire d'écharpes brodées, de soieries, de coraux et d'ornements d'or et d'argent.

Le grand prestige dont le gouvernement de Pékin a joui et jouit encore en Asie fait que ces instructions étaient toujours reçues avec respect et obéissance, bien que n'étant soutenues par la présence d'aucun représentant impérial au Bhoutan. Bien plus, un texte précis et incontestable puisqu'il émane de l'Empereur chinois lui-même, montre que celui-ci reconnaissait la quasi-indépendance de ce pays; en 1840, le roi du Népal Vikram Sâh demanda à Pékin de prélever sur la frontière du Bhoutan l'emplacement d'un camp pour surveiller la route du Tibet; il lui fut répondu par décret impérial qu'il était « impossible de céder au roi dix *lis* du territoire de Pouloukopa (Brouk-pa = Bhoutan), car cet Etat ne dépend pas du Tangout (Tibet) et est en quelque sorte indépendant. »

Les Deb radjas, chargés du gouvernement temporel, avaient, en raison même des ressources matérielles dont ils disposaient, tendance à supplanter l'autorité des Dharma radjas, qu'ils cherchaient à confiner dans l'exercice spirituel du pouvoir suprême, et l'un d'eux, l'entrepreneur Deb Jidar, prit sur lui, vers 1770, d'envahir le Sikhim voisin, qui fut occupé pendant six ou sept ans. Le jeune prince du pays s'enfuit au Tibet, où il fut élevé, et à sa majorité il réussit avec l'aide de Lha-sa à rentrer en maître au Sikhim, où il fonda, en témoignage de reconnaissance pour les lamas, le célèbre monastère de Pemiongchi. Un de ses vassaux, qui avait été enlevé par les Bhoutanais, fut remis en liberté, mais resta l'ami de ces derniers, et son fils, quelques années plus tard, leur vendit par trahison une partie de son territoire, qui resta dès lors incorporé au Bhoutan, formant les districts de Daling, Jongsa et Sang-be.

L'autorité du Grand Mogol ayant été remplacée au Bengale par celle de la Compagnie des Indes, les Bhoutanais, qui n'avaient pas renoncé à intervenir dans le gouvernement du Koutch-Bihar, profitèrent du meurtre du radja local, encore enfant, par le *gossain* (religieux hindou) Ramand pour exécuter celui-ci et choisir eux-mêmes un nouveau prince. Ce dernier ayant mécontenté ses protecteurs en mettant à mort son ministre, le Diwan-deo, les Bhoutanais envahirent le pays, enfermèrent le nouveau radja et mirent son frère sur le trône; mais à la mort de ce prince les gens du Koutch-Bihar reprirent pour roi le fils du prisonnier, Darendra, et le Deb Jidar, toujours maître du gouvernement du Bhoutan, irrité de cet acte d'indépendance et d'hostilité, envoya de nouvelles troupes qui emmenèrent en captivité Darendra et son frère, ce dernier remplissant les fonctions de Diwan-deo (1772).

Le Koutch-Bihar se tourna encore une fois vers le Bengale et son appel fut accueilli par les Anglais,

toujours heureux d'une occasion d'intervenir entre les Etats indigènes : un petit détachement, sous les ordres du capitaine Jones, puis du colonel Cuning, s'avança à travers la jungle qui borde le pied des montagnes et réussit à repousser les envahisseurs du Koutch-Bihar et à leur enlever trois des forts gardant les passes de l'Ouest.

Le Bhoutan, à son tour, s'adressa au Tibet qu'administrait alors le Grand Lama de Trachilumpo en qualité de régent et tuteur du Dalaï lama encore mineur; la lettre que ce pontife adressa par une ambassade au gouvernement de Calcutta nous a été conservée : elle demandait, en termes aussi flatteurs qu'habiles, que ce dernier voulût bien accorder la paix au Bhoutan. C'était une trop belle occasion pour le gouverneur du Bengale, qui était le grand Warren Hastings, d'être agréable à un Etat voisin, encore inconnu, avec lequel il espérait nouer des relations qui, dans sa pensée, devaient ensuite lui faciliter l'accès par terre de la Chine. Il soumit donc la lettre à l'examen du conseil de la Compagnie des Indes dès le jour qu'elle lui parvint, et il fut décidé sur l'heure d'accéder à la demande du Lama.

Le commandant du fort de Boura, qui devait devenir gouverneur (*penlop*) de Tongsa et dont les successeurs en ce dernier poste ont joué un rôle capital dans l'histoire du Bhoutan, fut envoyé par le Deb radja à Calcutta : c'est le premier de sa nation qui y soit officiellement allé. Un traité fut signé en cette ville, par lequel les Anglais acceptaient d'évacuer le territoire occupé par eux, à condition de recevoir désormais le tribut annuel de cinq chevaux payé précédemment au Koutch-Bihar par le district de Chichakota. Le radja Darendra et son frère étaient remis en liberté et rendus à leurs sujets, tandis que les caravanes du Bhoutan étaient admises à venir chaque année à la foire de Rampour, sur le territoire indien, libres de tout droit. Enfin, le Deb radja promettait de s'abstenir d'encourager les incursions sur le territoire de la Compagnie et de molester les paysans placés sous la protection de celle-ci, en s'engageant à rendre ceux qui déserteraient son service; il l'autorisait à faire couper le bois des forêts voisines de la frontière, promettait de protéger les bûcherons et de soumettre tout différend entre les protégés anglais et ses propres sujets à la décision de la Compagnie elle-même : de plus, tout asile serait refusé aux fanatiques hostiles à celle-ci, dont les troupes auraient en tel cas droit de poursuite sur le territoire même du Bhoutan. Par là, ce dernier pays se mettait déjà quelque peu, sans le savoir, entre les mains de son puissant voisin, qui devait progressivement faire sortir de cet arrangement tous les fruits utiles au développement de l'influence anglaise.

\* \* \*

Le traité fut signé le 25 avril 1774 et immédiatement Warren Hastings, prenant avantage de la lettre du Grand Lama de Trachilumpo, auquel

il avait donné si prompt satisfaction, décida d'envoyer porter sa réponse au Tibet même pour établir des relations officielles avec le gouvernement de Lha-sa et procéder à la reconnaissance des routes et du pays. Georges Bogle, âgé de vingt ans et simple rédacteur des bureaux de la Compagnie, fut choisi pour cet objet, avec le Dr Hamilton comme médecin, et le 6 mai la mission se mit en marche pour pénétrer au Bhoutan par la passe de Baxa, d'où elle atteignit la capitale, Tachicho-djong, en dix jours. On lui avait remis un choix de marchandises anglaises, et à chaque étape, sur l'ordre du gouverneur, elle dut procéder à des plantations de pommes de terre, afin d'en répandre la culture que Parmentier, au même temps, s'efforçait de vulgariser en France : mais la mission Turner, dix ans plus tard, les trouva complètement dégénérées.

A la capitale, Bogle reçut bon accueil du Deb radja, le Dharma radja qu'il put voir cependant restant au second plan; en juillet, il lui parvint une lettre du Grand Lama de Trachilumpo, qui l'engageait à retourner à Calcutta, en mettant en avant la nécessité d'obtenir le consentement de la Chine à sa réception. Le Deb radja, qui avait certainement reçu des instructions du Tibet, insista dans le même sens; mais Bogle réussit à lever les difficultés qui lui étaient faites et, en octobre, il partit avec Hamilton pour gagner Lha-sa par la vallée de Chambi.

On sait que, bien qu'empêché d'arriver jusqu'à cette ville, il réussit cependant à gagner Trachilumpo, où il conquit l'amitié du Grand Lama, le Panchen Rimpotche. Ce dernier, tenté par les récits que lui fit Bogle des beautés de Calcutta, fit passer au Bengale une forte somme consacrée à l'achat d'un terrain sur les bords de l'Hougli et à la construction d'un temple et d'un caravansérail pour les pèlerins bouddhistes : dans la lettre qu'il adressa à ce sujet à Warren Hastings, le pontife expliquait qu'une des raisons lui faisant désirer d'avoir un établissement près de Calcutta était qu'en ses vies antérieures le Bengale était le seul pays où il fût déjà né deux fois. Le temple en question a été effectivement redécouvert en 1887, avec ses idoles et ses livres sacrés : on le nomme aujourd'hui « le jardin tibétain » (Bhot-bagan).

Bogle quitta le Tibet en avril 1775 et regagna Tachicho-djong, où il resta un mois occupé à différentes négociations avec les Bhoutanais pour compléter le traité de l'année précédente; le principal obstacle aux transactions tenait au monopole du transit entre le Tibet et le Bengale que se réservaient jusqu'ici le Deb radja et ses ministres : Bogle réussit à faire admettre que les marchands hindous et musulmans seraient libres de traverser le Bhoutan, à l'exclusion des Européens, Anglais compris, pour qui l'entrée restait interdite; de plus, les Bhoutanais gardaient pour eux seuls le commerce du santal, de l'indigo, des peaux, du tabac, du bétel et des vases de fer, dont l'importation par caravaniers étrangers était prohibée.

En janvier 1776, Hamilton, le second de Bogle, revenait au Bhoutan, chargé d'une nouvelle mission pour la Compagnie, et arrivait à Panakha, la capitale d'hiver, en avril 1776, et à Tachichodjong, celle d'été, le mois suivant. Il s'agissait, cette fois, de régler la situation des districts d'Ambari-Falakota et de Jalpaich, que le Bhoutan réclamait sur sa frontière Sud-Ouest et qu'Hamilton lui fit rendre, probablement pour assurer par cette marque de bon vouloir l'exécution des arrangements commerciaux qui venaient d'être conclus, bien qu'au dire des écrivains anglais les droits du Bhoutan sur ces deux cantons fussent impossibles à soutenir (*quite intenable*).

Hamilton, l'année suivante, fut renvoyé une troisième fois au Bhoutan, où il devait être tenu pour *persona grata*, afin de présenter les félicitations de la Compagnie au nouveau Deb radja qui venait d'être nommé. De son côté, le Grand Lama de Trachilumpo, qui paraît avoir été véritablement intéressé, sinon séduit, par Bogle, avait arrangé avec celui-ci de le retrouver à Pékin, où l'empereur Khien Loung réclamait la venue du pontife : non sans raison, ce dernier, comme s'il prévoyait le destin, craignait d'entreprendre ce voyage, malgré les invitations aussi flatteuses que réitérées de son suzerain.

Il s'y décida cependant en 1779 et partit, suivi d'une suite de 1.500 cavaliers et d'un grand nombre de serviteurs. Le *gossain* Pourounghir, dont il se fit accompagner, d'une part, et Khien Loung lui-même, dans une lettre adressée au Dalaï lama, de l'autre, ont donné le récit de son long voyage et des honneurs extraordinaires avec lesquels l'Homme-Dieu fut traité au cours de sa route à travers le Tibet septentrional et la Mongolie. L'Empereur lui-même, qui résidait pour la saison à Jehol, descendit de son trône et fit quarante pas à sa rencontre, et dans les entretiens qui suivirent, tant à Jehol qu'à Pékin où ils se rendirent ensuite, le Grand Lama, fidèle à une promesse faite à Bogle, fit part à Khien Loung du désir des Anglais d'entrer en relations avec les Chinois par son intermédiaire.

« Le Lama, rapporte la relation de Pourounghir, dit beaucoup de choses à ce sujet, et l'Empereur lui répondit qu'il accédait volontiers à ce désir et qu'il serait charmé d'avoir une correspondance avec le gouverneur de l'Indoustan ; que, pour le convaincre de la sincérité de ce qu'il disait, il était prêt à écrire à ce gouverneur une lettre telle qu'il plairait au Lama de la dicter ; mais que si le Lama l'aimait mieux, afin d'établir plus solidement les liaisons d'amitié qu'il proposait, la lettre serait écrite pour le temps qu'il quitterait la Chine, parce qu'il l'emporterait lui-même et qu'il se chargerait de la faire passer, comme il le jugerait convenable, au gouverneur de l'Indoustan. Le Lama accepta cette dernière proposition et témoigna à l'Empereur beaucoup de reconnaissance. »

Il n'eut pas le temps de voir la réalisation d'aussi bonnes promesses : au sortir d'une de ces audiences impériales, il fut pris d'une fièvre vio-

lente qui l'emporta en quelques jours. Sa mort fut attribuée à la variole qui sévissait alors à Pékin, mais le fait que l'Empereur vint le voir alors que la maladie était déjà déclarée et mit son fils aîné près de lui pour le soigner laisse supposer que Khien Loung savait à quoi s'en tenir sur la véritable nature du mal. Il eut d'ailleurs l'étrange précaution de faire placer dans la chambre du malade, comme pour suggestionner l'entourage, « plusieurs grands tableaux qui représentaient des personnes ayant la petite vérole, avec les divers périodes de cette maladie ».

Les honneurs rendus au pontife mort furent plus grands encore que de son vivant : sur l'ordre de Kien Loung, son corps fut placé dans un double cercueil de cuivre et d'or et porté à bras d'homme jusqu'à Trachilumpo, où un mausolée lui fut élevé, et en énumérant, dans sa lettre précitée au Dalaï lama, les cérémonies funèbres ordonnées par lui, l'Empereur répète avec insistance combien sa douleur fut grande en apprenant la mort de son vénérable ami. Bogle n'avait pu d'ailleurs rejoindre celui-ci à Pékin, car, par une coïncidence singulière, il était, presque à la même époque, atteint et emporté par la petite vérole à Calcutta, âgé de trente-quatre ans.

\*  
\*  
\*

Le Grand Lama mort en 1780 se réincarna, l'année suivante, dans le corps d'un enfant qui prit le titre de Jebstan pahi nima et fournit une longue carrière jusqu'en 1854, date de sa mort. Il est remarquable que les pontifes de Trachilumpo qui, en dehors du précédent chargé de la régence du Tibet, n'ont pas à intervenir dans les questions politiques, vivent beaucoup plus longtemps que ceux de Lha-sa et du Bhoutan, qui mêlent le souci des affaires temporelles à leurs devoirs spirituels.

Le gouverneur du Bengale, ayant appris la réincarnation de son ami, ne manqua pas cette occasion d'envoyer une nouvelle mission au Tibet. Le choix de son chef ne fut pas moins heureux que la première fois : il se porta sur son propre cousin, le capitaine Turner, qui, de même que Bogle, nous a laissé un intéressant récit de son voyage. Turner se mit en route au début de 1783, accompagné du lieutenant Davis, dessinateur de la mission, qui rapporta un album de vues remarquables, du D<sup>r</sup> Saunders et du *gossain* Pourounghir.

Ils entrèrent au Bhoutan par la passe de Baxa et suivirent la même route que Bogle jusqu'à Tachichodjong. Le Deb radja, qui avait donné des ordres pour faciliter leur voyage, les reçut et les traita avec bienveillance, malgré une certaine défiance qui perce à travers le récit, très favorable pourtant, de Turner ; quant au Dharma radja, il n'apparaît pas une fois dans cette relation et son nom n'y est même pas prononcé.

Le Deb radja, qui prenait dans ses lettres le nom de Nambar-deo, en y joignant ces titres « le plus grand, le très haut et plus puissant lion de l'univers », était le successeur de ce Deb Jidar qui

avait amené la guerre entre son pays, le Sikhim, et le Koutch-Bihar, et la première intervention anglaise du Bhoutan. D'un tout autre caractère, Nambar-deo procédait avec autant de douceur que de prudence, mais, ayant dû se débarrasser des favoris de son prédécesseur, il s'était créé de ce côté de fortes inimitiés qui, le croyant faible, prirent bientôt la forme d'une rébellion ouverte. Les envoyés anglais furent témoins de cette petite guerre dirigée par le gouverneur d'Angdou-phodang, place que Turner appelle Wandipore; mais, bien que les révoltés fussent venus menacer le palais même de Tachicho-djong, leur manque d'armes, de discipline et de tactique les fit battre par les soldats levés en hâte par le Deb radja, soldats qui n'étaient d'ailleurs pas beaucoup mieux équipés ni exercés que leurs adversaires.

Le gouverneur d'Angdou-phodang, assiégé à son tour dans sa forteresse, fut abandonné par ses partisans, et le Deb radja, qui se rendit sur place pour rétablir l'ordre, invita les trois Anglais à l'accompagner jusque-là, d'où il les envoya visiter Panakha, sa capitale d'hiver et son séjour favori. Au retour à Tachicho-djong, le *gossain* Pourounghir, qui avait été envoyé en avant pour négocier l'entrée de la mission au Tibet, rapporta des lettres du régent de Trachilumpo, qui soulevait des objections à sa venue; les Tibétains finirent cependant par autoriser l'entrée de deux Anglais, d'après le précédent établi au temps de Bogle, mais en menaçant simplement de tuer le troisième s'il se présentait. Si peu encourageant que fût cet accueil, Turner, suivi du seul Dr Saunders, se mit en route en septembre pour gagner à l'Ouest la vallée de Chambi, Phari-djong et Gyangtse, itinéraire que devait suivre, 131 ans plus tard, le colonel Younghusband et sa petite armée venant des Indes.

A Trachilumpo, les deux Anglais furent reçus par le frère du Grand Lama défunt, qui exerçait la régence pendant la minorité de son successeur, le réincarné, âgé de dix-huit mois. Cet avatar avait été découvert d'ailleurs dans une famille éminemment sacerdotale, puisque son père suivant la nature n'était autre que l'oncle du Dalai lama; les deux grands représentants du Bouddha sur terre étaient donc, à cette époque, cousins germains par le sang.

Turner assista au départ de l'Enfant-Dieu pour le monastère voisin de Terpa-ling où il devait être élevé et, quand lui-même quitta Trachilumpo après deux mois de séjour, il fut admis en sa présence. Il nous a laissé un curieux récit de cette entrevue, avec le texte de l'allocution qu'il adressa au nouveau Grand Lama, auquel fort habilement il s'adressa comme s'il parlait à l'âme même du défunt, en lui rappelant son amitié pour la nation anglaise. Il est curieux que la réponse écrite de la part du jeune pontife pour le gouverneur du Bengale ne semble pas entrer dans le jeu, car il y est question seulement de l'amitié qui a existé « entre le premier des nobles, M. Hastings, et le Lama mon prédécesseur ».

A leur retour au Bhoutan par la même route,

les envoyés anglais retrouvèrent le Deb radja à Panakha et restèrent quelques jours avec lui avant de regagner le Bengale, afin de « terminer, dit Turner, tout ce qui avait rapport à ma mission ». Dans le rapport qu'il adressa au retour à Warren Hastings, il explique qu'il n'a pu aller jusqu'à Lha-sa, « l'état du gouvernement de ces contrées ne lui ayant pas permis d'entreprendre cette démarche, dont le régent de Trachilumpo l'a d'ailleurs fortement dissuadé », mais que ce dernier lui a promis « de bien accueillir, en faveur du gouvernement du Bengale, tous les marchands de l'Inde qui iraient trafiquer au Tibet ». Turner s'excuse de n'avoir pas obtenu par écrit la sanction de promesses aussi vagues, parce que le régent ne pouvait signer une convention, « n'ayant pas un pouvoir indépendant »; de même pour le Bhoutan, où il rappelle qu'un traité en règle a été conclu avec Bogle en 1775, « le Deb radja étant convenu avec moi de la validité de ce traité, j'ai cru qu'il était inutile d'insister pour en faire signer un autre (1). »

En résumé, l'ambassade de Turner n'ajoutait rien à ce qui avait été obtenu par son prédécesseur; l'influence des Anglais restait stationnaire dans une direction où ils avaient espéré s'ouvrir une route vers la Chine, et il est vraisemblable que l'action occulte de celle-ci les obligeait à marquer ainsi le pas.

\* \* \*

Le régent, frère de ce Grand Lama de Trachilumpo qui avait peut-être payé de sa vie ses relations avec les Anglais, n'avait pu rester longtemps en place après le passage de Turner, auquel il avait commis l'imprudence de montrer le nouveau pontife, et, craignant la vengeance des Chinois, il s'était réfugié auprès du roi du Népal en emportant ses richesses. C'est lui ou un autre de ses frères qui aurait poussé ce prince à porter la guerre au Tibet; sous de fuyantes prétextes, en effet, les Népalais en 1783 envahirent le Sikhim, qui dépendait alors de Lha-sa et où le Bhoutan possédait dix-huit monastères relevant de la secte droug-pa: ces propriétés lui venaient en grande partie de dons faits par le radja du Sikhim (2), Rana Sahib, à l'ancien Deb Jidar, qui était son ami. Le radja et son fils s'enfuirent au Tibet, où ils demandèrent assistance, et le Bhoutan de son côté envoya pour protéger son bien quelques troupes, qui ne purent empêcher la prise du pays et la perte des monastères.

Une fois maîtres du Sikhim, les Gourkhas, qui depuis vingt ans dominaient au Népal, où ils formaient la caste gouvernante et militaire, envahirent en 1792 le territoire même de Trachilumpo

(1) Il résulte de l'examen des archives de Rampour que Turner fut également chargé de remettre au Bhoutan le district d'Ambari-Falakotâ suivant la décision de Hamilton, ce dont lui-même ne parle pas.

(2) Le Bhoutan possède de même au Tibet proprement dit le monastère de Lha-loung, qui est entretenu par le Penlop de Tongsa et les quatre (Tartchen, Niandi, etc.) construits au pied de la montagne sainte, le Kailasa.



qu'ils mirent au pillage. Un allié plus puissant que le Bhoutan allait venir au secours du Tibet : l'empereur de Chine avait ordonné, en effet, à un ancien vice-roi de Canton, Choun Ché-y, connu pour son hostilité contre les Anglais que les Chinois soupçonnaient de pousser les Népâlais en sous-main, de réunir une armée et de rejeter ces derniers de l'autre côté de l'Himalaya.

Le choc eut lieu dans la vaste plaine de Tengriméidan (la prairie du ciel), à mi-chemin entre Trachilumpo et le Népal : malgré leur acharnement, les Gourkhas succombèrent devant le nombre et l'organisation supérieure des Mandchous, qui n'avaient même pas voulu de l'aide de leurs auxiliaires tibétains. Battus une seconde fois, à 20 milles de leur capitale, après avoir été chassés de la forteresse de Koti qui gardait leur frontière, les Népâlais demandèrent ouvertement l'aide des Anglais, qui ne pouvaient guère refuser leurs bons offices en la circonstance, mais craignaient de se compromettre vis-à-vis de la Chine. Le capitaine Kirkpatrick, le premier de sa nation qui ait pénétré au Népal, y fut envoyé avec la seule mission de négocier la paix ; mais Choun Ché-y, mécontent de cette intervention des Anglais qui avaient précédemment refusé aux Tibétains, qui l'avaient demandée aussi, leur assistance contre les Népâlais, n'accorda le retrait de ses troupes qu'aux conditions les plus dures. Les Gourkhas durent rendre tout ce qu'ils avaient enlevé à Trachilumpo et s'engager à payer à l'Empereur un tribut, qui est encore porté à Pékin de nos jours par une ambassade spéciale, et à livrer des otages en garantie de l'exécution du traité ; de plus, avant de se retirer, l'armée chinoise laissa plusieurs postes sur la frontière pour la surveiller.

En même temps, Choun Ché-y avait accepté les propositions du radja du Sikhim, qui, craignant le voisinage du Népal et sans doute aussi celui de la Compagnie des Indes, offrait de devenir vassal de Pékin ; ce prince n'en dut pas moins d'ailleurs continuer à payer tribut au Népal jusqu'en 1815, date à laquelle les Anglais lui firent rendre la partie occidentale de son territoire que les Gourkhas conservaient depuis leur invasion. Le Bhoutan, dans la bagarre, avait été respecté tant par les Népâlais que par les Chinois qui, malgré le désir de leur général, durent, sur les réclamations du Deb radja, se contenter de fortifier le passage de Pharo et d'y mettre une garnison. Mais cette guerre devait porter un coup mortel au trafic entre l'Inde et le Tibet qui, en vertu des arrangements conclus, commençait à passer par le Bhoutan : à l'instigation des Chinois, les passes de l'Himalaya furent fermées par les Tibétains à tout ce qui venait du Sud, — et elles le sont restées jusqu'aujourd'hui malgré toutes les tentatives, par la diplomatie ou par la force, pour les rouvrir.

Le refus d'arrêter l'invasion gourkha, opposé par les Anglais aux demandes des Tibétains, devait contribuer à refroidir les relations des premiers avec les Bhoutanais, qui avaient pris fait et cause pour les seconds. Des difficultés de frontière

vinrent encore compliquer la situation : nous avons vu la contestation élevée à propos du district d'Ambari-Falakota, que les Anglais durent finalement rendre au Bhoutan ; en 1787, une autre réclamation avait été produite par ceux-ci au nom du radja de Bijni au sujet du *mahal* (domaine) de Holaghat et au nom du *zamindar* (teneur de fief) de Beddragong au sujet du domaine de Gouma, mais elles n'eurent pas de suite. En 1815, une nouvelle dispute surgit touchant des territoires de frontière, et le babou (lettré) bengali Bishen Kant Bose fut envoyé par la Compagnie des Indes au Bhoutan pour la régler : il a laissé à son tour un curieux exposé de l'état dans lequel il trouva le pays.

Quatre ans auparavant, un Anglais au service de la Compagnie était aussi passé par le Bhoutan se rendant à Lha-sa, le seul parmi ses compatriotes qui, avant 1904, ait pénétré dans la capitale du Tibet : se donnant pour médecin et accompagné d'un seul serviteur indigène, Thomas Manning, grâce à sa persévérance et aux services rendus par ses remèdes, réussit à séjourner plusieurs mois à Lha-sa et même à être reçu par le Grand Lama, jusqu'au jour où la méfiance des Chinois le fit arrêter et reconduire aux Indes par la même route du Bhoutan. Il est assez de mode aujourd'hui de railler cet explorateur, dont le journal publié par Markham se réduit malheureusement aux menus incidents du voyage ; mais il ne faut pas oublier que la façon dont il fut traité à son retour par ses supérieurs l'a amené, par dégoût, à retirer et détruire son rapport administratif : il n'est pas douteux cependant qu'il ait été chargé d'une mission officielle, comme il le dit expressément dans une note de son journal du 3 novembre 1811, et ce dernier document, si décrié, témoigne souvent de sa sagacité et de son bon sens, malgré quelques traits d'excentricité qui ne sont pas rares parfois chez certains de ses compatriotes.

\*  
\* \*

La première guerre entre les Birmans et les Anglais, qui éclata en 1825, se termina par l'annexion de l'Assam au profit de ces derniers, qui héritèrent ainsi des contestations de frontière entre l'Assam et le Bhoutan : dix-huit passes conduisent de celui-ci aux Indes et portent par suite le nom d'*Athara Douar* (les dix-huit portes) ; onze à l'Ouest sont contiguës au Bengale, sept à l'Est touchant à l'Assam. Les premières, qui avaient fait partie du territoire de l'empire du Grand Mogol, avaient été peu à peu débarrassées de leurs gouverneurs mahométans et rattachées au Bhoutan avant l'apparition des Anglais, tandis que les secondes avaient appartenu à l'Assam jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et n'étaient qu'administrées par des fonctionnaires bhoutanais contre le paiement d'un tribut annuel de queues de yaks, de chevaux, de musc, de poudre et d'or, de couvertures et de couteaux à l'Assam, considéré toujours comme propriétaire du terrain. De plus, deux de ces *douars* étaient occupés durant l'été par ce dernier pays,

auquel se substitua le gouvernement anglais après la conquête, et durant l'hiver seulement par le Bhoutan. Un état de choses aussi compliqué était une source permanente de difficultés, augmentées encore par les différences d'appréciation dans la valeur des objets formant le tribut payé en nature, qui devait atteindre environ 3.000 roupies.

On ne s'expliquerait donc pas l'insistance des Anglais à s'assurer le libre accès de ces *douars* malgré ces obstacles, si l'on ne savait l'importance de ces districts pour le commerce des bois d'abord et plus tard, quand la culture du thé fut introduite en Assam, pour l'exploitation de ce dernier produit qui vient particulièrement bien sur les premières pentes, exposées au soleil et à la mousson du Sud, des hauteurs de la frontière bhoutanaise.

Aux demandes des Anglais pour liquider la situation, les Bhoutanais répondirent par des refus et des razzias, qui amenèrent des représailles militaires et le rattachement provisoire au territoire britannique des douars de Bouri Gouma (de 1828 à 1834) et de Banxa (1836). Les lettres de réclamation du gouvernement du Bengale ne parvenaient pas à celui du Bhoutan, arrêtées à la frontière par les officiers qui commandaient pour ce dernier état, et l'arrangement conclu pour la remise de Banxa ne fut pas exécuté par les Bhoutanais, qui n'avaient envoyé pour le négociier que des subalternes sans mandat. Ces faits déterminèrent les Anglais à recourir à une nouvelle ambassade pour traiter directement avec le Dharma et le Deb radjas, bien que ceux-ci eussent par avance décliné l'honneur de la recevoir.

La mission fut confiée au capitaine Pemberton, accompagné du lieutenant Blake, du D<sup>r</sup> Griffiths et de trente-cinq hommes de l'*Assam Seebundy corps* créé spécialement pour la garde de cette partie de la frontière. Au lieu de suivre à l'Ouest la route de leurs prédécesseurs, ils tinrent cette fois à entrer à l'Est par Banxa, d'où ils furent conduits à travers le territoire de Tongsa jusqu'à Panakha. Pendant leur séjour à la capitale, une rébellion, comme au temps de Turner, éclata pour détrôner le Deb radja. Le traité que Pemberton était chargé de soumettre au gouvernement du Bhoutan était fort modéré, ne faisant que consacrer les mesures déjà prises pour faciliter les transactions entre les deux pays, le règlement de la question de frontière et du paiement des arrérages du tribut, l'échange des criminels et l'établissement de deux agents du Bhoutan au Indes, à Gauhati et à Rampour. Après de longues discussions le Dharma et le Deb radjas avaient accepté de signer, mais l'opposition du Penlop de Tongsa, qui déjà avec celui de Paro se partageait le pouvoir effectif, fit rejeter le traité, et la mission dut reprendre le chemin du retour par l'ancienne route de Baxa, sans avoir été admise non plus, comme elle le demandait, à se rendre au Tibet. Il restait à Pemberton l'honneur d'avoir été le premier et jusqu'ici le seul Européen qui ait traversé complètement le Bhoutan d'Est en Ouest, suivant son grand axe.

En 1839, les Bhoutanais recommençaient leurs incursions sur la frontière, pillaient plusieurs villages et enlevaient douze indigènes du territoire britannique. Le gouvernement du Bengale ayant par représailles fait occuper les douars orientaux de Kalling et de Bouri-Gouma, le Dharma et le Deb radjas réclamèrent par un message la remise de ces deux districts et l'envoi d'une autre mission pour arranger l'affaire ; mais le Bhoutan était alors en proie à la guerre civile, causée par la rivalité des deux grands gouverneurs, et lord Auckland, dans l'impossibilité de prévoir qui l'emporterait, se borna à faire porter une lettre de remontrances (mission d'Ochoa, 1840) disant que, si l'anarchie continuait sur la frontière, il serait nécessaire d'annexer les autres douars, menace qui fut exécutée peu après : le 6 septembre 1841, les cinq autres douars de l'Assam étaient en effet rattachés, avec les deux premiers, au Bengale, et il fut convenu verbalement qu'une somme de 10.000 roupies serait payée annuellement au Bhoutan pour lui tenir compte du gros déficit creusé dans son budget par la perte du revenu de ces territoires.

En 1842, le district d'Ambari-Falakota fut de même repris en charge par le Bengale, qui en compensa également le produit entre les mains du Bhoutan jusqu'en 1859, où l'annexion pure et simple fut prononcée. La situation se trouvait réglée ainsi sur la frontière d'Assam, plus éloignée du centre du gouvernement bhoutanais, mais les douze douars du Bengale, ainsi que les territoires du Sikhim et du Koutch-Bihar voisins continuaient à être le théâtre d'attentats encouragés en sous-main par ce même gouvernement.

De 1837 à 1864, les Anglais ont relevé ainsi 30 cas de pillage, l'enlèvement de 18 éléphants et de 25 de leurs sujets indigènes emmenés en esclavage, tandis qu'au Koutch-Bihar 69 habitants et une valeur de 20.000 roupies étaient enlevés en une cinquantaine d'incursions. Le chef de Diwangiri, au Sud-Est du Bhoutan, avait eu part à plusieurs de ces attentats et, comme il dépendait du Penlop de Tongsa, son parent, ce dernier reçut du Deb radja l'ordre de rembourser la valeur des prises. Le Penlop répondit par deux lettres insolentes écrites à l'agent britannique de la frontière, le colonel Jenkins, lui reprochant de s'être adressé au Deb radja, alors que lui, le Penlop, était aussi puissant que celui-ci, ce qui pouvait être vrai en droit, mais non en fait. Devant cette attitude, le colonel Jenkins fut autorisé par lord Dhalousie à prendre des mesures pour occuper aussi les douars du Bengale, et le paiement du revenu de ceux de l'Assam fut supprimé — ce qui amena des excuses du Bhoutan — et ce dernier put toucher son argent, déduction faite du montant des pillages.

Presque en même temps un *Zamindar* de Gouma était enlevé par les Bhoutanais, ce qui obligea cette fois le gouvernement du Bengale à envoyer un régiment à la frontière. Tout en reconnaissant que l'anarchie intérieure avait cessé avec la fin de la rébellion et que la situation s'améliorait, le commissaire britannique, par me-

sure de précaution, proposa d'annexer définitivement les districts d'Ambari-Falakota et de Jalpaich, où des détachements d'infanterie et de cavalerie furent à cet effet cantonnés.

\*  
\*\*

En 1851, deux missionnaires français, Rabin et Bernard, avaient tenté de pénétrer au Tibet par le Bhoutan en partant de l'Assam, mais ils furent bien vite arrêtés, à trois jours de la frontière, par les difficultés que leur suscitèrent les indigènes.

La grande mutinerie de 1858 devait amener le gouvernement anglo-indien, une fois de plus, à temporiser en raison des préoccupations que lui causaient ses propres sujets, et le Bhoutan en profita pour hausser le ton de ses insolences, déclarant par exemple dans ses lettres que le *Zamindar* enlevé, qui lui était réclamé, était mort « parce que le nombre de ses jours était compté ». Les incidents de frontière reprirent de plus belle, et deux troupes de Bhoutanais s'avancèrent même pour attaquer Rampour et Darjiling; il fallut détacher deux compagnies à la frontière pour les obliger à se débander.

Lord Canning était d'avis d'envoyer une sixième ambassade au Bhoutan et, en juillet 1862, un messenger était dépêché pour en faire part au gouvernement de ce pays et lui demander de prendre des arrangements en conséquence (mission Wood).

Le Deb radja ne donna sa réponse qu'en décembre suivant, réponse évasive portant seulement qu'au printemps il enverrait quelques *zinkabs* (officiers subalternes) pour régler les difficultés pendantes. Il n'en vint naturellement aucun, et ce fut seulement après un an d'attente, en décembre 1863, que la mission organisée par sir John Lawrence se mit en route, sous la direction de M. Ashley Eden, assisté de M. Power, du Dr Simpson et du lama Chebou. Aucune réponse à de nouveaux messages annonçant leur voyage n'était parvenue de la capitale du Bhoutan, car le Deb radja venait d'être détrôné par le Penlop de Tongsa et avait dû se réfugier à Simtoka.

L'accueil peu encourageant fait aux envoyés dès leur passage au fort de Daling, sur la frontière Sud-Ouest, eut pour résultat de faire déserteur leurs porteurs et les obligea à abandonner là la majeure partie de leurs tentes et de leurs bagages. A Sipchou, de nouvelles difficultés surgirent, et Eden, qui tenait avant tout à atteindre le but de sa mission, y laissa ses compagnons, le reste de son escorte et de son matériel, et continua, seul Européen, avec 15 Sikhs et 10 sapeurs du *Seebundy corps*.

On était au cœur de l'hiver, et la petite troupe, partie de Sipchou le 2 février, dut franchir trois passes au milieu des neiges, à plus de 3.000 mètres d'altitude. Eden, voyant l'impossibilité de faire venir ses compagnons laissés en arrière, écrivit à M. Power de les ramener au Bengale; d'ailleurs, les *zinkabs* venus à sa rencontre avaient

ordre de lui faire faire aussi demi-tour. Sans les écouter, il continua sa marche par deux passes plus élevées, et apprenant que des messagers étaient en route avec des ordres encore plus stricts pour l'arrêter, il se décida à tenter un suprême effort pour atteindre Paro, dont il n'était plus séparé que par une dernière chaîne.

Cette étape fut un désastre, la neige molle s'enfonçant sous les pas, et lorsqu'il arriva au sommet du col, la nuit était venue, et la passer là eût été la mort pour tous. Dans la neige et les ténèbres, Eden, qui marchait depuis quinze heures sans manger, réussit à atteindre un hameau, où il fut rejoint le lendemain par les *zinkabs* chargés, annoncèrent-ils, de traiter les questions de frontière et reprendre possession des *douars* occupés par les Anglais.

La lettre signée du Deb radja qu'ils lui remirent, bien que rédigée en termes évasifs, ne contenait pas cependant un refus définitif de recevoir la mission, et Eden en profita pour gagner Paro, où il fut reçu par l'ancien Penlop de la province, qui se refusait à reconnaître le nouveau Deb radja soutenu par son rival, le Penlop de Tongsa, et qui par suite se montra plus accueillant et fournit des guides jusqu'à Panakha.

Cette ville fut atteinte le 15 mars par Eden, malgré de nouvelles tentatives pour l'arrêter; il devait y rester jusqu'au 29, et à l'incitation du Penlop de Tongsa, dont le Deb radja n'était que l'instrument, y recevoir le plus indigne traitement. C'est en vain qu'il essaya d'appliquer ses instructions pour le règlement des difficultés pendantes sur les bases déjà acceptées par le gouvernement bhoutanais dans les arrangements antérieurs; on le bouscula, on lui cracha même à la figure, et sous des menaces de mort il dut apposer sa signature au bas d'un traité préparé d'avance, qui rendait au Bhoutan tout ce que les Anglais lui avaient enlevé. Pour échapper à la prison et peut-être aux supplices, il leva son camp la nuit, et par marches forcées s'enfuit à Paro, où il ne resta qu'un jour, pour regagner de là Darjiling, où il arriva en avril.

L'honneur britannique ne pouvait rester sous le coup d'un tel outrage infligé à son représentant, et Eden (1), à son retour, proposa trois séries de mesures pour punir les Bhoutanais et amener la sécurité de la frontière: soit l'occupation complète du pays, soit une occupation temporaire permettant la destruction de tous les ouvrages fortifiés, soit enfin l'annexion des *douars* et des forts qui gardaient les ports.

Le gouvernement anglo-indien cependant, toujours partisan de la temporisation, se contenta de l'annexion d'Ambari-Falakota et de la suppression de la rente payée pour les *douars* de l'Assam. Les Bhoutanais en profitèrent pour envoyer au lama Chebou, qui avait accompagné Eden, une lettre impertinente, disant qu'ils s'en tenaient au traité signé de force par ce dernier.

(1) Son pays ne l'oublia pas, car il devait devenir gouverneur du Bengale et Sir Ashley Eden.

La patience anglaise était à bout, et une proclamation de sir John Lawrence, datée du 12 novembre 1864, dénonça la conduite du gouvernement bhoutanais et fit connaître l'intention d'annexer au territoire indien les douars du Bengale pour prévenir le retour de pareils attentats. Trois colonnes d'opérations furent formées et sous les ordres des généraux Malcaster et Dunford, s'avancèrent à la fois vers le Sud-Ouest et le Sud-Est. Les douars furent occupés presque sans coups de fusil, et l'expédition allait être rappelée, son but étant atteint, quand on apprit, en février 1865, que les Bhoutanais préparaient une attaque générale sur toute la ligne des frontières.

Le Penlop de Tongsa vint, en effet, assaillir Diwangiri, d'où il fut repoussé, mais il réussit à bloquer la place en coupant ses conduites d'eau, et le colonel Campbell, qui la commandait, fut obligé de l'évacuer dans une confusion qui se termina par un désastre, la garnison ayant perdu son chemin et dû abandonner aux mains de l'ennemi deux canons et tous ses blessés.

Heureusement pour les Anglais, les soldats du Penlop, occupés à piller les bagages, ne poursuivirent pas plus loin, et même les prisonniers furent bien traités par eux. D'autres attaques tentées par les Bhoutanais contre les postes de Bichensing, de Baxa et de Taza furent aussi repoussées; mais devant ce dernier fort, les agresseurs, ne se décourageant pas, élevèrent une palissade qui le bloquait entièrement. Le colonel Watson, accouru des plaines pour les déloger, fut battu le 4 février 1865 et obligé à la retraite après deux heures de combat, ayant perdu deux officiers et nombre d'hommes.

Les brigadiers généraux Tombs et Tytler furent chargés de remplacer Malcaster et Dunford, qui n'avaient pas réussi. Tytler délivra Taza et chassa les Bhoutanais du voisinage de Baxa, pendant que son collègue réoccupait Diwangiri et en détruisait les murs.

Le Deb radja et le Penlop de Tongsa firent alors des ouvertures de paix qui aboutirent au traité de Sinahoula, signé le 11 novembre 1865: les Anglais gardaient leurs conquêtes, tous les douars du Bengale et de l'Assam; le Bhoutan rendait les indigènes enlevés au Sikhim et au Koutch-Bihar, s'engageait de nouveau à extradier les criminels, à maintenir la liberté du commerce et à prendre le gouvernement britannique pour arbitre entre lui et ses deux voisins prénommés.

Les canons pris furent rendus, ainsi que le texte du traité extorqué à Eden, avec des excuses. De leur côté, les Anglais s'engagèrent à verser au Bhoutan, pour lui tenir compte de la perte totale et définitive du revenu des douars, une somme annuelle de 50.000 roupies.

Le subside fut régulièrement versé depuis lors chaque année aux envoyés du Bhoutan, qui se rendaient à cet effet à Baxa, à l'exception de l'an 1868, où il fut supprimé pour obliger le Bhoutan à rétablir les communications qu'il venait de suspendre sur cette route. Douze ans plus tard, menace fut faite de le supprimer de nouveau pour

obtenir la punition d'une incursion dans cette même région et la remise des coupables et des captifs.

En 1872-1873, le colonel Graham fut chargé de délimiter la frontière entre l'Assam et le Bhoutan et d'élever pour la marquer des bornes de pierre. En 1876-1877 le gouvernement anglo-indien exprima le désir de voir s'ouvrir à travers le Bhoutan une bonne route commerciale vers le Tibet; le Deb radja en fit part à Lha-sa, d'où des envoyés chinois et tibétains vinrent l'encourager à refuser son concours. Déjà, depuis dix ans, la Chine par l'intermédiaire de ses représentants à Lha-sa avait réclamé le droit de « contrôler » la nomination des Penlops, et pour consacrer ses prétentions un édit impérial paru au *Journal officiel* de Pékin, le 22 août 1890, sanctionna un rapport du résident mandchou au Tibet (*amban*), qui proposait de nommer le Penlop de Tongsa chef ou radja de Bhoutan et celui de Paro sous-chef. En 1891, des officiers de l'Amban vinrent même à Paro porteurs d'une lettre officielle de l'Empereur scellée de son sceau, qui fut remise au Penlop de cette province. Pressentant que les Bhoutanais finiraient par se tourner vers les Indes, la Chine cherchait évidemment à se rattacher leurs chefs par ces honneurs.

L'année suivante, un serviteur du Penlop de Tongsa ayant été tué à Pharo par les Tibétains, les Bhoutanais menacèrent d'envahir la vallée de Chambi pour obtenir vengeance; mais l'affaire put être arrangée à l'amiable.

\* \* \*

L'expédition britannique de 1904 devait modifier profondément les rapports respectifs du Bhoutan, du Tibet et de la Chine. Comment le Penlop de Tongsa, Ugyen Wang-chouk, qui avait succédé à son père « le prince noir » en 1885 et réalisé à son profit l'unité gouvernementale du pays préparé par celui-ci, sut aussi habilement profiter des circonstances pour imposer ses bons offices aux Tibétains et aux Anglais et parvenir, avec l'appui de ces derniers, au rang suprême, en supprimant les pouvoirs du Dharma radja et du Deb radja et en se faisant élire, le 17 décembre 1907, « maharadja du Bhoutan »: c'est ce que nous avons raconté en détail dans le travail récent paru dans la *Revue de Paris* — qui nous dispense d'y revenir ici.

Nous avons seulement voulu, dans la présente étude, qui va des origines historiques du Bhoutan au début du xx<sup>e</sup> siècle, réunir et résumer les seuls renseignements connus sur un pays mystérieux qui vient de s'entr'ouvrir à peine, mais dont le rôle politique ne pourra que grandir, maintenant que son unité est faite et que les transformations opérées dans son statut et son gouvernement l'ont mis sur le même pied que les autres Etats de l'Inde: ainsi que l'a écrit justement sir Thomas Holdich, en rendant compte du livre précité de M. White: « A présent, le Bhoutan ne compte pas beaucoup dans la politique indienne, mais

quoique le jour puisse en être encore distant, le temps viendra sûrement où le Bhoutan au Nord-Est sera aussi important pour les intérêts impériaux que le Kashmir au Nord-Ouest — et pour des raisons très analogues. »

CHARLES-EUDES BONIN.

## Indochine

**La session du conseil supérieur de l'Indochine.** — Le gouverneur général, M. Klobukowski, a fait, à l'ouverture de la session du Conseil supérieur de l'Indochine, un exposé général de la situation en Indochine, précisant l'œuvre méthodique du gouvernement.

Dans le domaine scolaire, il a procédé à l'organisation de l'enseignement des filles et au développement des écoles professionnelles.

Dans le domaine fiscal, il a contribué à l'accroissement de la richesse publique et a entravé l'extension du commerce des produits nuisibles.

Dans le domaine de la justice, il a assuré l'affermissement de la sécurité sans aucun retour à la dualité des pouvoirs répressifs.

Le gouverneur a démontré que la situation financière actuelle est normale; rien ne subsiste des opinions alarmistes qui se répandirent un moment; les caisses de réserve renferment 24.350.000 francs.

M. Klobukowski, enfin, a résumé ainsi son programme économique: réaliser les travaux et les réformes par l'extension de la solidarité franco-annamite en réservant surtout aux populations autochtones le profit entier de l'épanouissement de leur pays.

Ce discours a produit une vive impression.

**Ouverture de la session du conseil colonial de Cochinchine.** — La session ordinaire du conseil colonial a été ouverte le 13 septembre 1910 par M. le gouverneur Gourbeil, qui a prononcé un important discours dont nous reproduisons ci-après quelques extraits.

M. Gourbeil a rendu compte au conseil de l'exécution du budget 1909: les recettes ont excédé les prévisions de 287.595 p. 79, ce qui dénote une situation économique des plus favorables. Sur ces excédents, une somme totale de 181.910 p. 10 est revenue aux villes de Saïgon et de Cholon représentant leur part dans la plus-value des impôts directs perçus dans ces deux villes. Le budget local a donc en définitive bénéficié d'un excédent de recettes de 105.685 p. 87.

Le projet de budget de 1911 s'équilibre à 5.489.630 piastres et présente sur celui de l'exercice précédent une augmentation de 220.993 piastres. Sur cette somme, la part d'impôts attribuable aux villes de Saïgon et de Cholon est de

96.960 piastres plus élevée que pour l'exercice 1910. Ces déductions faites, l'augmentation du budget local proprement dit est de 124.033 piastres. Le relèvement des recettes est dû aux plus-values escomptées sur les revenus du budget local, sans qu'il soit proposé aucune taxe nouvelle.

Les évaluations ont été déterminées en prenant pour base les résultats de l'exercice 1909, les droits constatés au 30 juin de l'exercice 1910, enfin les renseignements fournis par les chefs de service et les administrateurs.

Les exportations de riz, ce critérium de la situation économique, ont atteint pour les huit premiers mois de l'année le total de 858.479 tonnes, en augmentation de 180.751 tonnes sur la période correspondante de l'année dernière. La mauvaise récolte des pays voisins a, il est vrai, précipité les sorties et la courbe des exportations fléchira vraisemblablement dans les derniers mois de l'année. Néanmoins, il est presque certain aujourd'hui qu'elles atteindront au total un chiffre légèrement supérieur à celui de 1909, malgré les pluies prématurées qui avaient détruit, au commencement de l'année, une importante partie de la récolte.

Le taux de conversion de la piastre qui était de 2 fr. 40 en 1910 a été fixé à 2 fr. 30. De plus, suivant les instructions de M. le gouverneur général, il a été prévu, à un chapitre spécial, un crédit prévisionnel de 37.500 piastres en vue de parer à une nouvelle baisse éventuelle de 0 fr. 05 que peut laisser craindre la situation actuelle du marché de l'argent. Mais comme un crédit prévisionnel de 50.000 piastres avait été inscrit au budget de 1910, c'est en réalité à 52.500 piastres que se chiffre la charge supplémentaire résultant de la conversion à un taux plus bas des dépenses en francs. Reste donc 71.533 piastres de dépenses nouvelles résultant du développement des services publics. Les dépenses de l'instruction publique sont en augmentation de 24.000 piastres par rapport au budget de 1910.

C'est peu sans doute, dit M. Gourbeil, mais remarquons que les chiffres inscrits au budget local ne représentent qu'une partie des dépenses. De leur côté, les budgets régionaux et communaux affectent à cet objet des crédits de plus en plus importants. L'administration ne néglige rien pour stimuler dans cette voie l'activité des provinces et des villages, qui s'est exercée jusqu'ici, je suis heureux de le constater, avec beaucoup d'intelligence et un sens très sûr des besoins de l'heure présente. Aussi les crédits employés par les divers budgets local, régionaux et communaux, à l'organisation et au développement de l'enseignement en Cochinchine, sont-ils allés sans cesse croissant. Ils ont atteint, en 1910, le chiffre global de 785.000 piastres et la presque totalité de cette somme importante a été consacrée à l'enseignement indigène.

Mais ce sont les résultats obtenus beaucoup plus que les sacrifices consentis qu'il faut considérer en pareilles matières. Aux quelques détracteurs des efforts accomplis par la Cochinchine pour l'enseignement, nous pouvons répondre par des chiffres. En une seule année 112 écoles nouvelles ont été ouvertes où sont accourus dès les premiers jours 7.611 enfants. A l'heure actuelle 40.000 élèves

peuplent les 600 et quelques établissements scolaires existant en Cochinchine.

C'est surtout, et à juste titre, je crois, l'enseignement primaire qui a été l'objet de l'attention et de la sollicitude de l'administration.

Les jeunes filles elles-mêmes commencent à venir chercher dans nos écoles une instruction qui leur avait fait jusqu'ici défaut et capable de les préparer à leur rôle de ménagères et de mères de famille. Une école supérieure de jeunes filles indigènes, réclamée depuis longtemps par la population, sera bientôt construite à Saïgon, grâce à des souscriptions généreuses et à l'aide du budget local.

M. Gourbeil a terminé son discours par l'exposé de la situation politique de la colonie :

Les Annamites, j'en ai la conviction, a-t-il dit, demeurent fermement attachés à la France, ils ne peuvent point ne pas lui être reconnaissants de tout ce qu'elle a fait pour eux, de tous ses efforts généreux pour assurer l'évolution de leur race, de leur pays, vers des destinées toujours meilleures. Il est certain que sous notre protection le bien-être de l'indigène dans les campagnes comme dans les villes s'est augmenté. L'industrie, le commerce, l'agriculture sont en plein développement. Partout des écoles ont été construites, des voies de communication ouvertes, des hôpitaux créés.

Le chiffre de la mortalité baisse de jour en jour, grâce à l'organisation du service d'assistance médicale et à l'exécution de travaux d'assainissement. En un mot, dans toutes les branches de l'activité humaine, notre travail, associé au travail indigène, a fécondé ce sol si riche, que la nature a comblé de ses dons.

On ne saurait nier pourtant qu'il y ait dans le pays un certain malaise, une sorte d'inquiétude silencieuse capable, si nous n'y prenions garde, d'engendrer le détachement. C'est qu'en même temps qu'un désir sans cesse croissant de progrès, l'immense majorité de la population indigène a un grand besoin de sécurité. Certes, l'administration s'est attachée par tous les moyens en son pouvoir à assurer sur tout le territoire la tranquillité publique. Elle a organisé sur de nouvelles bases la police rurale et créé de nombreux postes administratifs dont les titulaires sont recrutés parmi les fonctionnaires indigènes les plus instruits et les plus actifs. L'énergique intervention de ces délégués a permis, dans bien des cas, de combattre efficacement l'action des sociétés secrètes. Celles-ci cependant n'ont point complètement désarmé.

Il est profondément regrettable de constater que, dans certaines régions, les plus éloignées, il est vrai, et dont la population est clairsemée et flottante, des bandes de malfaiteurs et de vagabonds ont pu exercer leurs déprédations, grâce à la faiblesse et même quelquefois à la complicité de notables effrayés ou acquis à leurs actes. C'est que, malheureusement, il faut le reconnaître, malgré les efforts de l'administration et des parquets, nous nous trouvons souvent impuissants contre les agissements de ces groupements malfaisants, qui ne tombent point toujours sous le coup d'une loi pénale insuffisante ou incomplète.

Seule une législation adaptée au pays et aux circonstances permettrait de les atteindre et de faire respecter une autorité qui n'a plus aujourd'hui à sa disposition que des sanctions incertaines, en tout cas éloignées, dont l'application est précédée de formalités longues et compliquées.

Cette réforme s'impose; tous les esprits attentifs et clairvoyants, aussi bien parmi les indigènes que parmi les Européens, reconnaissent qu'elle ne saurait sans danger être différée.

**La composition du Conseil du protectorat du Tonkin.** — L'administration locale a demandé que le chef des services administratifs dont les attributions civiles ont été, dans ces dernières années, extrêmement réduites, ne fasse plus partie de cette assemblée, et que le chef du service des travaux publics y soit appelé, par analogie avec ce qui se passe au Cambodge et en Annam.

Dans un pays comme le Tonkin, où les questions de digues, d'irrigations, d'hydraulique agricole, sont plus que jamais à l'ordre du jour, il a paru opportun de faire entrer au Conseil du protectorat le directeur local des travaux publics, afin de permettre à ce fonctionnaire d'être constamment en communauté d'idées avec le Conseil pour la préparation et l'exécution du plan de campagne annuel des travaux. Adoptant ces considérations, le ministre des Colonies a fait signer le 17 août 1910 le décret suivant :

ARTICLE PREMIER. — L'article 2 du décret du 8 août 1898 est modifié ainsi qu'il suit :

Le Conseil du protectorat du Tonkin est ainsi composé :

Le résident supérieur, président.

L'officier général ou supérieur commandant les troupes stationnées au Tonkin ;

Le délégué du chef de service judiciaire de l'Indochine ;

L'ingénieur en chef des travaux publics de la circonscription territoriale du Tonkin ;

Le représentant du contrôle financier désigné par le directeur du contrôle ;

Un délégué de la Chambre de commerce de Hanoï.

Un délégué de la Chambre de commerce de Haïphong ;

Un délégué de la Chambre d'agriculture du Tonkin ;

Deux notables indigènes ;

Le chef du cabinet du résident supérieur au Tonkin, secrétaire.

Les délégués des Chambres de commerce et d'agriculture sont désignés, chaque année, par ces chambres.

Celles-ci désignent en même temps et dans la même forme des délégués suppléants qui remplacent, en cas d'absence, les délégués titulaires.

Les notables indigènes sont nommés également chaque année, sur la présentation du résident supérieur, par le gouverneur général qui désigne en même temps deux notables indigènes suppléants.

Le mandat des délégués titulaires ou suppléants des chambres de commerce et d'agriculture, ainsi que celui des notables indigènes délégués titulaires ou suppléants sont indéfiniment renouvelables.

**Une commission permanente coloniale en Cochinchine.** — Pour répondre à un vœu émis à plusieurs reprises par le conseil colonial de Cochinchine, un décret du 3 novembre 1910 institue au sein du conseil colonial une commission permanente analogue aux commissions coloniales qui fonctionnent dans la plupart des autres colonies.

Voici les principales dispositions de ce décret :

ARTICLE PREMIER. — Il est institué une commission permanente du conseil colonial de la Cochinchine élue dans son sein par cette assemblée.

ART. 2. — Le lieutenant-gouverneur ou son délégué, suivant le cas, exercent auprès de la commission permanente les attributions dont ils sont investis à l'égard du conseil colonial.

ART. 3. — La commission permanente est élue chaque année à la fin de la session ordinaire du conseil.

Elle se compose de trois membres au moins et cinq au plus, dont un membre indigène.

Les membres de la commission sont indéfiniment rééligibles.

ART. 4. — Les fonctions de membres de la commission permanente du conseil colonial sont incompatibles avec celles de maire du chef-lieu de la colonie et avec le mandat de député.

ART. 5. — La commission permanente est présidée par le plus âgé de ses membres français. Elle élit elle-même dans son sein son secrétaire. Les agents remplissant auprès de la commission les fonctions de secrétaire rédacteur sont désignés par le gouverneur. La commission permanente siège dans le local affecté au conseil colonial et prend, sous l'approbation du conseil et avec le concours du délégué de l'administration, toutes les mesures nécessaires pour assurer son service.

ART. 6. — La commission permanente ne peut délibérer si la majorité de ses membres n'est présente.

Les décisions sont prises à la majorité absolue des voix.

En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Il est tenu procès-verbal des délibérations. Les procès-verbaux font mention des noms des membres présents.

ART. 7. — La commission permanente se réunit sur la convocation du lieutenant-gouverneur. L'arrêté de convocation, pris en conseil privé, fixe la durée et l'objet de la session.

ART. 8. — Tout membre de la commission permanente qui aura été absent pendant deux séances consécutives sans excuse légitime admise par la commission est réputé démissionnaire.

Il est pourvu à son remplacement à la prochaine session du conseil colonial.

ART. 9. — Les membres de la commission permanente ne reçoivent ni traitement ni indemnité.

ART. 10. — Le lieutenant-gouverneur ou son représentant assiste aux séances de la commission; ils sont entendus quand ils le demandent.

Les chefs de service peuvent être autorisés par le lieutenant-gouverneur à fournir verbalement et par écrit, tous les renseignements qui leur seraient réclamés par la commission coloniale sur les affaires placées dans ses attributions.

ART. 11. — La commission règle les affaires qui lui sont renvoyées par le conseil colonial dans la limite de la délégation qui lui est faite.

Elle donne son avis au lieutenant-gouverneur sur toutes les questions qu'il lui soumet ou sur lesquelles il croit devoir appeler son attention dans l'intérêt de la colonie.

ART. 12. — A l'ouverture de la session ordinaire du conseil colonial, la commission lui fait un rapport sur l'ensemble de ses travaux et lui soumet toutes les propositions qu'elle croit utiles.

Ce rapport est distribué et imprimé à moins que la commission n'en décide autrement.

ART. 13. — En cas d'urgence ou de nécessité démontrée, la commission, sur la proposition du lieutenant-gouverneur ou de son délégué, peut modifier la répartition des crédits inscrits au budget pour les travaux publics, sous la réserve que le total des crédits ne subisse ni réduction ni augmentation.

ART. 14. — La commission peut charger un ou plusieurs de ses membres d'une mission relative à des objets compris dans ses attributions.

ART. 15. — En cas de désaccord entre la commission coloniale et l'administration, l'affaire peut être renvoyée à la plus prochaine session du conseil colonial, qui statuera définitivement.

En cas de conflit entre la commission coloniale et l'administration, comme aussi dans le cas où la commission aurait outrepassé ses attributions, le conseil colonial sera immédiatement convoqué et statuera sur les faits qui lui auront été soumis.

Le conseil colonial pourra, s'il le juge convenable, procéder, dès lors, à la nomination d'une nouvelle commission coloniale.

ART. 16. — Sont abrogées toutes dispositions contraires au présent décret.

**La réglementation du commerce asiatique.** — Un décret signé le 21 octobre dernier a approuvé les dispositions élaborées à ce sujet par le gouverneur général de l'Indochine.

Le commerce asiatique a été réglementé, sur les territoires français de l'Indochine, par le décret du 27 février 1892. A cette époque, les commerçants européens de notre colonie, s'étaient émus du peu de garanties qu'offraient les transactions avec les négociants asiatiques et, principalement, avec les Chinois. Pour remédier à ce fâcheux état de choses, le décret de 1892 rendit applicables les dispositions principales de notre code de commerce aux Asiatiques exerçant un commerce ou une industrie sur le territoire français de l'Indochine.

Mais le but poursuivi n'a été qu'en partie atteint. Les dispositions du décret précité ne s'étendent pas, en effet, aux territoires de protectorat, les transactions avec les Asiatiques continuent, sur ces territoires, à offrir très peu de sécurité. Sur les instances de la Chambre de commerce de Hanoï, qui a pris en mains les intérêts des négociants européens, le gouverneur général de l'Indochine a, par arrêté du 22 avril 1910, établi une égalité de traitement entre les commerçants asiatiques des villes de Hanoï et de Haïphong et ceux qui sont établis dans les autres parties du Tonkin. Les dispositions de cet arrêté permettent, en outre, à l'administration locale d'exercer un contrôle sérieux sur le commerce asiatique étranger.

L'ensemble de ces mesures paraît de nature à produire d'excellents résultats.

**La circulation des indigènes.** — Le résident supérieur a pris les mesures suivantes vis-à-vis des indigènes de l'Annam voyageant au Tonkin :

1° Tout indigène de l'Annam [voyageant au Tonkin] devra être au moins porteur d'un certificat délivré par le ly-truong de son village;

2° Tout individu non muni de la pièce sus-désignée sera immédiatement rapatrié, soit à ses frais s'il est reconnu porteur de ressources suffisantes, soit aux frais de sa province d'origine dans le cas contraire;

3° Sera également rapatrié aux frais de sa province d'origine tout indigène de l'Annam qui, bien que possesseur des pièces d'identité requises, serait trouvé, au Tonkin, dénué de toutes ressources ou en état de vagabondage;

4° Tout indigène de l'Annam signalé comme suspect et reconnu comme tel devra être mis en état d'arrestation et gardé à la disposition des autorités jusqu'à ce que des renseignements complémentaires aient été obtenus sur lui. Dans ce dernier cas, vous m'informerez des faits relevés à la charge des intéressés et me tiendrez au courant des enquêtes que vous aurez prescrites.

**La situation économique de l'Annam pendant le deuxième trimestre 1910.** — Malgré la sécheresse qui sévit dans les trois provinces de Vinh, de Thanh-Hoa et de Dong-Hoi, la situation économique de l'Annam a été des plus satisfaisantes durant le deuxième trimestre de 1910. Il faut signaler en particulier, à côté de la culture du coton, à laquelle un bel avenir est réservé, l'extension prise par la culture du maïs. Au Quang-Nam, une seule maison en a fait acheter pour 35.000 piastres. Au Quang-Ngai la valeur de la récolte sur une superficie de 2.146 mâu (le mâu vaut 3.600 mètres carrés) est estimée au prix de 27.000 piastres. Dans le Bing-Dinh, la culture du maïs donne de si bons résultats que l'on pourrait craindre de la voir se substituer partiellement à la culture du mûrier et enrayer ainsi l'industrie de la soie. Heureusement la création de nouveaux grainages mécaniques et la mise en œuvre scientifique de la fabrication de la soie permettront aux indigènes d'être garantis des aléas que comporte l'élevage du ver à soie et les encourageront à l'étendre.

La canne à sucre continue à donner abondamment, et malgré que la hausse survenue sur le sucre de betterave ait eu sa répercussion en Annam, l'exportation du sucre de canne sur les ports de la Chine du Sud a été très forte. Diverses huiles végétales (cocos, arachides, huile de bois pour la préparation de certains vernis) sont maintenant exportées régulièrement par des maisons françaises.

Les déclarations de recherches de mines en périmètres réservés sont de plus en plus nombreuses. Beaucoup portent sur des gisements anciennement exploités et délaissés. A Duc-Be une mine de zinc vient d'être ouverte. La mine d'or de Beng-Miêu, où un nouveau filon a été mis à nu, vient d'être pourvue d'une usine électrique pour le broyage et donne les meilleurs résultats. La houille paraît très abondante et est très sérieusement prospectée. Plusieurs exploitations de ce minerai sont en activité.

L'industrie salicole fournit dans certaines provinces des résultats que la sécheresse a favorisés. A Ha-Tinh la production a déjà doublé celle de la période correspondante de 1909.

Une nouvelle fabrique d'albumine a été installée à Hué. Dans le Nghê-An une exploitation forestière est en plein rendement et marque la voie à des entreprises similaires qui pourraient trouver à s'installer dans la plus grande partie de l'Annam.

En ce qui concerne les réalisations totales des produits des douanes et régies, les prévisions budgétaires pour les cinq premiers mois de l'année étaient de 1.053.291 piastres. Les recettes effectuées ont été de 1.064.657 piastres, ce qui constitue une plus-value de 11.365 piastres.

**La prohibition de l'importation des feuilles et fleurs de chanvre indien.** — L'administration locale de l'Indochine s'est émue, à plusieurs reprises, de l'usage de plus en plus

répandu, parmi la population indigène du Cambodge, du chanvre indien, plante textile, dont les feuilles et les sommités fleuries contiennent certains principes narcotiques pernicieux qui produisent les plus funestes effets sur les consommateurs.

Le gouverneur général de l'Indochine a proposé, par suite, la prohibition de l'importation dans cette colonie des feuilles et fleurs de chanvre indien et de toutes préparations dérivées de ce textile, non destinées aux pharmaciens européens.

Ces propositions ont été adoptées par toutes les assemblées locales et par le conseil supérieur de l'Indochine et un décret en date du 3 novembre a sanctionné cette prohibition.

## Levant

**Les pèlerins de la Mecque.** — Le nombre des pèlerins de la Mecque a été cette année de 69.000. Ils se décomposent, suivant les contrées, de cette façon : 6.564, d'Egypte ; 4.648, du Soudan ; 3.268, de Syrie ; 560, du Hadramaout ; 1.347, d'Abyssinie ; 2.750, du Yémen ; 13.397, de l'Inde ; 3.389, d'Anatolie ; 33, de Bosnie ; 8.982, de Java ; 4.248, de Malaisie ; 34, de Chine ; 2.759, de Bokhara ; 1.635, d'Algérie ; 9, de l'Afrique centrale ; 558, de Perse ; 11.018, de Roumélie ; 79, du Siam ; 1.179, de la Mésopotamie, 799, de l'Afghanistan ; 80, du Béloutchistan ; 8.137, de Russie ; 98, de la Côte des Somalis, 545, de Tripolitaine ; 279, des Iles de l'Archipel ; 812, du Maroc ; 1.439, de pays divers.

**La situation dans le Yémen.** — L'heure des réformes aurait-elle enfin sonné pour cette province troublée d'une façon permanente depuis des années ? Le gouvernement constitutionnel les a annoncées à grand fracas, mais il faut toujours se méfier de la part de bluff que contiennent les nouvelles officielles. D'ailleurs il serait malséant de rendre la Porte complètement responsable de tous les désordres, car il faut compter avec l'éloignement du Yémen, qui permet aux fonctionnaires d'obéir peu rapidement aux ordres qui leur viennent de Constantinople. Harcelés continuellement par les bandes de pillards, ils n'hésitent pas à se défendre, cependant que la Porte leur conseille de parlementer. Aussi le gouvernement ottoman avait-il fini par se décider à renouveler complètement son personnel dans la contrée, et avait fait appel à des hommes originaires de provinces reculées : c'est ainsi que les derniers corps expéditionnaires se composaient d'Albanais. Mais, en ce qui concerne les fonctionnaires d'un certain rang, cette manière de procéder pouvait avoir quelques inconvénients, notamment celui de s'adresser à des gens en qui on risquait de trouver un minimum de compétence. Pour remédier à cela, le gouverneur, Mohammed Ali pacha, un vieux



fonctionnaire du Yémen, fut invité à tout voir par lui-même : dans ce but, il vient de commencer une tournée d'inspection.

Ses investigations se portèrent tout d'abord sur la ville de Hodeïdah, le seul port marquant du Yémen ; de ce point, le vali devait se rendre successivement à Zabid, Mokha, Bab-el-Mandeb, Taïzet, Sana. Il ne put mettre son projet à exécution, et, de Hodeïdah fut obligé de remonter immédiatement pour châtier des tribus qui avaient recommencé le pillage.

Il s'attacha en premier lieu à la tribu des Zarnik, dont nous avons relaté les exploits à différentes reprises ; cette fois-ci elle aurait été prise en flagrant délit de contrebande des armes, qu'elle faisait venir de Djibouti. Elle a de plus coupé tous les fils télégraphiques, arrêté les caravanes entre Hodeïdah et Zabid, a intercepté toutes les communications. Les autorités ont envoyé contre elle cinq bataillons : tout va donc momentanément rentrer dans le silence.

**La situation commerciale et politique de Bagdad.** — Le *Times* a publié sur cette question, il y a quelque temps, un article très intéressant dont nous extrayons les lignes suivantes, qui ont été reproduites par le *Livva* :

Personne n'ose s'aventurer dans les régions qui avoisinent Bagdad sans une garde pour le défendre. Par suite de la turbulence des tribus locales, les communications entre le golfe Persique et le Tigre sont interrompues à tout moment. Dans l'espace de deux ans, il s'est produit contre les bateaux qui circulent dans ces parages trois attaques des plus violentes, puisque pendant cinq semaines elles arrêtaient complètement la circulation des navires. Non contents de ces exploits, les Bédouins jugèrent bon de détruire les fils télégraphiques et rendirent ainsi Bagdad isolée du reste du monde. Aucune influence politique ne pouvait s'y faire sentir et les progrès matériels modernes y étaient entièrement nuls. La déception était grande parmi ceux qui avaient espéré que Bagdad se réveillerait facilement du sommeil dans lequel elle était plongée depuis que ses khalifes avaient été contraints à l'abandonner.

Une partie considérable du commerce de Bagdad consiste dans le transit des marchandises qui empruntent cette voie, venant de Perse ou s'y rendant : les troubles continuels de ces deux dernières années ont diminué d'une façon notable l'essor de l'industrie locale. Cependant, les maisons de commerce européennes voient tous les ans leur chiffre d'affaires augmenter : les maisons anglaises principalement n'ont jamais réalisé des bénéfices aussi importants. Voyant cela, les autres puissances songent à imiter l'exemple de la Grande-Bretagne ; une société autrichienne vient de se fonder, l'Italie et la Belgique vont agir de même. On ne s'étonnera donc pas en apprenant que le prix des matériaux de construction s'est élevé sensiblement dans les dix dernières années. Les juifs de Bagdad ont bien profité de la situation en accaparant le commerce du coton, qui atteint la valeur d'un million de livres par an. Mais le commerce de Bagdad pourrait être encore beaucoup plus fort, si le service des douanes était fait d'une manière plus rationnelle ; il faudrait tout d'abord que le local des douanes soit mieux aménagé. Le bâtiment — une ancienne université du temps d'Haroun er Rachid — n'est pas assez vaste pour contenir les marchandises.

Parmi les questions dont se sont occupés les divers gou-

verneurs de la province, il y a celle de la création d'un pont de fer sur le Tigre, destiné à remplacer le pont de bateaux qui est peu pratique. On doit aussi créer des stations télégraphiques à Bagdad et à Barra pour relier ces deux villes à Alep. Pour ce qui est du pont, sa construction est indispensable, car au moment des inondations le pont de bateaux est inutilisable ; il demandera de grandes dépenses, mais son utilité est tellement grande que ces pertes seront bien vite compensées. Comme les Bédouins détruisent souvent les fils télégraphiques, il importe que l'on crée des postes de télégraphie sans fil. Une partie des habitants réclame depuis quelque temps que l'on établisse un service d'automobiles entre la Mésopotamie et la Syrie ; un service local de tramways serait aussi important, ainsi que la création d'ateliers de filage.

Sans parler des irrigations de la Mésopotamie, il y a bien des réformes à opérer à Bagdad et toutes seraient très onéreuses pour le Trésor public. En premier lieu, il est de toute nécessité, étant donné le désordre perpétuel causé par les tribus, d'envoyer sur place des corps de troupes suffisants pour ramener le calme. On sait que Bagdad est le siège du 6<sup>e</sup> corps d'armée, qui dispose sur le papier de 20.000 combattants, se décomposant ainsi : une division d'infanterie, 2 brigades de cavalerie, 12 bataillons d'artillerie. En réalité, il y a sous les armes quelques centaines d'hommes ; le reste est toujours en expédition à droite ou à gauche. Dans la région de l'Euphrate, des troubles ont éclaté dans la tribu des Montéfik ; il y a un an, les Turcs subissaient de grandes pertes au Nord, du côté de Mossoul ; une autre défaite leur était infligée au même endroit, dans le courant de janvier ; un corps de troupes doit assurer d'une façon permanente le service de la navigation sur l'Euphrate. Un fait est certain : tant que la contrée sera troublée comme elle l'a été durant les années précédentes, il sera matériellement impossible au gouvernement ottoman de s'occuper des travaux d'irrigation.

La situation de l'armée a été sensiblement améliorée, attendu que les officiers et soldats touchent maintenant leur solde aux époques fixées. Un Anglais fit récemment un voyage dans la campagne sous la protection de deux gendarmes ; à l'issue du voyage, il voulut récompenser les services des deux soldats par un bakhchich, mais ils refusèrent en disant qu'ils n'en avaient nul besoin, leur paye étant faite régulièrement. Les rues sont éclairées avec de faibles quinquets, mais c'est une amélioration sur l'obscurité des rues qui existait auparavant. L'eau potable est maintenant amenée à la ville au moyen de tuyaux. Une presse locale commence à voir le jour, et des journaux paraissent de temps à autre ; il y a quelque temps encore, la ville était pleine d'espions et tous les murs avaient des oreilles ; à l'heure actuelle, on est un peu plus libre. Nous n'exagérons pas en affirmant que la presse de Bagdad est très intelligente et qu'elle voit toujours juste, mais elle s'occupe avec une attention soutenue de toutes les questions intéressant la province ou le gouvernement.

Il est certain que les chrétiens et les juifs sont gais et contents de l'établissement de la constitution : la lutte religieuse avait atteint ici un degré d'acrimonie qu'elle n'avait vu dans aucun autre point de l'empire ; les musulmans qui gouvernaient la province ne faisaient droit à aucune demande émanant d'un non-musulman. La situation des juifs, qui, d'après des rapports récents, sont au nombre de 50.000, est notablement meilleure ; ils ont commencé à construire des maisons à l'intérieur de la ville, et des châteaux dans la campagne ; ils peuvent maintenant s'habiller à l'européenne en toute sécurité, se conformer aux usages occidentaux, donner de l'instruction à leurs enfants ; ils ont pu même ouvrir une école destinée à préparer à l'école de guerre de Constantinople, puis-

qu'un israélite peut devenir un officier ottoman. De leur côté, les Arabes bédouins ont accueilli avec le plus grand calme l'annonce de la nouvelle de la destitution d'Abd ul Hamid. Ici, le Bédouin ne porte intérêt qu'à son cheikh et ne se soucie que des événements locaux. Il est certain que les habitants de La Mecque n'ont aucune sympathie pour le gouvernement constitutionnel; ceux de l'Arabie centrale le détestent cordialement; et ceux du Yémen s'insurgent contre lui. Mais il n'est pas à prévoir que ces haines puissent un jour causer la chute de ce gouvernement; tout au plus mettront-elles la Porte dans un assez grave embarras.

La question qui a suscité les plus grandes colères dans la région de Bagdad est sans contredit celle de la Compagnie Lynch. Sans l'intervention énergique du chargé d'affaires anglais, la police aurait été manifestement impuissante à assurer la protection des sujets chrétiens de la province. La colonie anglaise surtout se vit exposée à de graves dangers, car les manifestations dirigées contre elle allaient sans cesse croissant. Des réunions publiques avaient lieu et des discours enflammés étaient prononcés en présence de plus de 5.000 individus. On y disait que l'Angleterre cherchait à mettre la main sur l'Arabie; on essayait de démontrer que tous les projets de cette puissance concordaient à ce but; on faisait remarquer notamment que les travaux d'irrigation avaient été confiés à un Anglais. D'ailleurs, c'était le gouvernement local qui faisait répandre ces bruits: les Arabes ignorants en auraient été bien incapables.

**Les troubles du Hauran.** — La région du Hauran fut, le mois dernier, en pleine effervescence, et la lutte entre les troupes régulières et les révoltés semble avoir atteint son maximum d'intensité. Nous avons relaté, dans notre dernier Bulletin, comment Sami pacha, ignorant le nombre de ses adversaires, avait cru bon d'augmenter considérablement le nombre de ses soldats; peu confiant même dans sa force numérique, le général en chef avait montré ses préférences pour une conciliation pacifique. Son manifeste s'adressait aux timorés et les priait de rester tranquilles; comme les craintifs sont toujours en majorité, Sami pacha espérait n'avoir plus à combattre qu'une petite poignée d'hommes dont il viendrait facilement à bout. Ensuite, Sami pacha passa la revue de toute son armée, comptant que ce fait seul de déployer ses troupes en vue dans une plaine épouvanterait la plupart des révoltés. A la date du 8 septembre, il envoyait ce télégramme à Constantinople, au ministère de la Guerre: « Le chef des Druses, Yahia, vient d'effectuer sa soumission sans conditions; deux autres de ses lieutenants ont imité sa conduite. »

C'est ce moment que le commandant turc attendait pour se mettre en campagne, au début d'octobre il joignait enfin les révoltés, et, après un combat d'une heure et demie, les mettait en fuite. Nous donnons les chiffres suivants sous toutes réserves: les Druses, forts de 1.000 à 1.500 hommes, laissèrent sur le champ de bataille 200 à 300 des leurs, alors que l'armée turque avait perdu seulement une dizaine d'hommes. Tel fut le bilan du combat d'avant-garde, car quelques jours après, les Druses furent attaqués à el Kafar, où ils s'étaient retranchés au nombre de 3.000 à 4.000;

la bataille dura trente heures et se termina par la prise de Kafar. Les rebelles avaient perdu environ 1.000 hommes; les Turcs comptaient 10 morts et une trentaine de blessés. Nous ne nous appesantissons pas sur ces deux batailles, ni sur les nombreux engagements qui eurent lieu: un détail nous suffit, les Druses furent toujours défaits. Aussi, il y eut d'autres soumissions importantes et un assez grand nombre d'armes et de munitions fut livré aux Turcs.

Sami pacha fit aussitôt procéder au désarmement des habitants d'el Kafar et des environs. Les révoltés, qui s'étaient réfugiés dans la montagne, ne pouvant résister contre la force armée, rentrèrent en ville pour livrer leurs armes. Immédiatement aussi on s'occupa du recensement de la population, en vue de l'incorporation des Druses dans l'armée.

Voici les premières dispositions qui furent adoptées: la province au lieu de s'appeler djebel el Drouz (montagne des Druses) s'appellera dorénavant djebel Hauran. Elle comprendra deux bataillons de *rédiif* (réserve), suivant les prescriptions du ministère de la Guerre; la loi militaire prévoit en effet deux bataillons de réserve par 20.000 hommes habitant une province. Le djebel Hauran sera divisé en cinq *qaza* (sous-préfectures): Soueïda, Anira, Ech-chahaba, Sarkhad, Bosraeski-Cham; chaque *qaza* sera divisé en deux ou trois cantons. Nous reviendrons d'ailleurs en temps utile et sur la soumission des Druses et sur l'organisation administrative de leur province.

**Un incident italo-turc.** — Le bâtiment transport *Genova*, attaché à l'Erythrée, venant de Massaouah, avait jeté l'ancre au Sud de la rade de Djizan et fait débarquer une partie de son chargement pour procéder à certaines réparations jugées nécessaires. Les autorités douanières turques soupçonnèrent qu'il s'agissait d'un essai de contrebande, firent embarquer de nouveau les marchandises et saisirent le transport qu'ils conduisirent à Hodeïdah. Au cours de la procédure, des différends surgirent entre le consul d'Italie et les autorités locales, à propos de l'observation des formes légales prévues par les capitulations, derrière lesquelles le consul se retrancha. En conséquence, le consul s'opposa à l'exécution coactive du jugement, et le gouverneur requit l'avis de faire surseoir à l'exécution.

En vertu d'un accord intervenu entre la Turquie et l'Italie, le différend surgi entre le consul d'Italie à Hodeïdah et l'autorité locale, au sujet de la saisie du sambouc, sera étudié et résolu par la Sublime Porte et l'ambassade d'Italie, à Constantinople.

Quoique, par ce fait, la situation créée par cet incident se soit améliorée, l'Italie a envoyé sur place un navire de guerre, l'*Aretusa*. Le consul d'Italie qui se tenait à bord du sambouc est rentré au siège consulaire, à Hodeïdah. Le navire italien *Aretusa* a pris le sambouc sous sa protection en installant à son bord une garde qui sera maintenue jusqu'à la solution de l'incident.

**L'irrigation de la Mésopotamie.** — Inquiète de savoir quels résultats ont pu produire les manifestes qui ont vu le jour en Mésopotamie, la presse de Constantinople voudrait que le gouvernement ottoman se préoccupât de rassurer l'opinion publique sur l'issue probable des travaux. En effet, les bruits les plus contradictoires ont été mis en circulation : si certains esprits éclairés ont compris qu'il fallait laisser une grande initiative d'action à sir William Willcocks, d'autres, animés d'intentions moins bienveillantes, auraient bien voulu la *nationalisation* de cette vaste entreprise. De part et d'autre cependant la volonté est la même, et tous désirent au même titre l'accomplissement des travaux susceptibles de ressusciter l'antique splendeur de la région.

« Il est possible, écrit le *Jeune Turc*, de Constantinople, que le Tigre et l'Euphrate deviennent un jour deux grandes voies de communication : en tout cas, tous les efforts doivent être tentés dans ce but. A l'heure présente, l'Euphrate seul est accessible à la navigation : une douzaine de navires effectuent le parcours Basra-Bagdad ; des rochers les empêchent de remonter le fleuve jusqu'à Mossoul.

« Il paraît urgent, d'autre part, de creuser un canal entre Koufa et Nedjef : ce canal, d'une longueur de 8 kilomètres, rendrait des services appréciables, ne serait-ce que pour le transport des nombreux pèlerins qui viennent en toute saison visiter le tombeau d'Ali à Nedjef. Il en résulterait également un plus grand bien-être pour les habitants de la contrée, qui, obligés de faire venir l'eau de l'Euphrate, la payent environ une piastre (25 centimes) les 30 litres : on a même vu en temps de pèlerinage le prix de 30 litres d'eau monter à 5 francs. Cette entreprise ne coûterait au gouvernement ottoman qu'environ 12.000 livres : et on peut prévoir que ce canal aurait rapidement un revenu annuel de 8.000 livres. »

De son côté, sir William Willcocks, de passage au Caire, n'a pu éviter l'interview et a fait à un rédacteur de l'*Egyptian Daily Post* les déclarations suivantes : « J'espère réussir à mettre en valeur par l'irrigation deux millions et demi de *feddans*. (Le *feddan* est exactement la surface labourée par un couple de bœufs dans une journée.) Au mois de juin 1911, je serai certainement en mesure de présenter au gouvernement ottoman un rapport exact sur tous les projets de constructions de réservoirs et de canaux. Quelques mois plus tard, soit au mois de novembre de la même année, je fournirai à la Porte les évaluations nécessaires à l'achèvement du barrage d'Hindieh. Nous trouvons facilement des ouvriers : ceux-ci sont en majorité des Arabes Bédouins, très gais, très travailleurs, et toujours très tranquilles. Ils reçoivent un salaire en proportion du travail accompli, qui est mesuré avec soin chaque semaine. Le salaire moyen de chaque ouvrier est environ de 4 piastres (1 franc) par jour.

« Jusqu'ici les indigènes n'ont vécu que de l'élevage des troupeaux : Il serait temps maintenant qu'ils s'adonnent à l'agriculture. Nous

verrons plus tard quels développements il conviendra de donner à l'agriculture ; mais dès aujourd'hui on pourrait cultiver utilement la datte, le riz, l'orge, le coton, le sésame, la pastèque. »

Ces déclarations optimistes nous changent un peu des articles tendancieux auxquels nous avons fait maintes fois allusion et qui réclamaient le rappel de sir William Willcocks sous prétexte qu'il n'avait encore rien entrepris. L'ingénieur anglais nous explique que des entreprises de cette envergure exigent de longs mois avant de pouvoir être utilisées pratiquement. Ces attaques dirigées contre lui n'ont d'ailleurs eu pour base jusqu'ici qu'un nationalisme farouche, moins soucieux des véritables intérêts du pays que de la mise à l'index systématique des étrangers.

## Extrême-Orient

### CHINE

**Deux votes de la nouvelle assemblée. Convocation du Parlement en 1913.** — Dès

le lendemain de la séance inaugurale du 3 octobre, le gouvernement soumit aux délibérations de l'assemblée plusieurs affaires qui avaient été déjà examinées par les ministres et les grands conseillers : transport et assurance des marchandises ; modifications à apporter aux règles relatives à l'émission des titres de propriété ; règlements sur les droits d'auteur : lois sur la presse. Une autre question était encore inscrite à l'ordre du jour : « Suppression des débits d'opium au Kouang-si ». Le *Tseu-tcheng-yuan* déclara l'urgence en faveur de cette question. C'était, pour ses débuts, ouvrir un débat épineux. Il s'agissait en effet de trancher le conflit qui s'était élevé entre le Conseil provincial du Kouang-si et le gouverneur de cette province. Ce dernier, pour diverses raisons, surtout financières, avait décidé de prolonger d'un an le délai qui avait été antérieurement fixé pour la fermeture des débits d'opium ; cette décision fut accueillie au Conseil provincial par de violentes protestations dont le gouverneur ne tint aucun compte. Après avoir vainement demandé une dernière fois la fermeture complète et immédiate de tous les débits, tous les membres de l'assemblée du Kouang-si démissionnèrent. Le *Tseu-tcheng-yuan* était appelé à juger cette affaire conformément à ses statuts. Dans l'analyse que nous en avons donnée le mois dernier, nous avons vu que la nouvelle Cour législative « aura à examiner les conflits qui pourront se produire entre un conseil provincial et un vice-roi, ou entre deux conseils provinciaux ; elle se prononcera sous la réserve toujours de la sanction impériale, mais les membres du conseil provincial ne prendront pas part au vote ».

La discussion fut laborieuse et mouvementée ; elle dura plusieurs jours. La majorité se prononça contre le gouverneur, mais quelques membres de

la famille impériale, les lettrés et les fonctionnaires, tout en admettant, à la rigueur, que le chef de la province du Kouang-si avait outrepassé ses droits, se refusaient à le blâmer. Les conseillers provinciaux membres du *Tseu-tcheng-yuan* déclarèrent alors que la personne du gouverneur était en dehors du débat et que, pour juger impartialement cette affaire, il suffisait de dire qu'un fonctionnaire qui n'applique pas littéralement la loi est répréhensible. Après ces paroles, on passa au vote; les délégués du Kouang-si s'abstinrent, selon les règlements. Une majorité se prononça en faveur de l'ordre du jour, censurant le gouverneur. Aussitôt le gouvernement prescrivit aux hautes autorités du Kouang-si de fermer sans retard tous les débits d'opium et invita le Conseil provincial à reprendre ses séances; grâce aux princes P'ou-loun et You-lan, la *Gazette officielle* publia l'édit condamnant le gouverneur.

Cette décision a produit une impression favorable sur l'opinion publique. Pour la première fois l'on a vu le contrôle des corps élus s'exercer sur une administration provinciale. Aux yeux du peuple, ce fait illustre des discours un peu abstraits que certains groupes lui infligent depuis quelque temps sur les beautés du système représentatif. On ne manquera pas de lui dire, et il comprendra maintenant, qu'à mesure que se perfectionnera le régime parlementaire, le pouvoir personnel et l'arbitraire des vice-rois et des gouverneurs diminueront.

\* \* \*

Ce débat avait pris fin depuis quelques jours, lorsqu'un groupe de représentants déposa sur le bureau de l'assemblée un mémoire, préparé et rédigé dans des réunions privées, demandant la convocation immédiate du Parlement. Déjà, depuis le vote de la séance inaugurale, le grand Conseil avait reçu l'ordre du trône d'étudier cette question. Sans doute les membres du *Tseu-tcheng-yuan* auraient-ils attendu sans beaucoup d'impatience l'avis des grands conseillers, si la fraction avancée n'avait été en contact quotidien avec les notables provinciaux venus à Pékin pour présenter une troisième supplique. Ces notables, endoctrinés par des étudiants ayant reçu une culture occidentale, siégeaient en permanence dans un local désigné sous le nom de « maison des représentants ». Leurs réunions étaient fiévreuses et quelquefois tragiques : à la nouvelle de l'annexion de la Corée, des assistants se seraient coupé les doigts. Peu après la première séance du *Tseu-tcheng-yuan*, a-t-on raconté, plusieurs individus, armés de sabres et de poignards envahirent la « maison des représentants », apostrophant violemment les notables, leur reprochant leur tiédeur et blâmant les membres de l'Assemblée présents d'avoir émis un vote favorable à la Constitution, sans avoir réclamé la convocation immédiate du Parlement. Durant ces déclamations, deux étudiants se mutilèrent les mains. On se précipita pour désarmer les plus exaltés. Mais deux autres constitutionnels dirent qu'ils allaient

donner aux timorés l'exemple du sacrifice, et avec un glaive, dissimulé dans leur vêtement, ils tentèrent de s'ouvrir le ventre; leur geste fut arrêté, et ils ne purent que se taillader les bras. Le sang gicla sur la supplique. L'exaltation alors gagna les notables et les représentants. Ils se rendirent au palais du régent avec la pétition ensanglantée. Des dignitaires leur annoncèrent que le prince était absent. Ils répliquèrent qu'ils ne partiraient pas avant de l'avoir vu. Ce n'est que lorsque le prince Sou, ministre de l'Intérieur, leur promit son appui et une réponse pour le lendemain, qu'ils quittèrent le palais. Ils revinrent à leur club et y passèrent la nuit. Au matin, un messenger du prince Sou leur apprit que le régent avait jugé qu'il appartenait au *Tseu-tcheng-yuan* de répondre à la supplique. C'était le 22 octobre.

La Faculté de droit, où l'Assemblée tient ses séances, fut aussitôt envahie par la foule. Le président, prince Pou Loun, fit connaître le décret du régent demandant l'avis de l'assemblée. Un représentant s'écria : « Il s'agit d'une question de vie ou de mort pour l'Empire. Au milieu des difficultés de l'heure actuelle, en présence des dangers de l'extérieur, des embarras financiers, de la corruption administrative, c'est la seule voie de salut, c'est le seul moyen qu'a le gouvernement de grouper autour de lui les énergies nationales pour faire face aux périls du dehors et accomplir au dedans les réformes nécessaires. On ne peut le blâmer de son impuissance actuelle : il manque des ressources financières suffisantes. Mais de nouveaux impôts ne seront acceptés que si le peuple est à même de contrôler l'emploi des sommes perçues. Sans contrôle, pas de confiance, et sans confiance point d'argent. Tous les conseils provinciaux se sont déclarés pour l'ouverture immédiate du Parlement, c'est le désir universel, et nous sommes fermement convaincus que la Cour voudra bien répondre au vœu exprimé par le pays tout entier. »

C'est, a-t-on dit, dans une atmosphère d'enthousiasme que se poursuivit la discussion, et quand le président invita les représentants favorables à la motion résumant le mémoire à se lever, pas un seul membre ne demeura assis. Selon les récits qui ont été faits, on entendit les cris de : « Vive la Chine ! », « Vive le Parlement ! » Cependant le président demandait qu'il fût procédé à un vote régulier. « N'insistez pas, aurait crié un représentant, ou nous serons obligés de vous considérer comme l'un des chefs de l'opposition à l'ouverture de l'Assemblée nationale. »

Séance tenante le mémoire a été adressé au trône. Le régent cette fois ne pouvait pas opposer, comme pour les pétitions précédentes, une fin de non recevoir à une proposition émanant d'une assemblée qui était, selon ses propres déclarations, l'expression de la volonté nationale. Cependant, afin de prévenir l'éventualité d'un rejet, le 25 octobre, les principaux membres du *Tseu-tcheng-yuan* prirent la résolution de démissionner en cas d'insuccès. Ils étaient d'ailleurs assez

disposés à se contenter pour le moment de l'adoption du principe, car ils ne se dissimulaient pas qu'un délai était nécessaire pour préparer la réunion d'un parlement. Le premier problème qu'aurait à examiner, selon eux, le gouvernement, serait celui de la constitution d'un gouvernement respectable. Ils estimaient que, dans l'intérêt même de la Cour, la responsabilité ministérielle est une nécessité, et ils s'efforçaient de démontrer que si elle était réalisée, la Cour se trouverait placée au-dessus des discussions parlementaires, déchargée du souci des affaires courantes et à l'abri des conflits dangereux. « Le renversement d'un ministère n'est rien, aurait déclaré un représentant du prince K'ing, mais le renversement de la dynastie serait chose bien grave ». Ainsi le vieux prince ne répugnerait pas à livrer le gouvernement à une Assemblée nationale, si la dynastie n'avait pas à appréhender les conséquences des batailles parlementaires.

Il semble que l'idée d'un gouvernement responsable ait fait quelque progrès dans de nombreux milieux de la capitale. La plupart des fonctionnaires des ministères souscrivent aux propositions du *Tseu-tcheng-yuan*, et, parmi les membres de la famille impériale, le duc Tsai Tso, président du ministère des Finances, paraît un chaud partisan de la réforme constitutionnelle.

Il n'est donc pas surprenant que le régent, impressionné par les opinions qui se font jour dans son entourage, par les délibérations et les votes du *Tseu-tcheng-yuan* plus encore peut-être que par les manifestations populaires, provoquées ou spontanées, se soit décidé à prendre des engagements. Les constitutionnels obtiennent satisfaction : le régime parlementaire sera prêt à fonctionner avant 1916, en 1913. Mais quelques membres continuent à réclamer la convocation immédiate.

**La question des emprunts.** — La question des emprunts pour la construction des voies ferrées chinoises entre, après une longue période de stagnation, dans une phase nouvelle. A maintes reprises, à mesure que se poursuivaient et s'enchevêtraient les négociations entre la France, l'Angleterre, les Etats-Unis et l'Allemagne, qui devaient se partager l'emprunt relatif aux projets de chemins de fer de Han-kéou au Kouang-tong et au Sseu-tch'ouan, nous avons exposé les différents aspects de la question. Le 24 mai dernier, un accord était enfin intervenu entre les quatre groupes intéressés. Les marchés de Paris, de Londres, de New-York et de Berlin, devaient souscrire des parts égales; et, de même, la construction du réseau devait être attribuée par sections égales aux ingénieurs et aux fournisseurs français, anglais, américains et allemands. Mais si l'entente de ce côté était un événement heureux, elle ne suffisait pas, et pour qu'elle eût quelque valeur, il importait que la Chine voulût de l'argent étranger. Or, à cette époque, le gouvernement de Pékin était comme intimidé par les manifestations nationalistes contre les ingérences

étrangères dans les affaires chinoises; et il négligea de répondre formellement aux notes diplomatiques l'invitant à promulguer l'emprunt. Ce n'était pas, semble-t-il, un silence hostile. Des attermolements de Pékin paraissent avoir eu quelquefois pour cause la conscience que les gouvernants ont de leur insuffisance en certaine matière; dès qu'ils s'adjoignent des hommes compétents, leurs temporisations peuvent alors cesser. Et il a suffi de la nomination de T'ang Chao Yi et de Cheng Kong pao, dont nous avons précédemment parlé, pour que la question revienne en discussion. Nous dirons prochainement comment elle se présente, non plus à Paris, comme en mai dernier, mais à Pékin.

**La crise de Changhaï.** — Des correspondances européennes signalent une crise qui sévirait sur plusieurs marchés, à Tien-tsin, à Changhaï, notamment. Il y a crise sans doute, mais ne serait-ce pas comme une crise de croissance? A mesure que se développent les relations économiques, des problèmes se posent que ne connaissaient pas les anciennes places; le mécanisme des villes marchandes répond de moins en moins à l'évolution économique de l'Extrême-Orient. Plutôt que de regretter les années d'autrefois, il importerait d'étudier une meilleure adaptation aux conditions nouvelles.

Toute réforme sera aisée car la souplesse et la résistance des grands marchés sino-étrangers sont remarquables. On l'a bien vu en juillet dernier à Changhaï. Le 23, trois banques chinoises suspendaient leurs paiements et le lendemain trois autres étaient contraintes d'en faire autant. Ce krack financier avait pour cause immédiate la déconfiture d'un gros spéculateur chinois nommé dans le commerce Cheng-yu, propriétaire de deux de ces banques et en même temps compradore de quatre ou cinq maisons européennes. Le premier examen de la situation permettait de constater pour plus de 3.500.000 taëls d'engagements et il était difficile de dire s'il existait un actif réalisable. Cheng-yu spéculait depuis longtemps sur toutes les transactions de la place. Encouragé par l'ancien directeur de la banque Russo-Chinoise, il avait réussi à former sous son nom une association de spéculateurs qui brassaient, depuis quelque temps, sur une grande échelle, des affaires sur les caoutchoucs principalement, et sur les soies, les fèves, etc... A la suite de l'agiotage désastreux sur les actions de caoutchouc, l'arrêt de compte du syndicat Cheng-yu se produisit; et la banqueroute des autres maisons s'ensuivit.

La répercussion de ces suspensions de paiements était grosse de menaces, mais, en outre, c'était les méthodes financières mêmes de la place qui étaient mises en cause. Changhaï a coutume, en effet, d'accepter des bons à payer de banques chinoises — des « native orders » — qui, en général, servent à retirer les marchandises d'importation. Le fait du non-paiement de ces traites contraignait les banques à refuser à l'avenir ce mode de libération. C'était le bouleversement de tous

les usages de la place ; il était difficile d'en pronostiquer les conséquences.

Devant une situation aussi grave, le consul général d'Angleterre, assisté des directeurs de la Hong-kong Bank et de la maison Jardine, Matheson and Co, se mit en rapport avec le tao-tai et le président de la Chambre de commerce chinoise, représentant l'association des banquiers. L'entente se produisit aisément, car du côté chinois comme du côté européen, on avait intérêt à éviter une panique et à ramener la confiance. Les Banques étrangères furent d'accord pour avancer au Tao-tai une somme de 3.500.000 taëls remboursable en cinq ans, les intérêts à 4 0/0 payables par semestre. 2.100.000 devaient servir à payer les traites émises ; le reste était mis à la disposition des banques pour leur permettre de faire face à leurs engagements. Le gouvernement impérial autorisa le tao-tai à contracter cet emprunt.

Quelques banques, la Russo-Chinoise, la Sino-Belge, la Netherland Trading, au moment de la répartition des bons, firent ressortir le peu d'intérêt de ce placement et voulurent diminuer leur part. La banque de l'Indochine, en ce qui la concernait, déclara qu'elle pouvait accepter le chiffre de 300.000 taëls qui lui était demandé. Voici les chiffres de la souscription :

	Taëls
Chartered Bank of India Aust. and China..	500.000
Hong-kong and Changhaï Bank.....	800.000
Deutch Asiatique Bank.....	500.000
Yokohama Specie Bank.....	300.000
Banque Russo-Chinoise.....	400.000
Banque de l'Indochine.....	300.000
International Banking corporation.....	300.000
Banque Sino-Belge.....	150.000
Netherlands Trading Society.....	250.000

Le tao-tai aurait, en outre, obtenu un prêt de 1 million de la Ta-tching Bank et 500.000 taëls des banques chinoises, portant ainsi à 5 millions de taëls l'ensemble des fonds mis à sa disposition.

Grâce à ce secours immédiat, le désastre fut atténué et circonscrit. Et bientôt le marché avait repris son aspect ordinaire. D'aucuns même se félicitaient de cette crise qui avait fait disparaître des maisons appauvries. Néanmoins un malaise persiste. Il ne date pas d'hier. Et l'on peut même dire qu'une des causes de la spéculation sur les caoutchoucs était le besoin de récupérer les pertes subies sur des transactions antérieures. Sans doute, conviendrait-il de réformer certains usages et de remplacer, notamment, le système de traites par une base monétaire réelle. Le vice-roi des deux Kiang, en dépit de l'aide apportée par les banques étrangères, a prétendu que la crise incombait à celles-ci, et il aurait proposé au gouvernement chinois d'interdire la circulation des billets émis par ces établissements financiers.

#### Opinions anglaises favorables à la Chine.

— Certains journaux chinois ont reproduit récemment les appréciations sur l'état présent de la Chine de trois personnalités anglaises. Ces ap-

préciations étant flatteuses pour leur pays, les commentaires sont naturellement fort élogieux.

C'est d'abord sir John Jordan, ministre d'Angleterre à Pékin, qui à Belfast a déclaré que l'Empire du Milieu, en ces dix dernières années, avait évolué avec une rapidité surprenante : ce court espace de temps dépassait en résultats ce qui avait été accompli en plusieurs siècles. Le progrès économique, ainsi qu'en témoignait le développement des chemins de fer, était réel ; et le progrès intellectuel ne pouvait être contesté. Sans doute était-il difficile de prévoir dès maintenant l'avenir de cette évolution ; mais sir J. Jordan a dit avoir la plus grande confiance dans le sérieux du caractère des Chinois, dans leur amour de la paix et surtout « dans la sainteté des relations familiales ».

Sir Robert Bredon, ancien adjoint à l'inspecteur des douanes, a de même fait connaître ses impressions sur les affaires chinoises. En juillet dernier, peu après son départ de Chine, il fut interviewé par un rédacteur du *Morning Post*. Ses déclarations furent catégoriques : les réformes devaient être accomplies par les Chinois seuls, sans aucune ingérence étrangère. Et, en particulier, tout ce qui touchait aux questions financières n'avait pas à être soumis à l'examen de conseillers européens ou américains. Il ajouta que la diplomatie était pleine d'aigreur et de mépris pour la Chine, que la plupart de ses réclamations étaient insoutenables et que ses avis, dénués de sympathie, ressemblaient à des critiques amères. Une seule puissance, selon lui, avait traité la Chine comme celle-ci y avait droit : l'Allemagne. Aussi avait-elle recueilli les bénéfices de son attitude « loyale et juste ».

Enfin les journaux chinois ont accueilli avec enthousiasme les paroles prononcées, il y a peu de temps, à l'*Huthor's Club* à Londres par le docteur Morrison, correspondant du *Times* à Pékin. Ils ont particulièrement souligné les éloges décernés aux autorités chinoises et à la population des régions Ouest de la Chine et du Turkestan traversées au début de cette année par M. Morrison, les appréciations sur la richesse et les ressources du pays, l'affirmation qu'il n'y a pas de xénophobie. Mais ils ont surtout mis en relief sa critique de la politique anglaise au Tibet et en Mandchourie ; selon le correspondant du *Times*, le gouvernement britannique créerait des difficultés à la Chine au Tibet et, en Mandchourie, il tolérerait l'opposition russo-japonaise dans les affaires de chemins de fer.

Quelques feuilles voient dans ces critiques l'indice du retour du *Times* à une politique « plus équitable envers la Chine ». Le journal de la Cité, en effet, lors du voyage du docteur Morrison dans le centre chinois en 1909 et ensuite dans l'Ouest, semblait être devenu assez nettement « japonais ». Mais ce n'est pas M. Morrison seul qui donnerait ce caractère nouveau aux correspondances de Pékin : M. Brakam, sous-directeur des services extérieurs du journal, après un séjour au Japon, en Corée et en Mandchourie, envoie de Pékin des

télégrammes qui décèlent quelque défiance à l'égard du Japon; l'un d'eux contenait notamment une critique de la décision prise de supprimer en Corée le régime de l'exterritorialité dont y jouissaient les étrangers. L'annexion même paraît à M. Brakam d'une opportunité douteuse; et il a déjà mis en garde le Japon contre le danger qu'il courrait s'il cédait à la tentation de fermer la Corée aux entreprises étrangères.

## PERSE

**Remaniements ministériels. La situation intérieure.** — Le ministère, aux modestes destinées duquel préside Moustofi el Mamalek, a modifié quelques-uns de ses titulaires, en attendant une transformation plus complète. Aïn ed Daouleh, afin de se soustraire aux difficultés que lui réservait actuellement le poste de gouverneur général de Chiraz auquel il avait été nommé, a pris le portefeuille de l'Intérieur. A la Guerre, on a placé le prince Ferman Ferma, ministre de l'Intérieur, tandis qu'aux Finances on appelait Sani ed Daouleh, ancien président du medjliss et membre avancé du dernier cabinet, et à la Justice Mutashim es Saltaneh.

Seul, le ministère de l'Instruction publique est resté vacant. A ce changement de ministres ne semble pas devoir correspondre de changements dans la politique, qui est d'ailleurs présentement assez anormale. Le gouvernement n'est pas sûr de sa majorité au medjliss, qui se recrute parmi les éléments modérés en opposition avec la minorité radicale. Cette minorité estime que la destruction de l'ancien régime doit être complétée par une victoire de la démocratie. Comme le déclarait un modéré du medjliss, le député Assadollah Kurdistani : « Fidèles imitateurs de la Révolution française, ils (ces radicaux-révolutionnaires) rêvent d'avoir, après le serment du Jeu de Paume et la nuit du 4 août, leur journée du 10 août, sinon leurs journées de septembre. » Les modérés réclament d'abord que l'ordre soit rétabli en Perse sans recourir à des moyens violents, puis que les administrations soient réorganisées, qu'enfin le développement du commerce et des moyens de communication soit sérieusement envisagé. Entre ces deux groupes qui se partagent inégalement les 75 sièges que comprend le medjliss, au lieu de 120, il y a une quinzaine d'indépendants ou plutôt d'hésitants. De la lutte entre ces partis, comme de celle entre les tribus, vient l'incapacité du gouvernement de faire tout ce qu'il pourrait pour rendre inutiles les interventions anglaise ou russe que justifient sans cesse les événements.

Le gouvernement vient de nommer Nizam es Saltaneh, qui avait été gouverneur de Kermanschah, gouverneur général du Fars. Nizam est propriétaire d'une grande partie de la voie principale entre Bouchir et Chiraz et possède dans cette région de nombreux partisans qu'il em-

ploiera, dit-on, avec des soldats réguliers, à la garde des routes. Souhaitons qu'il arrive, par ce moyen, à rétablir dans le Sud la tranquillité qui lui manque, ainsi qu'on va en juger.

**La politique anglaise dans le Sud. — Déclarations de M. Asquith.** — Les désordres de la Perse méridionale, dont la note du Foreign Office du 18 octobre dernier demandait la prompt répression, n'ont fait que s'aggraver depuis. A la fin d'octobre, des troubles ont éclaté à Chiraz, centre commercial où les échanges britanniques ont été le plus durement éprouvés depuis trois ans. La population juive a été victime de pillages et de massacres de la part de la turbulente tribu kasghai, maîtresse de la ville depuis l'été dernier. L'absence de gouverneur (Aïn ed Daouleh ayant été nommé ministre) dans de pareilles circonstances rendait la situation à venir plus inquiétante encore. Aussi le gouvernement britannique a-t-il avisé celui de Téhéran qu'il serait tenu responsable des vies et des biens des nationaux anglais.

Dans le même temps, la ville de Lingah, port principal du Farsistan, à 309 milles de Bouchir, a été attaquée par de nombreuses tribus pillardes. Devant l'impuissance des autorités locales, le vice-gouverneur, appuyé du vice-consul anglais, a sollicité le secours de l'Angleterre. Aussitôt, le croiseur *Fox* a débarqué à terre une petite troupe de 160 *blue jackets*, avec quatre canons. Le gouvernement persan a inévitablement protesté contre pareille violation de son territoire, qui n'était pas cependant sans précédents. A quoi le ministre d'Angleterre à Téhéran a répondu que les marins anglais regagneraient leur croiseur dès que l'ordre serait rétabli. La promesse vient d'ailleurs d'être tenue. Il eût été regrettable qu'elle le fût plus tôt. L'amirauté anglaise recevait en effet quelques jours après le débarquement des matelots du *Fox* une dépêche lui annonçant qu'une compagnie de débarquement de 60 hommes du croiseur *Proserpine*, chargée de surveiller la contrebande des armes dans le golfe Persique avait été attaquée par des tribus afghanes le 2 novembre, à Bris, près de Tchabar. Le commandant du navire, le capitaine Herbert J. Marshall et le capitaine A. White, du 117<sup>e</sup> d'infanterie mahratte (dont il y a des détachements à Tchabar, Jask, Bahrein et Bender-Abbas) avaient été blessés au cours de cet engagement. Ce n'est du reste qu'un des nombreux incidents qui auront marqué la chasse aux contrebandiers organisée tout le long des côtes du golfe Persique par les navires anglais sous les ordres de l'amiral Slade. Ce sont les Afghans principalement qui se sont spécialisés dans ce trafic illicite des armes qui a pris une grande extension depuis 1907. A cette époque, 3.000 fusils étaient achetés à Muscat par des agents afghans et passés en fraude sur la côte du Beloutchistan persan. En 1908, le nombre s'en éleva à 10.000; et en 1909 une vingtaine de mille ont été achetés par les Afghans pour être vendus dans l'hiver 1909-1910. Le gouvernement persan devait aider

le gouvernement anglais à enrayer ce commerce frauduleux, mais il ne put prendre aucune mesure efficace et ce dernier organisa seul la lutte contre la contrebande des armes, inquiétante surtout pour l'empire indien. Le capitaine Hunt, du croiseur *Fox*, échelonna le long de la côte, entre Lingah et Gwettar-Bay (point où les frontières du Beloutchistan persan et anglais se touchent), des chaloupes et canonnières armées. Des stations de télégraphie sans fil établies à Jask et Tchabar reliaient entre elles les stations côtières. Ce qui a compliqué la situation, c'est l'arrivée sur la côte du Mekran de nombreux Afghans qui ont manifesté l'intention de s'installer dans le district de Karwan, entre Jask et Tchabar, et qui se sont déjà battus avec les Beloutchis, sujets persans. C'est là une source de conflits futurs et une raison de plus pour l'Angleterre de redoubler de vigilance et d'énergie dans cette portion sud de la Perse voisine de l'Inde et soumise à son influence.

Les affaires de Lingah et de Bris ne sont d'ailleurs que des épisodes isolés qui n'ont aucune relation directe avec la récente note anglaise. Bris est à 400 milles environ du port de Lingah, qui est lui-même à quelques centaines de milles de Bouchir, Chiraz et Ispahan, et à 90 milles de Bender-Abbas, débouché principal des routes commerciales de l'intérieur. A part un petit commerce de perles, le trafic du port de Lingah est relativement restreint : les chiffres de l'importation atteignaient, en 1908, 127.818 livres sterling et ceux de l'exportation 91.601 livres sterling. Depuis l'établissement en Perse d'une administration douanière normale, bien des marchandises qui naguère passaient par Lingah sont aujourd'hui dirigées sur Debaï, sur la rive opposée du golfe. Quoi qu'il en soit, les troubles qui y ont éclaté sont préjudiciables au commerce anglais et prouvent une fois de plus que la note du 18 octobre n'était pas sans objet.

Nous avons vu avec quelle surprise indignée elle avait été reçue à Berlin, Vienne et Constantinople, sans parler de Téhéran lui-même. « La note, écrivait le *Morning Post*, a causé quelque alarme chez les politiciens persans, ou parmi ceux d'entre eux qui rêvent d'une Perse indépendante. Le mot « indépendance » possède un grand charme dans tous les pays, et on pourrait donner beaucoup d'exemples d'hommes qui continuent à chérir la liberté et l'indépendance de leur patrie longtemps après qu'elle a disparu dans un abîme d'incompétence ou de dettes. » Les moudjtéheds de la ville sainte de Nedjef, chefs reconnus de la religion chiite, ont envoyé la dépêche suivante que les journaux turcs ont aussitôt reproduite :

Nous avons adressé par voie télégraphique une protestation motivée contre l'ultimatum anglais aux représentants des grandes puissances à Téhéran, avec prière de la transmettre à leurs gouvernements respectifs; en même temps nous avons prescrit à toute la population persane de protester et de déclarer qu'elle n'admettra aucune intervention étrangère dans ses affaires intérieures; le moment suprême est arrivé pour recueillir toutes nos

forces et nous opposer au projets dirigés contre l'unité et l'indépendance de notre pays. Soyons unis, agissons d'accord et Dieu nous aidera dans cette suprême épreuve car le droit est avec nous!

*Au nom du corps des Moudjtéheds.*

MOLLAH KAZEM KHORASSANI.

Le ton de cette dépêche rappelle celui des destékhatts que ce même grand personnage religieux Mollah Kazem écrivait à la veille de la révolution persane pour soutenir « au nom du Dieu clément et miséricordieux » l'institution d'un medjliss « instrument efficace pour détruire la tyrannie, abolir la cruauté, propager la loi ».

D'autre part, le comité local persan de Constantinople a adressé une pétition au speaker de la Chambre des communes anglaise, demandant aux membres du Parlement de protester de l'attitude du gouvernement à l'égard de la Perse, attitude contraire à toutes les nobles et glorieuses traditions de la Grande-Bretagne. Elle évitera ainsi de terribles effusions de sang en Perse et sauvera de la ruine une nation vieille de cinq mille ans qui ne demande qu'à vivre et à marcher dans la voie du progrès. Enfin la branche londonienne de la Ligue panislamique a adopté dans une réunion spéciale de son comité la résolution suivante :

Que, en vue de la grave inquiétude que la récente note anglaise présentée au gouvernement persan est de nature à causer aux sujets musulmans de Sa Majesté, le Comité de la ligue panislamique musulmane de Londres note avec satisfaction et soulagement l'assurance renouvelée de l'intention du gouvernement de Sa Majesté de ne pas porter atteinte à l'intégrité et à l'indépendance de la Perse. En présentant leurs sincères remerciements pour cette assurance, le Comité désire exprimer sa confiance et son espoir que, étant donnés les rapports intimes qui unissent la Perse et l'Inde depuis les temps les plus reculés de l'histoire, l'influence que la culture et la civilisation persane ont eue sur l'Inde moderne, avant et après la domination anglaise, et les liens de religion et d'amitié qui unissent les habitants de la Perse avec la grande famille des sujets indiens de Sa Majesté, le gouvernement de Sa Majesté étende sa sympathie et son aide sur le gouvernement persan en sauvegardant son indépendance et en organisant son administration.

Les déclarations que le chef du « gouvernement de Sa Majesté » est justement venu faire, le 10 novembre, au banquet du lord-maire de Londres, ainsi que la nouvelle note du représentant de l'Angleterre en Perse ont répondu avec autorité, précision et sagesse à ces attaques et à ces vœux.

Le 17 novembre, le ministre de l'Angleterre à Téhéran a remis au gouvernement persan sa réponse à celle que la Perse avait donnée à la première note anglaise du 17 octobre. Sir George Barclay refuse de discuter comme étant en dehors du sujet le passage de la réponse persane relatif à la présence de troupes étrangères en Perse, et examine en détail les arguments du gouvernement de Téhéran basés sur les statistiques douanières. Le ministre fait remarquer que les plus-values en 1909-1910 s'appliquent seulement aux douanes du Nord, tandis que les recettes



douanières de Bouchir de l'an dernier étaient inférieures à celles de 1908-1909 et il explique que l'augmentation durant les cinq premiers mois du présent exercice est due à ce fait que la moisson de cette année a été particulièrement abondante. Les cinq premiers mois de l'année dernière avec lesquels une comparaison a été établie, comprenaient la période pendant laquelle les Tangistanis semaient le désordre autour de Bouchir. « Mais, remarque sir G. Barclay, quoiqu'il ressorte des statistiques, il est indéniable que certaines routes commerciales du Sud sont devenues impraticables. »

Le ministre déclare qu'il n'y a pas d'espoir sûr de reprise du commerce tant que continuera l'anarchie actuelle, et, tout en exprimant le souhait que le gouvernement persan réprime lui-même ces troubles, il attribue les représentations faites et les mesures suggérées au désir de l'Angleterre de voir l'ordre restauré. « Il est impossible, dit la réponse anglaise, de prétendre que ces mesures constituent une atteinte aux droits souverains de la Perse puisque les officiers qui appartiennent à l'armée indienne devront servir sous les ordres du gouvernement persan. » En ce qui concerne la demande de la Perse de prélever 10 0/0 sur les droits d'importation des marchandises soumises aux douanes du Sud, sir G. Barclay dit que le gouvernement anglais ne pouvait y consentir « qu'à la condition que ce supplément de recettes soit effectivement consacré à assurer la sécurité sur les routes commerciales du Sud. » A ce propos le ministre fait remarquer que le projet indiqué dans la note anglaise d'octobre concernant « l'organisation d'une force persane avec des officiers britanniques satisfera à cette condition. »

Voici d'autre part les paroles que M. Asquith a prononcées au Guildhall sur la question persane. Elles valent d'être citées entièrement comme résumant exactement la pensée et les intentions du gouvernement anglais :

Quelque inquiétude a été récemment causée par le bruit — aussi sensationnel qu'il était mal fondé — que nous allions entreprendre une politique d'active intervention dans l'intérieur de la Perse. Depuis quelque temps les routes commerciales du Sud de la Perse étaient très peu sûres. Les négociants britanniques nous ont naturellement demandé de faire ce qu'il était en notre pouvoir pour remédier à cet état de choses. Nous avons donc demandé instamment à la Perse, si elle ne pouvait faire la police des routes par ses propres moyens, de consentir à ce qu'un détachement persan soit levé sous la conduite d'officiers anglais pris dans l'armée des Indes. Si une difficulté provient du fait du manque d'argent pour le rétablissement de l'ordre, nous serons heureux d'aider la Perse à obtenir des fonds par des moyens raisonnables, pourvu que nous soyons sûrs que ces fonds servent efficacement et de manière satisfaisante à assurer la police des routes commerciales et à maintenir l'ordre. Il est impossible pour un pays tombé dans le chaos et l'impuissance comme la Perse au moment de la déposition de l'ancien chah, de se relever sans une aide extérieure. La Perse ne peut gagner ni force, ni stabilité en poursuivant une politique de suspicion et d'hostilité à l'égard de ses

deux proches voisins, ou de l'un d'eux. Rien de ce que nous avons conseillé à la Perse ne menace son indépendance, ni l'intégrité de son territoire. Si la Perse cherche à se concilier la bonne volonté de ses voisins, ses avances recevront un excellent accueil; sinon, si elle reste impuissante et hostile, il en résultera inévitablement une confusion et un chaos offrant un danger réel pour elle et pour tous les intérêts dans cette région.

Dans ce cas, nous nous réservons de prendre toutes les mesures en vue de protéger les intérêts britanniques; mais nous avons l'intention d'éviter toute mesure ayant un caractère d'hostilité à l'égard du gouvernement persan. Les mesures prises jusqu'ici par nous et celles qui ont été conseillées à la Perse ont toujours eu pour but de maintenir l'autorité du gouvernement persan.

Ces déclarations ont été accueillies par la presse chauvine allemande avec la même hostilité que le fut la note du 18 octobre. La *Gazette de l'Allemagne du Nord* a fait remarquer qu'on devait se rappeler « que les démarches faites par le gouvernement anglais dont l'objet était de sauvegarder la sécurité des routes de caravanes du Sud avec l'aide des troupes persanes sous le commandement d'officiers anglais, ont été exposées par la presse anglaise comme un prélude au partage de la Perse. » La *Gazette de Voss* a commenté de la façon ironique suivante, le discours de M. Asquith :

L'Angleterre n'a pas été comprise dans ses intentions telles qu'elles ont été présentées dans la dernière note à la Perse. M. Asquith l'a déclaré dans son discours au Guildhall. Il a étendu les mains pour protéger la tête de son collègue, sir E. Grey, cet enfant qui est plus innocent qu'un ange. Si nous avons bien compris, l'Angleterre a adressé à la Perse un ultimatum, lui donnant un laps de trois mois pour répondre à ses demandes. « Non » a dit M. Asquith « c'est seulement une requête polie. » Nous avons compris que la note informait la Perse que des officiers anglais de l'Inde organiseraient dans le Sud de la Perse un corps de police placé sous leur commandement pour protéger les grandes routes de commerce; mais « non » dit M. Asquith, c'est une simple demande pour que la Perse agrée une mesure tout à fait inoffensive. C'est curieux comme les intentions de l'Angleterre ont été malinterprétées. Le fait est que sir E. Grey a encore commis une de ses nombreuses « gaffes » et que M. Asquith cherche à le tirer maintenant d'une situation difficile... M. Asquith a dit d'autres choses plaisantes. Il trouve bon d'exprimer l'avis que la Perse ne peut acquérir force et stabilité qu'en cessant une politique de défiance et d'hostilité à l'égard de ses deux voisins... Nous nous étonnons que M. Asquith ait exactement exprimé ses sentiments en ce qui concerne la présence permanente des troupes russes en Perse. M. Asquith eût mieux fait de se reporter aux termes de l'accord anglo-russe et de déclarer qu'il demandait l'évacuation de la Perse par les troupes russes... Il n'y a pas d'esprit de suite entre les actes et les paroles du Premier anglais, entre ses protestations d'innocence et les méfaits du gouvernement britannique. Aussi y a-t-il une défiance générale à l'égard de la politique anglaise et anglo-russe depuis que ce discours a été prononcé.

D'après ce qu'on connaît officiellement des suites de l'entrevue de Potsdam entre les empereurs d'Allemagne et de Russie, cette méfiance des journaux allemands, à l'égard tout au moins de la politique russe, aura pu se dissiper.

**La politique russo-allemande et turco-persane. — Projet de chemin de fer russo-anglais.** — D'intéressantes déclarations en effet venues de Pétersbourg ont été faites au sujet de la rencontre de Potsdam et de ses conséquences possibles pour la politique à venir dans l'empire des chahs. A son retour dans la capitale russe, M. Sazonov, le nouveau ministre des Affaires étrangères de Russie, a déclaré aux correspondants du *Berliner Tageblatt* et du *Lokal Anzeiger* que les résultats de ses entretiens avec M. de Kiderlen-Waechter et le chancelier M. de Bethmann-Hollweg avaient été particulièrement satisfaisants. Sa fidélité à l'alliance qui l'unit à la France et à l'Angleterre, n'empêche pas la Russie de chercher certain terrain d'entente, en Perse notamment, avec l'Allemagne. M. Sazonov a ajouté que l'Allemagne reconnaît les intérêts de la Russie dans la Perse du Nord, qu'elle n'y cherchera aucune concession territoriale ou économique, mais qu'elle désire, dans le cas où la Russie y construirait un chemin de fer, que les intérêts de la ligne de Bagdad soient pris en considération par les Russes. D'autre part, le journal officieux la *Rossia* a publié une note dans laquelle il était dit ceci :

Les nouvelles de la presse sur l'activité des Allemands en Perse sont empreintes de la plus grande exagération ; l'Allemagne reconnaît nos intérêts exclusifs dans le Nord de la Perse ; elle ne les contrariera pas, elle ne cherchera pas non plus à y obtenir des concessions territoriales. On s'attend, cependant, à ce que, dans le cas où l'on construirait des chemins de fer en Perse, nous envisagions les intérêts de l'Allemagne en ce qui concerne le chemin de fer de Bagdad.

Ce dernier point est certes le plus important. Il ne s'agit rien moins que du chemin de fer de Bagdad lui-même, des lignes concurrentes qui pourraient être construites exclusivement sur les territoires russe et persan, des voies de raccordement et d'accès. Etant donné l'intérêt que l'Allemagne porte à sa grande entreprise en Asie-Mineure, il n'est pas douteux que les ministres allemands ont clairement indiqué à M. Sazonov que la solution des questions de politique générale dépendrait de l'attitude de la Russie et de la Triple-Entente dans cette affaire. Et la Russie serait appelée à envisager, peut-être dans un délai assez rapproché ces « intérêts de l'Allemagne en ce qui concerne le chemin de fer de Bagdad » car, d'après le correspondant spécial du *Times* à Saint-Pétersbourg, un groupe influent de financiers russes et de particuliers, s'occupe de constituer une société internationale pour la construction d'un chemin de fer du Caucase au Beloutchistan. Ce groupe se propose d'obtenir des capitaux nécessaires en Russie, en Angleterre, en France et dans d'autres pays. La coopération de l'Allemagne serait également sollicitée et on a espoir que les Persans y participeront activement. Des négociations préliminaires se sont déjà ouvertes entre Saint-Pétersbourg, Londres et Paris, en vue de la création d'une « société

d'études » qui demandera une concession au gouvernement persan et préparera la formation d'une compagnie internationale. Cette nouvelle voie de communication sera la plus directe pour gagner l'Inde : le trajet de Londres à Bombay pourra être accompli dans l'espace d'une semaine. La ligne, dont le point de départ sera à Bakou, longera la mer Caspienne jusqu'à la frontière persane : elle se continuera ensuite par Recht, Téhéran et Kirman aux confins du Beloutchistan et de Noushki. Les sections construites en territoire russe ou anglais seront sous le contrôle exclusif de chacun de ces pays. Le tronçon persan sera établi et surveillé par la compagnie internationale. La longueur totale de ce tronçon sera de 4.100 milles et coûtera environ 15 millions de livres. La distance de Londres à Bombay, via Alexandrovo, Rostof et Bakou, sera de 5.700 milles, d'une durée de 7 jours, et le voyage coûtera 20 0/0 moins cher que par Brindisi. Commercialement le projet serait également avantageux, autant pour le transit rapide des marchandises entre l'Angleterre et l'Inde, que favorable au développement du marché persan.

Le *Times* a publié à propos de cette nouvelle ligne la lettre suivante du colonel Yate : « Il est digne de remarquer que le projet russe pour la construction d'un chemin de fer traversant la Perse et se dirigeant vers le Beloutchistan coïncide avec la fermeture des routes commerciales de la Perse méridionale et avec l'accroissement du trafic qui en résulte pour la route de Noushki au Seistan. Je pense depuis plusieurs années que, à la fois pour des raisons d'ordre commercial et d'ordre stratégique, le chemin de fer qui s'arrête actuellement à Noushki, devrait être continué jusqu'à la frontière persane. La route des caravanes de Bender-Abbas au Seistan est en tout temps difficilement praticable, et quand l'anarchie se joint à la nature pour barrer une route commerciale, le meilleur plan consiste à en construire une autre.

« Sir Thomas Holdich, dans son ouvrage sur *Les portes de l'Inde*, signale au gouvernement des Indes que l'ancienne route du Seistan suivant la vallée de la rivière Kelmand jusqu'à Kala-Bish, au sud de Gisick, pourrait être rouverte par un envahisseur et bouleverser les plans de défense de l'empire des Indes. Je pense qu'un chemin de fer de Noushki au Seistan obvierait à ce danger.

« Bien entendu, la section de ce chemin de fer proposé qui traverserait la sphère d'influence britannique en Perse, serait exécutée à la faveur d'arrangements britanniques et joindrait le réseau ferré des Indes à la frontière du Seistan et au Beloutchistan. Quand nous jetons un regard rétrospectif sur les divers projets élaborés pendant les soixante dernières années pour la construction d'une communication directe par chemin de fer entre l'Europe et les Indes, nous ne pouvons que remarquer avec un vif intérêt combien ces projets se précisent. Ce projet de chemin de fer promet de faire une concurrence sérieuse au

chemin de fer allemand de Scutari à Bagdad. Nous aurons d'ailleurs l'occasion de revenir plus en détail sur le nouveau transpersan.

Commentant dans un éditorial les déclarations de M. Sazonov, le *Novoïé Vrémia* a fait allusion aux aperçus d'une entente possible russo-allemande en Perse sur cette question du Bagdad et de son rameau persan Kahnikin-Kermanschah-Hamadan-Téhéran :

L'Allemagne n'a pas, dit-il, l'intention de susciter des obstacles à l'action civilisatrice de la Russie en Perse. Elle désire seulement que la Russie en cas de réalisation de la tâche qu'elle s'est tracée en Perse, opère la jonction du réseau des chemins de fer persans avec le chemin de fer de Bagdad. Ainsi, les entretiens de Potsdam ont éclairci l'atmosphère de défiance qui entourait autrefois les rapports russo-allemands en transposant dans la réalité les *desiderata* réciproques des deux parties. L'Allemagne ne mettra pas obstacle aux intérêts légitimes et aux droits de la Russie en Extrême-Orient, ni en Orient, et la Russie de son côté, prendra en considération les *desiderata* de l'Allemagne.

Le *Novoïé Vrémia* a d'ailleurs mis en garde contre l'importance de ces *desiderata* allemands, car ce raccordement de la ligne de Bagdad avec les chemins de fer russes en Perse faciliterait à l'Allemagne l'importation de ses marchandises qui sont moins chères que les marchandises russes et qui payent actuellement un droit de transit assez considérable.

Quoi qu'il en soit du succès de ces combinaisons politiques, l'Allemagne ne perd pas de vue ses intérêts en Perse. La « Hamburg-America-Line » va étendre ses services de bateaux. Le *Turkestan* et le *Gorjistan* construits il y a quelques années par une maison anglaise, vont être utilisés comme navires marchands par la Perse. Elle ne perd pas de vue également les menées du « troisième voisin » la Turquie et les journaux signalent et soulignent les fréquents entretiens à Constantinople de Rifaât pacha et du baron Marshall de Bieberstein. Nous avons dit que sous prétexte de défendre ses nationaux et son commerce, le gouvernement ottoman avait pris sur la frontière ouest de sérieuses précautions militaires, tellement sérieuses qu'elles auraient amené des représentations de la part du ministre de Perse à Constantinople. La presse jeune-turque, qui crie très fort quand il s'agit de cosaques ou de *blue jackets*, n'est pas animée de la même indignation quand il s'agit de ses troupes. Voici ce qu'écrivait le député Djahid bey dans le *Tanine* du 1<sup>er</sup> novembre pour en justifier et expliquer la présence :

Il est évident que l'absence en Perse d'une administration forte et régénérée ne peut que nous inquiéter. De même que nous sommes obligés d'envoyer des troupes sur les frontières pour y assurer la tranquillité, nous sommes également dans la nécessité de placer de petits détachements dans les consulats aussi bien pour la défense des consuls ottomans que pour celle des droits de nos sujets. Or, tout cela n'est pas fait pour nous satisfaire, naturellement.

Depuis des siècles, il existe entre la Perse et nous des

liens économiques et politiques. En même temps, comme ces deux Etats sont musulmans, c'est une raison pour que ces liens soient d'une solidité à toute épreuve. Nous désirons donc ardemment le maintien de l'ordre et de la tranquillité, ainsi que le progrès de la Perse. En outre, il est indéniable que l'absence chez les Persans de toute idée d'hostilité et d'agression contre nous, comme aussi le grand nombre d'années qu'il faudra à ce pays pour amener ses forces militaires au même niveau que les nôtres, garantissent jusqu'à un certain point la sécurité de nos frontières. Comme l'établissement de l'Angleterre dans le Sud sera le signal pour la Russie de prendre sa part dans le Nord, il en résulte que nous deviendrons voisins de la Russie et de l'Angleterre, de Bayazid au golfe Persique, sur une distance de milliers de milles. Malgré la solidité de nos relations avec la Russie et l'Angleterre, s'il faut parler franchement, nous ne pouvons pas nous estimer satisfaits de voir sur nos frontières orientales deux si puissants voisins.

Mais il y a un autre point dans la question. Sur notre frontière orientale se trouve l'Azerbaïdjan. Un moment même le drapeau ottoman flotta sur Tebriz, sa capitale. Bien que ce ne soit plus aujourd'hui qu'un souvenir historique, il est une vérité indéniable, un fait patent, qui empêche de considérer ce souvenir historique comme une chimère : c'est que les millions d'habitants de l'Azerbaïdjan sont Turcs. Entre le Turc de l'Azerbaïdjan et le nôtre, il existe une si grande ressemblance que nous nous comprenons facilement. Même s'il était possible d'écarter comme une fable le récit de ces souvenirs historiques, le serait-il de rester indifférent devant le présent et l'avenir de nos frères de religion qui ont le même sang que nous et parlent la même langue ?

Ces questions sont trop délicates et trop graves pour en parler inopportunément sans inconvénient, et nous croyons qu'elles seront plutôt résolues par les chancelleries que par les journaux et les meetings.

Cette allusion finale ne serait-elle pas l'indice de la grande désillusion qu'ont éprouvée les promoteurs de la réunion publique organisée à Constantinople par la colonie persane que nous avons signalée en ne recevant en réponse à leur dépêche au kaiser aucun message impérial de sympathie et d'encouragement. Comme l'a très bien écrit M. Georges Gaulis dans l'*Opinion* : « La démarche a dépassé le but et Berlin l'a accueillie avec un visible embarras. Dans la presse allemande, seuls les organes outranciers du pan-germanisme ont été violents. La presse plus officielle est demeurée prudente et le gouvernement muet. M. de Kiderlen lui-même n'a rien dit de trop, n'ayant rien dit du tout. Il semble que le sourcil impérial se soit froncé à l'instant de l'ouverture de la dépêche turco-persane ; Guillaume II n'accepte pas le rôle qu'on veut lui faire jouer. »

En attendant que les « chancelleries », comme dit Djahid bey règlent la situation, la frontière turco-persane est le théâtre de perpétuels conflits. Dernièrement encore, près de Salmas, le gouverneur persan, avec une petite troupe de soldats irréguliers, s'est attaqué aux contingents turcs qui occupent ce qu'on appelle les « nouveaux cantons », c'est-à-dire un des districts administratifs du territoire persan qui dans ces deux dernières années ont été annexés et sont gouvernés par la Turquie. Le gouverneur de la province

d'Azerbaïdjan a présenté ses excuses de l'incident au consul turc de Tebriz. Quatre bataillons sont arrivés à Passova pour repousser les incursions des Kurdes.

**La question de l'emprunt.** — Pour remédier à la situation anarchique qui le menace ainsi de tous côtés, au Nord, au Sud et à l'Ouest, le gouvernement de Téhéran a besoin des ressources nécessaires au rétablissement de l'ordre. Dans sa réponse à la note anglaise, il mentionnait les négociations engagées avec Londres. A en croire une dépêche de Téhéran au *Times*, en date du 14 novembre, elles viendraient d'aboutir en partie. L'« Impérial Bank of Persia » a définitivement offert au gouvernement persan un emprunt 5 0/0 de 1.250.000 livres sterling au prix net de 87 et demi. Cette opération comprend la conversion de la dette consolidée existante. Il est annoncé de plus qu'à titre de transaction séparée, la Banque Impériale a déjà avancé à la Perse une somme de 100.000 tomans qui doit être consacrée de suite à l'organisation de la police du Sud.

**La pension et les déplacements de Mohammed Ali.** — L'ancien chah a fait parler de lui ces temps-ci. Le gouvernement persan ayant tardé à effectuer le quatrième versement de la pension qu'il s'est engagé à servir au souverain détrôné, les ministres d'Angleterre et de Russie à Téhéran avaient adressé une note conjointe disant que deux serviteurs des légations attendraient au ministère des Affaires étrangères jusqu'à ce que le paiement ait été effectué. Le ministre a vivement protesté de cette façon d'agir par ses représentants à Londres et à Saint-Petersbourg.

Mohammed Ali Mirza a quitté sa retraite d'Odessa et est arrivé à Vienne, le 9 novembre. Ce déplacement inattendu a surpris : on dit que l'ancien chah a entrepris ce voyage pour cause de santé ; on dit aussi qu'il l'a préparé dans un but politique. D'Odessa, le bruit avait déjà couru qu'il avait conspiré contre le gouvernement actuellement établi en Perse ; aussi son départ aujourd'hui de sa résidence fait-il naître de légitimes soupçons. Ce qui semblerait les confirmer, c'est l'annonce d'une entrevue à Paris ou à la Riviera avec son oncle le prince Zill es Sultan avec lequel il n'a cessé d'entretenir des relations depuis son arrivée en Russie et dont nous avons eu occasion de signaler les louches intrigues. « Je ne crois pas, écrit dans la *Neue Freie Presse*, le professeur de langues orientales à l'Université de Budapest, Arminius Vambéry, que Mohammed Ali aille à Paris dans le but d'y rétablir sa santé ébranlée. L'hypothèse me paraît plus vraisemblable qu'il fait ce voyage pour se rencontrer avec son oncle Zill es Sultan ou avec une autre notabilité politique, dans le but de contrecarrer les projets de Nassir el Molk, qui a quitté Londres pour se rendre à Téhéran avec des desseins arrêtés.

« On n'ignore pas que Mohammed Ali Chah a encore en Perse un parti très important. On a

même constaté ces temps derniers que même à Nedjef, le lieu le plus sacré des Chiïtes, il a des partisans qui cherchent à rétablir l'ancien régime, rien que pour éviter l'intervention anglo-russe. C'est un fait remarquable que l'ex-chah trouve encore en Perse, principalement à Téhéran, Meched et Ispahan même, des adhérents très influents qui, las des querelles permanentes et de certaines réformes des Persans modernisés, désirent voir rétabli le régime ancien. C'est du moins une opinion généralement répandue.

« Mais ce sont, en premier lieu, les projets du régent Nassir el Molk qui inspirent au chah dépaycé le désir de retourner de nouveau en Perse. Ayant reçu une éducation européenne et solide, Nassir el Molk est patriote de toute son âme ; pourvu qu'il existe la moindre possibilité de tirer la Perse de sa misère actuelle, Nassir el Molk serait l'homme à le faire. Le chah déchu ne pourrait voir de bon œil que ce Persan intelligent et moderne vint établir un régime qui rendrait irréalisables ses propres visées pour l'avenir. Voilà pourquoi il fait des efforts pour se gagner des alliés. »

## ASIE RUSSE

**La crise agricole en Sibérie.** — Les *Rousskie Viedomosti* attirent l'attention sur la situation très pénible des émigrants russes en Sibérie ; dans chaque gouvernement de ce pays, il se trouve actuellement des milliers de familles qui n'ont pu recevoir des concessions de terre ; il y en a, paraît-il, 500.000 dans le seul gouvernement de Tomsk ; beaucoup reviennent dans la Russie d'Europe, d'autres vont vers le pays de l'Amour, et là elles meurent de faim et de maladie. Jusqu'à ces derniers temps, on pensait qu'il n'y avait pas place en Sibérie pour le prolétariat agricole ; la chose est avouée maintenant officiellement dans un grand nombre de rapports et documents statistiques, qui sont cependant portés plutôt à diminuer qu'à exagérer la pauvreté agricole de la Sibérie et les crises économiques qui troublent ce pays. Les journaux sibériens entretiennent longuement leurs lecteurs de cette situation ; ils comparent la crise actuelle à celle qui sévit dans la Russie d'Europe, il y a trente à quarante ans. On reproche au gouvernement de ne pas prendre les mesures utiles pour empêcher la ruine de l'agriculture en Sibérie.

On cite en particulier des faits qui semblent dénoter un coupable esprit de désordre dans l'administration. Il y a deux ans, la direction de l'agriculture laissa des colons s'installer sur un certain territoire du district de Barnaoul ; puis en mai dernier, on jalonna les terres de cette région, on créa, dans les terres déjà occupées, de nouveaux lots que l'on donna à de nouveaux colons. Les anciens émigrants établis depuis longtemps et qui avaient déjà commencé à cultiver, durent vendre leurs constructions à de très mauvaises

conditions, abandonner leurs récoltes sur pied et se mettre à la recherche de nouvelles terres; on a agi de la sorte avec 16.000 familles qui avaient formé trois villages.

Certains cercles, parmi lesquels celui de Nertchinsk, n'ont pas été compris dans la zone de colonisation; il ne reste actuellement de terres libres que dans la taiga et dans la province de Iakoutsk.

Un grand nombre de colons sont dirigés en masse sur le Turkestan; une fois qu'ils y sont arrivés, on leur déclare qu'on n'a pas de terres à leur concéder; ils se trouvent alors dans une situation très pénible; ne pouvant retourner chez eux, ils finissent par s'établir provisoirement sur les terres des autres.

En résumé, on peut dire qu'il y a en Sibérie une crise agraire bien caractérisée. La politique agraire de ces dernières années a fait beaucoup d'heureux, ceux qui ont réussi, mais elle a fait, par contre, un très grand nombre de malheureux, et il y a actuellement des centaines de milliers de paysans russes qui errent sans savoir où reposer leur tête.

#### Nouveaux charbonnages sibériens. —

Les Russes ne cessent de faire des prospections pour trouver de nouvelles richesses à exploiter. C'est ainsi qu'ils s'occupent en ce moment du charbon de l'Izvek.

Le ministère du Commerce et de l'Industrie a résolu d'ouvrir à l'industrie minière privée une partie de l'Izvek (montagne du district de Minousinsk, couverte d'une forêt de bois de constructions, gouvernement d'Enisseï), soit une superficie de 293 déciatines carrées dont le sous-sol est riche en traces de charbon.

Les premières fouilles ont été faites et, d'après l'estimation du ministère des Mines, l'extraction de la houille pourra donner, d'ici deux ou trois ans, jusqu'à un million de pouds.

**La situation économique en Sibérie, d'après le journal « Sibir ».** — On sait qu'avec l'ouverture du Transsibérien, les conditions de la vie économique ont été très changées en Asie russe.

La Sibérie, on peut le dire, commence à jouer comme marché un rôle très sérieux pour l'achat et l'écoulement de tous les produits que transforme l'industrie de la Russie d'Europe; elle est même un important marché pour ceux qui viennent de l'étranger.

Le journal *Sibir* nous donne à ce sujet d'intéressants détails que nous croyons devoir rapporter ici.

Aujourd'hui, on peut dire que les choses qui tiennent le premier rang dans la vie économique sibérienne sont: l'agriculture, l'élevage, la pêche, la chasse aux fourrures et les mines.

C'est l'agriculture qui a la plus grande importance encore; elle occupe le plus grand nombre d'individus et 60 0/0 de la population sont des

cultivateurs. La colonisation s'est développée très vite et dans des conditions normales cependant, étant données les facilités de voyage qu'ont fait naître les chemins de fer et étant donné le nombre d'émigrés qui, depuis de nombreuses années, s'en vont chercher fortune en Asie.

Dans les gouvernements de Tobolsk, Tomsk, Irkoutsk, Akomolinsk, Sémipalatinsk, la récolte du blé fut de 135 millions de pouds en 1906; 153 millions en 1907; 154 en 1908.

Cette récolte ne satisfait pas seulement aux besoins de la population; un surplus, tous les ans, est envoyé dans l'intérieur du pays ou à l'étranger.

De l'élevage, le produit qui tient le premier rang est aujourd'hui le beurre. En 1896, l'exportation du beurre sibérien à l'étranger formait 8,7 0/0 du beurre russe exporté; en 1907, il forme 93,8 0/0; ces chiffres, on le voit, n'ont pas besoin de commentaires.

C'est par le marché de Riga et de Pétersbourg que le beurre est exporté et s'en va en Danemark, en Angleterre, en France.

La Sibérie est devenue un grand marché de machines agricoles. Les Américains tiennent là le premier rang, ils sont arrivés à en vendre jusqu'à 10 millions de roubles et, rien que dans la ville d'Omsk, il y a environ 30 compagnies de commerce et de représentants pour localiser des objets nécessaires aux ménages et à l'agriculture.

De même que le beurre a augmenté, l'exportation de la viande semble aussi en progrès. Evidemment pas dans les mêmes conditions, en 1907, plus de 36 millions de kilogrammes de viande ont été exportés.

Le commerce des fourrures, par contre, ne semble pas croître; on constate même qu'il est un peu tombé depuis quelques années.

L'or de Sibérie représente 75 0/0 de l'extraction totale de ce métal pour toute la Russie.

Enfin, quant à la pêche, on ne peut pas dire qu'elle donne tout ce qu'on pourrait désirer, au point de vue de l'exportation; elle n'a pas augmenté dans les dernières années, malgré que la qualité du poisson soit excellente et que les prix soient tombés.

On pourrait faire la même remarque pour le commerce des bois, qui pourrait être beaucoup plus florissant.

#### Le pilotage dans les ports de la Caspienne et des mers de la Sibérie orientale.

— On s'est beaucoup occupé depuis quelques années de la question du pilotage dans les mers de l'Asie russe, dans les ports et sur les côtes de la mer Caspienne et de l'océan Pacifique. La question ne se pose guère pour les côtes de l'océan Arctique, si peu fréquentées; quant aux ports situés sur la mer Noire, ils appartiennent aux régimes des ports européens de la Russie, situés sur la mer Noire et sur la mer d'Azov.

On peut dire que sur la mer d'Azov on ne con-

nut jamais de pilotes au sens exact de ce mot. En 1803, pourtant, on avait proposé de créer huit pilotes, fonctionnaires d'Etat, mais ce projet qui émanait du ministre de la Marine fut écarté par ses collègues. En 1890, une commission fut instituée, chargée de faire une enquête dans les ports de la mer Caspienne. On apprit que la direction du port de Bakou tenait à la disposition des navigateurs sept pilotes volontaires anciens matelots de la flotte dont trois avaient servi dans les phares. Ces pilotes ne sont guère employés. La Compagnie Kavkaz-Mercure qui fait le service entre les ports d'Astrakhan, Petrovsk, Derbent, Bakou, Krasnovodsk, etc., n'ont jamais fait appel à leur concours; quant à la Compagnie d'Astrakhan qui transporte les phoques et leurs poissions, elle a pour les passages difficiles ses propres pilotes et ne consentirait jamais à s'adresser à d'autres.

Il n'y a donc pour la Caspienne ni sociétés de pilotes, ni pilotes régulièrement inscrits.

La situation n'est pas meilleure en Extrême-Orient.

Les pilotes y apparurent pourtant il y a très longtemps; dès le commencement du XIX<sup>e</sup> siècle il y en eut dans le port d'Okhotsk. En 1833, cette fonction rapportait à son titulaire 500 roubles, mais à cette date, à la mort de ce tchinovnik, on tdu chercher pour le remplacer parmi les habitants du port. En 1849 le port d'Okhotsk perdit son importance et la plupart des habitants passèrent à Nicolaïevsk, sur l'Amour.

A Nijnékamtchatski, où il y a un chenal très difficile et très capricieux, car la mer et les torrents y apportent des sables qui en changent constamment l'état, on avait déjà, en 1843, décidé de choisir un pilote parmi les habitants du port et de payer son travail en vivres.

L'importance que prirent cependant Vladivostok et Nikolaïevsk fit envisager plus sérieusement la question du pilotage dont l'organisation devenait un besoin. Les difficultés de la navigation à l'embouchure de l'Amour et dans la baie de Tartarie rendaient indispensables la création de pilotes expérimentés; comme on n'en trouvait pas, la direction de la navigation s'adressa à des sous-officiers de la flotte qui, par leur ignorance, ne pouvaient être que de très mauvais pilotes; ils étaient au nombre de vingt; la tentative ne pouvait réussir; le métier était dangereux et n'avait pas d'attrait pour des hommes dont les fonctions n'étaient pas rétribuées et qui refusaient de s'y consacrer, leur temps de service militaire terminé.

En 1877, une commission fonda une école de pilotes, dont on annonçait merveille; on y donnerait de l'instruction aux élèves, qui apprendraient à lire sur les cartes, à se servir des instruments de leur métier, à étudier les secrets des chenaux. On les grouperait ensuite à leur sortie d'école en pilotes, aides-pilotes, élèves pilotes. L'insuccès fut complet.

En 1884, à la douma de Nikolaïevsk, on parla d'organiser une corporation de pilotes volontaires pour conduire les bateaux dans les limans de

l'Amour; la ville n'était pas riche, elle demanda au général gouverneur des subsides, mais celui-ci, d'accord avec le commandant du port, déclara le projet prématuré. Les bateaux continuèrent à échouer dans la baie de Tartarie et à se perdre dans les parages dangereux, avec des pilotes de fortune, non rétribués, et pris parmi les matelots de la flotte.

En 1906 une station de pilotes fut établie à l'île Langr, composée de douze matelots, dont cinq quartiers-maitres. La même année, le commandant du port de Vladivostok, forme une artèle de pilotes mais il y eut des protestations, les commerçants émettaient le désir que le pilotage fut laissé à l'initiative privée tandis que le gouvernement déclara avec raison que l'intérêt général lui faisait un devoir de l'organiser lui-même.

En 1908 des sommes furent votées et on put croire qu'enfin des mesures plus sages seraient prises à Vladivostok, où déjà des pilotes plus sérieux sont apparus en 1906, à cause des dangers que faisaient courir aux bateaux les mines restées après la guerre russo-japonaise. Le Comité chargé de réorganiser le commerce vota le 27 mars 1906 un règlement pour les pilotes, qui parut sous la signature du commandant du port en sa qualité de chef du pilotage dans les mers russes d'Extrême-Orient, et qui décida que l'aide d'un pilote serait désormais obligatoire pour tous les bateaux entrant à Vladivostok, et qu'une taxe légalement établie serait payée par chacun d'eux. On fixait à 50 roubles le prix du pilotage de l'île d'Askold à Vladivostok ou vice versa et à 25 celui de Vladivostok à l'île Skryplev.

Ces prescriptions n'étaient que des dispositions temporaires, elles attirèrent les plaintes des capitaines et des compagnies qui protestèrent contre leur caractère obligatoire. La Compagnie de la flotte volontaire qui fait le service d'Extrême-Orient demanda officiellement à être exemptée, disant que les pilotes de Vladivostok ne lui offraient aucune garantie, qu'elle n'avait aucune confiance en eux et que les avaries dont ils seraient cause n'engageraient pas leur responsabilité.

Le ministère de la Guerre fut saisi de toutes ces réclamations et une commission fut organisée par le service hydrographique de la Marine. Celle-ci fut d'avis que les observations de la Compagnie de la flotte volontaire n'étaient pas sans fondement, les entrées du port de Vladivostok étant d'après elle assez larges et assez bien étudiées pour qu'un navire pût se passer de pilote.

Le ministère envoya donc l'ordre au commandant du port de supprimer la condition obligatoire de son règlement sur le pilotage. Le port ne devait avoir des pilotes que pour les bateaux qui en auraient besoin ou qui feraient volontairement appel à leur concours.

La conclusion à tirer de tous ces avatars est que la situation est restée la même et que la question de l'organisation du pilotage en Extrême-Orient n'a reçu, à vrai dire, aucune solution.

## ASIE ANGLAISE

**L'affaire Savarkar.** — Dans le courant du mois de juillet dernier, pendant l'escale à Marseille d'un paquebot de la Compagnie Péninsulaire et Orientale, un jeune Hindou nommé Savarkar, arrêté peu auparavant en Angleterre et détenu à bord en attendant d'être jugé dans l'Inde même, réussit à s'évader et à gagner le quai à la nage. Aux cris poussés par les matelots et les gardiens, un gendarme français arrêta le fugitif et, pensant que celui-ci était un homme de l'équipage, il le remit aux autorités du navire, suivant l'usage international d'après lequel les marins déserteurs peuvent être ramenés à leur bord sans qu'il soit besoin de recourir à la procédure ordinaire de l'extradition.

Le gouvernement français estimant que, par le seul fait qu'il avait touché le sol français, Savarkar était fondé à se prévaloir du droit d'asile, demanda au cabinet de Londres de lui rendre le prisonnier, se réservant d'examiner ensuite à loisir toute demande d'extradition qui lui serait faite par la Grande-Bretagne suivant les formes ordinaires. Mais le gouvernement britannique refusa de mettre Savarkar en liberté, ses juriconsultes ayant émis l'avis qu'en l'espèce le droit d'asile ne pouvait être invoqué. Les deux thèses en présence étant absolument inconciliables, les deux gouvernements sont convenus, au début d'octobre, de porter l'affaire devant le tribunal de la Haye et de soumettre leur différend à un arbitrage. Dans ces conditions, tout commentaire nouveau serait superflu. Il ne semble pas notamment qu'il puisse y avoir avantage à invoquer à l'appui de la demande du gouvernement français, comme l'ont fait divers journaux, en France et en Angleterre, cette circonstance que Savarkar aurait été arrêté pour délit d'ordre politique. Il nous paraît que, quel qu'ait été le motif de son incarcération, le gendarme qui remit le fugitif aux fonctionnaires anglais qui avaient été chargés de l'accompagner — et qui le gardaient si mal — n'en a pas moins commis une erreur et que notre gouvernement était dans son droit strict en demandant au gouvernement anglais de ne pas en profiter.

En tout cas, on ne peut que se féliciter que les bonnes relations existant entre les deux pays aient permis de maintenir cette affaire sur le terrain juridique et qu'aucune polémique de presse, qu'aucun mouvement d'opinion n'ait changé en conflit, comme il arrive trop souvent, un simple incident sans signification politique.

**Le commerce de l'Inde en 1909-1910.**

— Les statistiques du commerce de l'Inde, pendant l'année fiscale comprise entre le 1<sup>er</sup> avril 1909 et le 31 mars 1910, qui viennent d'être publiées, accusent une amélioration assez sensible de la situation commerciale du grand empire. Alors que par suite et des intempéries, et de la crise mondiale qui a sévi en 1907-1908, les

chiffres relevés pour l'année 1908-1909 avaient marqué un recul accentué sur l'année précédente, ceux qui se réfèrent à 1909-1910 témoignent d'un réel progrès sur les douze mois de la période antérieure. L'Inde a ainsi regagné le terrain qu'elle avait perdu, mais elle retrouve seulement ses chiffres de 1907-1908, et l'auteur du rapport d'ensemble sur l'exercice qui nous occupe a pu croire que c'était plutôt une année de « relèvement » qu'une année de « progrès réel ». C'est, au reste, ce qui ressort nettement du tableau ci-après, où nous avons groupé, à l'intention des personnes qui désireraient étendre la comparaison aux dix dernières années, les chiffres du commerce de l'Inde depuis 1900-1901. Dans ce tableau, il convient de le faire remarquer, nous avons compris, à l'importation et à l'exportation, les espèces d'or et d'argent, et dans les exportations nous avons fait figurer les réexportations. Mais nous avons laissé de côté, en ce qui concerne les monnaies et en ce qui concerne les marchandises, les opérations effectuées pour le compte de l'administration.

**Tableau du commerce général de l'Inde de 1900 à 1910.**

	Importations	Exportations
	Liv. st.	Liv. st.
1900-1901.....	61.827.662	76.562.323
1901-1902.....	67.444.906	88.618.297
1902-1903.....	69.362.424	91.750.250
1903-1904.....	77.844.370	107.337.837
1904-1905.....	86.470.545	110.401.940
1905-1906.....	82.670.239	112.111.860
1906-1907.....	90.339.045	121.519.374
1907-1908.....	108.477.000	121.795.000
1908-1909.....	95.932.000	105.990.000
1909-1910.....	102.989.000	129.413.000

Il n'est pas sans intérêt d'indiquer comment se décomposent ces derniers chiffres. On pourra s'en rendre compte par le tableau ci-après où nous avons conservé l'ordre et la classification officielles.

	Importations.	
	1908-1909	1909-1910
	Liv. st.	Liv. st.
Marchandises.....	80.844.000	78.039.000
Or.....	5.603.000	16.678.000
Argent.....	9.485.000	8.272.000
<b>Totaux.....</b>	<b>95.922.000</b>	<b>102.989.000</b>

	Exportations.	
	1908-1909	1909-1910
	Liv. st.	Liv. st.
Produits du vin.....	99.905.000	122.892.000
Reexportations.....	2.114.000	2.259.000
Or.....	2.459.000	2.232.000
Argent.....	1.512.000	2.030.000
<b>Totaux.....</b>	<b>105.990.000</b>	<b>129.413.000</b>

Ainsi à l'importation, l'augmentation se porte uniquement sur l'entrée de l'or ; et la valeur des marchandises entrées pour les métaux précieux sur les espèces monnayées n'a guère varié d'une année à l'autre. Nous croyons inutile, dans ces con-

ditions, de refaire le tableau que nous avons présenté l'année dernière des principaux articles importés dans l'Inde et qui n'aurait relevé que des changements de détail.

En ce qui concerne les exportations, on constate au contraire une augmentation considérable sur les produits du cru. Voici quelques chiffres qui permettront à nos lecteurs de se faire une idée des progrès réalisés dans cet ordre d'idées au cours du dernier exercice :

#### Principaux produits exportés.

	Quantités en valeurs.	
	1908-1909	1909-1910
Jute brut...	17.880.000 cwt. (1)	14.608.000 cwt. (1)
Coton.....	6.798.000 cwt.	8.916.000 cwt.
Riz.....	1.512.000 tonnes	1.960.000 tonnes
Jute manu- facturé....	10.491.000 liv. st.	11.398.000 liv. st.
Graines oléa- gineuses...	16.243.000 cwt.	27.147.000 cwt.
Fils et tissus de coton...	7.691.000 liv. st.	7.944.000 liv. st.
Thé.....	233.961.000 livres(2)	249.412.934 livres (2)
Laques.....	1.824.000 liv. st.	1.832.000 liv. st.
Laines brutes.	43.400.000 livres	59.800.000 livres
Blé.....	109.757 tonnes	1.050.574 tonnes
Café.....	302.022 cwt.	232.645 cwt.

## NOMINATIONS OFFICIELLES

### MINISTÈRE DE LA GUERRE

#### Troupes coloniales.

##### INFANTERIE

**Indochine.** — M. le *capit.* Thiry est nommé stagiaire à l'état-major du command. supérieur des troupes de l'Indochine.

**Annam-Tonkin.** — MM. les *capit.* Billotte, Guérini; les *lieut.* Gannet, Catherinet, Martin-Jarrand, Mourin, Alphand; les *sous-lieut.* Tissier, Maugéys de Bourguesdon, Jantzen, Weissenburger, Cautellier, Pelleteur et Trécolle sont désig. pour le Tonkin.

**Cochinchine.** — MM. le *colonel* Colonna de Giovellina; le *capit.* Raudot; les *lieut.* Gadin, Labadie et Valay; les *sous-lieut.* Moreau et Kauffeisen sont désig. pour la Cochinchine.

##### ARTILLERIE

**Annam-Tonkin.** — MM. les *capit.* Le Masne Charpentier et Lapeyre; les *lieut.* Castany, Guilhem et Bailly sont désig. pour le Tonkin.

**Cochinchine.** — MM. le *chef d'escadron* Breton; les *capit.* Albisser, Alix, Lardy, Pierre et Douchet; les *lieut.* Guirand, Munier et Poirot sont désig. pour la Cochinchine.

##### Officiers d'administration.

**Annam-Tonkin.** — MM. les *offic. d'admin. de 1<sup>re</sup> cl.* Grouhel et de 3<sup>e</sup> cl. Barbe sont désig. pour le Tonkin.

**Cochinchine.** — MM. les *offic. d'admin. de 1<sup>re</sup> cl.* Brice et de 3<sup>e</sup> cl. Delage sont désig. pour la Cochinchine.

**Nouvelle-Calédonie.** — M. l'*offic. d'admin. de 1<sup>re</sup> cl.* Humblot est désig. pour la Nouvelle-Calédonie.

##### CORPS DE L'INTENDANCE

**Cochinchine.** — M. l'*adjoint à l'intend.* Croll est désig. pour la Cochinchine.

##### Officiers d'administration.

**Annam-Tonkin.** — M. l'*offic. d'admin. de 3<sup>e</sup> cl.* Tiart est désig. pour le Tonkin.

(1) Un cwt. = 50 kg. 79.

(2) Une livre = 0 kg. 453.

##### CORPS DE SANTÉ

**Indochine.** — MM. le *méd.-maj. de 1<sup>re</sup> cl.* Maurras et le *méd. aide-maj. de 1<sup>re</sup> cl.* Casabianca sont désig. pour l'Indochine.

**Annam-Tonkin.** — MM. le *méd.-maj. de 1<sup>re</sup> cl.* Lairac; le *méd.-maj. de 2<sup>e</sup> cl.* Erdinger (Léon) et le *pharm.-maj. de 2<sup>e</sup> cl.* Mousquet sont désig. pour le Tonkin.

**Cochinchine.** — M. le *méd.-maj. de 2<sup>e</sup> cl.* Mias est désig. pour la Cochinchine.

**Abyssinie.** — M. le *méd.-maj. de 2<sup>e</sup> cl.* Rousseau est désig. pour l'Abyssinie.

**Nouvelle-Calédonie.** — M. le *méd.-maj. de 2<sup>e</sup> cl.* Allard est désig. pour le service pénitentiaire de la Nouvelle-Calédonie.

### MINISTÈRE DE LA MARINE

#### ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

**Extrême-Orient.** — M. le *lieut. de vaiss.* Boluix est nommé au command. d'un sous-marin à Saïgon;

M. l'*enseigne de vaiss. de 1<sup>re</sup> cl.* Barbier est désig. pour la *Décidée*;

MM. les *lieut. de vaiss.* Ertzbischoff, Pascal, de Bonac de Vazelhes et Robert et l'*enseigne de vaiss. de 1<sup>re</sup> cl.* Richy sont désig. pour le *Dupleix*;

M. le *lieut. de vaiss.* Changeux est nommé au command. d'un sous-marin à Saïgon;

M. le *lieut. de vaiss.* Coquelin est désig. pour le *Mousquet*, à Saïgon.

**Pacifique.** — M. l'*enseigne de vaiss. de 1<sup>re</sup> cl.* Aubert est désig. pour le *Kersaint*, à Nouméa.

#### CORPS DE SANTÉ

**Extrême-Orient.** — M. le *méd. ppal* Lecœur est désig. pour le *Dupleix*.

M. le *méd. de 2<sup>e</sup> cl.* Lepeuple est désig. pour le *D'Iberville*;

M. le *méd. de 2<sup>e</sup> cl.* Fournier est désig. pour le *Styx*;

M. le *pharm.-maj. de 2<sup>e</sup> cl.* Breteau est désig. pour l'arsenal de Saïgon.

### MINISTÈRE DES COLONIES

M. Lejeune, secrét. général est affecté aux Etablissements français de l'Inde.

Les élèves brevetés de l'école coloniale, dont les noms suivent sont nommés élèves administrateurs des services civils de l'Indochine :

MM. Nicolas, Fenolhac, Oger et Richard de Chicourt.

MM. les généraux de brigade Abaut, Sucillon et Ditte sont nommés membres du comité consultatif de défense des colonies.

## Bibliographie

**Sites délaissés d'Orient (du Sinaï à Jérusalem)**, par le comte JEAN DE KERGORLAY. — Un volume in 16, illustré de 47 gravures et d'une carte en noir, broché, 4 fr.; cartonnage toile, 5 fr. 50. (Hachette et C<sup>ie</sup>, à Paris.)

L'auteur de cet ouvrage a parcouru les 16 à 1.700 kilomètres qui, à travers l'Arabie-Pétrée, relient Suez à Jérusalem, en passant par le Mont Sinaï. Le moindre des paysages que M. de Kergorlay fait défiler sous les yeux du lecteur évoque un tel passé qu'il s'enveloppe de mystère : une gorge montagneuse, large de 100 mètres, longue de 500, semée de grès jaunes, rouges, verdâtres, sombres, calcinés de soleil, s'ouvre tout à coup devant le voyageur : partout, des pentes présentent un extraordinaire aspect chaotique, et, de point en point, apparaît encore l'entrée d'une mine de cuivre, de turquoises, ou d'hématite, dont l'exploitation remonte à quatre ou cinq mille ans avant Jésus-Christ ! Ailleurs, des ruines de temples évoquent l'Histoire des Egyptiens pharaoniques. Plus loin, dans leur décor, et au contact des nomades dont la vie n'a guère changé depuis la lointaine époque des patriarches, des passages des Ecritures revivent à l'esprit, s'expliquent ou se précisent.

L'étrangeté de ces « sites délaissés », la mystérieuse existence des religieux dans les couvents du Sinaï, et la richesse de ces illustrations, photographies d'antiques vestiges architecturaux, ajoutent à l'intérêt de ce livre la valeur de documents rares et précieux.

Le Gérant : A. MARTIAL.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.